

Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques

Dix ans d'inspection (1945-1954)
Rapport sur les bibliothèques du secteur de
M. Lelièvre

Pierre Lelièvre

1955

Rapport en 3 parties contenant une lettre manuscrite :

- *Partie 1 : Rapport sur les bibliothèques universitaires (1945-1954)*
- *Partie 2 : Rapport sur les bibliothèques municipales*
- *Partie 3 : Rapport sur les services de lecture publique*

Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques

Partie 1 : Rapport sur les bibliothèques universitaires (1945-1954)

Première partie du rapport accompagnée d'une lettre manuscrite



M. LELIEURE

(N° pas de p. 31)

Rapport sur
les bibliothèques
universitaires
(1945 - 1954)

Ministère
de l'Éducation Nationale
Inspection Générale

Paris, le 17/3/88. 19

Monsieur le Directeur,

Voici ce bon rapport dont j'ai eu parlé
et dont vous enverrez déjà un chapitre,
celui de la lecture publique.

Jeau sa forme présente il est "à l'usage
interne" sans doute la liberté d'appréciation
dont j'ai cru devoir user. Mais je me propose
de reprendre certains de vos inclusives pour
en faire un article destiné, cette fois, si
vous n'avez rien y trouver opposé, à la
publication.

Je m'excuse de profiter sans avoir pu rendre
craign de vous et vous prie de m'en dire bien
après l'expédition de ce document si vous le
pensez utile.

Je suis très
votre dévoué

DIX ANS D'INSPECTION

(1945 - 1954)

R A P P O R T

SUR LES BIBLIOTHEQUES
DU SECTEUR DE M. LELIEVRE

DIX ANS D'INSPECTION

La réorganisation du service de l'Inspection générale des Bibliothèques en 1944-1945 a permis un contrôle beaucoup plus régulier des établissements, et une action certainement plus efficace, l'Administration centrale disposant d'un ensemble d'informations qui lui manquait.

Les grandes bibliothèques municipales classées, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques centrales de prêt sont désormais inspectées au moins une fois par an, et toutes les bibliothèques contrôlées ou surveillées ont été vues plusieurs fois depuis dix ans. Chacune de ces visites donne lieu à un rapport qui expose la situation de la bibliothèque à la date même de la visite, indique les problèmes posés, propose des solutions. Mais ces rapports, nécessairement inspirés par les circonstances, ne donnent pas toujours un tableau complet du service. J'ai pensé qu'il y avait intérêt à prendre un peu de recul pour essayer de tracer une image de l'évolution des bibliothèques inspectées par moi depuis dix ans. Ceci m'a nécessairement obligé à négliger certains détails qui trouvent mieux leur place dans les rapports particuliers, mais ~~ce~~ a permis en même temps - en comparant les résultats obtenus et en examinant les causes de certains échecs que nous avons dû enregistrer - de faire quelques réflexions utiles sur l'efficacité de la politique poursuivie par la Direction depuis sa création.

Tout naturellement, ce rapport s'est divisé en 3 parties : bibliothèques universitaires - bibliothèques municipales - services départementaux de lecture publique. Chacun de ces secteurs pose des problèmes particuliers que je me suis appliqué à dégager. Peut-être certaines conclusions d'ensemble pourraient-elles également être précisées ; je n'ai pas pensé devoir le faire dans le cadre de ce rapport qui vise à être, avant tout, un état de situation, me réservant de le compléter ultérieurement.

PARIS, Janvier 1955

R A P P O R T

S U R

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES .

de 1945 à 1954

(Secteur de M. LELIEVRE)

INTRODUCTION

On peut voir encore les tables de bois encrassées, tachées d'encre et tailladées qui constituent le mobilier dans la salle de travail de la bibliothèque universitaire d'Aix. Les bancs sans dossiers, signalés dans mon rapport au lendemain de la Libération, ont été remplacés par des chaises de paille, mais subsistent toujours les lampes à abat-jour vert~~é~~ pendillant au bout d'un fil, l'horloge de café et les boîtes de sapin brut sans couvercles qui contiennent les fiches de catalogues. Quant aux magasins, ils sont toujours pourvus de ces rayonnages de bois dignes d'une épicerie de village, qui en constituent le ^{équipement} mobilier. Il est vrai que la bibliothèque d'Aix est en reconstruction et que, d'ici trois ans, cette Université possèdera des bibliothèques que nous espérons modèles.

Mais ce que j'ai voulu rappeler et ce qu'il est encore possible de constater ici et là, c'est la triste misère de la plupart de nos bibliothèques universitaires au lendemain de la Libération. J'ai eu l'occasion, en 1945, d'en visiter un certain nombre : Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse, Rennes, Grenoble. Toutes n'étaient pas, il est vrai, aussi misérables que celle d'Aix qui demeure la plus pitoyable de toutes, mais toutes, cependant, souffraient des mêmes maux : salles de travail trop petites, inconfortables, malpropres, mal éclairées ; magasins disposés souvent au petit bonheur dans des locaux qu'on avait successivement annexés en y aménageant précairement des rayonnages de sapin montant jusqu'au plafond ; bureaux de personnel aussi attrayants que l'antichambre d'une étude de notaire provincial, pourvus généralement d'un mobilier vétuste et croulant. Dans ce cadre affligeant, des bibliothécaires dévoués, actifs, modestes et résignés en étaient venus à considérer comme une vertu majeure l'économie la plus stricte, symbolisée par la récupération de papiers d'emballages et de bouts de ficelles. Un ou deux bibliothécaires et quelques employés la plupart auxiliaires, telle était la composition du personnel dans nos bibliothèques universitaires de province : ni personnel technique, ni personnel administratif, ni sténographe, ni dactylographe. Chaque bibliothécaire était un Maître Jacques

se partageant entre des besognes variées et comptant sur le débrouillage du personnel de service dont certains ^{agents} ~~éléments~~ - excellents d'ailleurs - se voyaient chargés de renseigner les étudiants, de surveiller les salles de lecture et d'assurer le service de prêt. Seule la bibliothèque de Nancy, reconstruite peu avant 1939, offrait à ses usagers comme à son personnel des locaux confortables et dignes ; seule également la bibliothèque de Nancy disposait d'un personnel technique suffisant pour entreprendre des travaux importants comme la réfection de ses anciens catalogues.

Quant aux crédits, voici quelques chiffres de 1939 qui ont leur éloquence :

- Aix Marseille, pour 3 sections (dont une, celle de Médecine, est elle-même subdivisée en médecine et pharmacie) avait un budget annuel de 435.946 Fr.
- Grenoble avait en 1937 (les chiffres de 1939 n'ont pas été retrouvés) 131.736 Fr.
- Montpellier, pour 2 sections, 209.148 Fr.
- Rennes, 184.000 Fr.
- Toulouse, 224.809 Fr.

Encore convient-il de souligner que ces chiffres, qui, dans les rapports antérieurs à 1945, ne sont pas commentés, correspondaient, non seulement aux dépenses de matériel - entretien, mobilier, acquisitions, abonnements, reliure -, mais encore à une partie des dépenses du personnel composé pour une part importante d'agents auxiliaires, payés sur le budget de l'Université, ~~et~~, en fait, sur les crédits de la bibliothèque. Eu égard aux besoins réels, ces chiffres étaient notoirement insuffisants ; en particulier, leur modicité obligeait à réduire à quelques cas exceptionnels les acquisitions d'ouvrages étrangers et à limiter la reliure aux ouvrages de consultation courante et aux périodiques les plus fréquemment consultés.

Les bibliothécaires, trop peu nombreux, insuffisamment secondés, étaient obligés de se consacrer aux tâches essentielles : les acquisitions courantes. Encore n'avaient-ils pas la possibilité de dépouiller sérieusement les publications bibliographiques étrangères et de se tenir au courant. Dans la plupart des Bibliothèques Universitaires de province, les thèses étrangères acquises par échanges n'étaient pas cataloguées ; dans bon nombre d'établissements, elles n'étaient même pas classées et l'on se bornait à les ^{conserver} ~~laisser~~ en vrac, ~~dans des groniers~~.

Quant aux conditions de travail faites aux usagers, elles apparaissent également très peu satisfaisantes. Tout d'abord, les catalogues sont loin de donner une image complète du fonds, soit parce que des collections entières n'y sont pas inscrites, soit parce que les fiches et, en particulier, celles qui correspondent aux collections et aux suites, ont été trop sommairement ou très mal rédigées. Si les catalogues auteurs sont à peu près complets - encore manquent-ils la plupart du temps des fiches de renvoi indispensables - les catalogues d'anonymes ont été établis selon des principes incertains et variables. Certaines bibliothèques poursuivent la rédaction de catalogues systématiques ; quelques unes ont commencé l'établissement de catalogues alphabétiques de matières, mais toutes ces entreprises sont peu cohérentes et les bibliothécaires sont unanimes à reconnaître les inconvénients d'un défaut de discipline technique, l'insuffisance des instructions officielles et la nécessité d'une réfection complète de l'équipement catalographique.

Aucune des bibliothèques que j'ai visitées à cette époque ne dispose d'un ensemble d'ouvrages usuels bien équilibré, bien classé et d'accès aisé. Sans doute, dans la plupart des salles de lecture, trouve-t-on sur les rayons, accessibles au public, quelques centaines de volumes, mais ce sont très souvent des ouvrages périmés, disposés au hasard des entrées, et dont seul un lecteur persévérant et doué d'une bonne mémoire peut faire un usage valable. Point de salles de bibliographie, les ouvrages de cette catégorie étant le plus généralement en magasins et classés au hasard des dates de leur entrée. Les étudiants admis à travailler dans ces salles sans confort et mal pourvues ont-ils au moins quelque chance d'obtenir libéralement le prêt des ouvrages indispensables ? La modicité des crédits ne permet pas d'avoir en plusieurs exemplaires les ouvrages les plus demandés et ceux-ci sont, soit "bloqués" par le bibliothécaire pour demeurer théoriquement à la disposition de tous, soit entre les mains d'emprunteurs plus avisés. Pratiquement, seuls quelques privilégiés réussissent à se procurer les auteurs du programme.

Service universitaire, mais service négligé, la bibliothèque dépend en fait complètement du Recteur de l'Université. Si elle reçoit tous les quatre ou cinq ans la visite d'un inspecteur général, celle-ci se traduit par quelques conseils au personnel, une visite au Recteur et une lettre

ministérielle généralement laudative pour le bibliothécaire et faisant état de quelques doléances sur l'insuffisance des locaux et la nécessité de procéder à un examen de la situation. Sans doute l'Université a-t-elle le sentiment d'être entièrement maîtresse chez elle, de pouvoir disposer à son gré de la bibliothèque et d'en régler les destinées. En fait, la bibliothèque demeure une parente pauvre, presque une indigente, et le bibliothécaire se sent la plupart du temps désarmé. Sur le plan technique, il n'a ni les conseils, ni les instructions qu'il souhaiterait ; sur le plan administratif, ses doléances concernant les crédits, le personnel et les locaux, ne passent pas le seuil du rectorat. Avec une situation matérielle à ce point médiocre, sans recours possible à l'Administration, le bibliothécaire a quelque peine à s'imposer comme un personnage au sein de l'Université. Il reste très souvent pour les professeurs un ^{figure} ~~personnage~~ furtif et effacé, et, pour les étudiants, il se confond avec la masse des gardiens.

Osons dire que le métier de bibliothécaire universitaire en province était un métier décourageant. Bien que la situation matérielle des bibliothécaires en chef, assimilés avant le reclassement aux maîtres de conférence, fût dans la hiérarchie du Ministère de l'Éducation Nationale relativement avantageuse, son standing demeurait peu élevé. Le recrutement s'était longtemps limité à un concours spécial et les meilleurs éléments aspiraient à venir à Paris le plus rapidement possible. Ni moralement, ni professionnellement, ni intellectuellement, le bibliothécaire universitaire de province n'avait une situation enviable. Les difficultés de recrutement d'un personnel de valeur, apte à assumer valablement les responsabilités d'un chef de service, sont bien antérieures à 1945. En fait, elles existaient dès avant la guerre de 1939. ~~Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles nous avons et nous aurons de la peine à remplacer des chefs de service actuellement en fonctions, qui, pour la plupart, étaient déjà en 1945 à la tête des établissements et ils sont toujours.~~

+

+ +

Le "brain trust" de la Direction des Bibliothèques, lors de sa création, ne comptait aucun représentant parfaitement informé des bibliothèques universitaires. Cela tenait, dans une certaine mesure, au climat des relations que nous entretenions les uns et les autres avec le conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne. En fait, nous étions assez mal informés, aussi bien de la situation des bibliothèques universitaires que des exigences les plus pressantes et des réformes que réclamait leur état. Aucun d'entre nous n'en avait une expérience directe vraiment approfondie. Pour ma part, les deux années que j'avais passées à la tête de la bibliothèque d'Art et d'Archéologie m'avaient permis de connaître certains aspects de l'administration des bibliothèques universitaires de Paris et d'en voir, si j'ose dire, les coulisses. Mais la situation particulière de cette bibliothèque la tenait en fait hors du circuit et je n'avais pu prendre qu'une connaissance incidente et fragmentaire des questions les plus sérieuses concernant le personnel, les crédits et le fonctionnement de ces bibliothèques.

Très conscients cependant de la nécessité d'intégrer les bibliothèques universitaires dans l'ensemble et de leur faire la place importante qu'elles méritaient, nous avons tenu à inscrire au premier budget préparé par la Direction - celui de 1945 - les premiers crédits de subventions et un certain nombre de créations d'emplois. Les propositions présentées par nous n'étaient que la répétition de celles qui nous avaient été faites par M. Bonnerot. Oserai-je dire qu'elles avaient un caractère de totale improvisation et qu'elles ne s'appuyaient, ni sur une vue d'ensemble des problèmes, ni même sur les exigences particulières aux bibliothèques universitaires de Paris. Aux propositions de M. Bonnerot, furent ajoutées celles transmises par le Recteur et qui, émanant du Doyen des Lettres, visaient à la création d'un emploi à l'Institut de Géographie. C'était une innovation, demeurée d'ailleurs sans lendemain, mais qui continue de poser un problème dont nous ne voyions à ce moment-là, ni la complexité, ni l'ampleur, celui des bibliothèques d'Institut. Ce n'est que peu à peu - et ceci, je tiens à le souligner - et grâce aux rapports des Inspecteurs généraux, que nous avons pu rassembler un ensemble d'informations qui nous a permis d'esquisser d'abord, de mieux définir ensuite, une politique générale pour ce secteur des bibliothèques.

+

+ +

+

/ DES LOCAUX ET DES AMENAGEMENTS /

Dans les Universités relevant de mon inspection, deux établissements étaient sinistrés : la section science et la section médecine à Marseille. L'une et l'autre bibliothèques avaient pu être évacuées et réinstallées dans des locaux prêtés par chacune des deux Facultés intéressées : installation précaire, dangereuse pour les collections et particulièrement éprouvante pour le personnel qui, avec un dévouement remarquable, avait à coeur d'assurer la continuité du service.

La reconstruction de la bibliothèque des sciences à Marseille posait de multiples problèmes. Elle était subordonnée au choix d'un terrain et, celui-ci, au parti qu'on adopterait pour l'extension de la Faculté des Sciences.

Un problème analogue se posait pour la Faculté de Médecine dont l'installation au Pharo était considérée par l'Université comme notablement insuffisante.

A l'exception des bibliothèques de Nancy de construction récente toutes les deux, toutes les autres bibliothèques universitaires, à Rennes, à Toulouse, à Alger, à Montpellier comme à Grenoble, appelaient des mesures urgentes pour faire face à l'accroissement des étudiants d'une part, au développement des collections d'autre part. Un seul projet existait dans les cartons du Ministère, celui qui concernait la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Quant aux conditions administratives où nous allions avoir à exercer notre action, elles étaient les suivantes : les 2 bibliothèques de Montpellier, la section centrale et la section médecine, les 2 bibliothèques de Toulouse étaient bâtiments civils. Bâtiments civils également les locaux qui, à Rennes, étaient partagés entre la Faculté des Lettres, la bibliothèque universitaire et la bibliothèque municipale. Par contre, à Aix et à Marseille ainsi qu'à Grenoble, les bibliothèques ne relevaient pas de l'administration des bâtiments civils.

Les données essentielles nécessaires à l'établissement d'un programme judicieux, les connaissances techniques ~~nécessaires~~ ^{indispensables} pour discuter valablement avec les architectes, tout cela faisait défaut aussi bien au personnel de la Direction qu'aux bibliothécaires, chefs d'établissements. Le mécanisme administratif ~~des subventions~~ ^{financières} nous était également fort mal connu aussi bien que les moyens de contrôler efficacement un chantier. Le caractère très particulier des problèmes posés exigeait cependant un contrôle d'autant plus attentif que, si quelques architectes parisiens avaient eu l'occasion avant la guerre de les étudier à propos de la Bibliothèque Nationale, la plupart des architectes provinciaux les ignorait complètement.

Il apparut très vite que, si les bibliothécaires, chefs d'établissements étaient laissés à leur initiative, les aménagements garderaient un caractère d'improvisation et ne viseraient jamais qu'à satisfaire une urgence particulière. Si surprenant que cela puisse paraître, il faut bien constater que la plupart de nos bibliothécaires répugnait à l'établissement d'un programme général et montrait une grande maladresse, aussi bien à l'élaboration ~~de ce programme~~ ^{de ce programme}, qu'à en chiffrer les données.

Nous avons eu d'autre part à lutter contre certaines habitudes et contre certains préjugés. Si, aujourd'hui, la plupart des bibliothécaires universitaires admettent la nécessité d'avoir à côté de la salle de lecture une salle de périodiques, une salle de bibliographie et une salle de catalogues ; s'ils ont également compris que le service public mérite leur attention ; il a fallu beaucoup d'insistance pour les persuader que les étudiants n'étaient pas tous mus par un esprit de rapine et de déprédation et qu'ils méritaient quelque égard ; ils ont également compris que la place du bibliothécaire n'était pas nécessairement dans les bureaux les plus reculés et les plus difficiles d'accès.

Enfin la liaison et l'articulation des services étaient mal comprises par bon nombre de bibliothécaires habitués à travailler dans des conditions d'inconfort et d'inconfort auxquelles ils étaient résignés comme à une fatalité inhérente à leur profession.

Tout ceci, qui pourrait être développé et illustré d'exemples nombreux, explique qu'il nous ait fallu quelque temps pour mettre au point, en matière de construction et d'aménagement, une doctrine ; pour rassembler une documentation étrangère et française importante et variée ; pour connaître tous les rouages et les usages de l'Administration de l'Architecture avec

laquelle nous avons à travailler en étroite collaboration.

Quelles sont, à la fin de 1954, les réalisations que nous pouvons présenter ? Quel est l'état des projets que nous avons à l'étude ? C'est ce que je vais essayer de décrire pour les bibliothèques dont j'ai eu à m'occuper ou que je suis amené à contrôler régulièrement.

+
+ +

AIX

A Aix, la bibliothèque de la section lettres est entreprise sur une initiative de M. Donzelot et le gros oeuvre ~~en~~ a été financé par une subvention de l'Enseignement supérieur, mais les plans ont été étudiés par nous en collaboration avec l'architecte auquel nous avons donné un programme. Certaines servitudes nous étaient imposées, en particulier celle qui ~~est~~ ^{résulte de} l'intégration de ce nouveau bâtiment dans un ensemble de caractère très traditionnel. La répartition des services publics, les articulations avec les magasins et les services intérieurs ont cependant pu être réalisées dans un esprit exactement conforme à nos directives. Cette bibliothèque - que l'on peut espérer voir inauguré dans un délai d'environ deux ans - répond donc bien à nos conceptions sur le fonctionnement d'une B.U. En particulier, nous avons cherché à réaliser les meilleures conditions de travail pour les usagers et pour le personnel, conditions qui permettraient le plus haut rendement avec la plus grande économie de temps et d'efforts. C'est à l'usage que nous verrons si ces conceptions sont saines.

+
+ +

MARSEILLE

1- Section Sciences.

A Marseille, une fois décidée par l'Université et l'Enseignement supérieur l'affectation des terrains de Saint Charles aux nouvelles constructions universitaires, nous avons pu disposer d'un espace très largement suffisant et nous nous sommes trouvés dans les conditions les plus favorables puisqu'aucune servitude ne nous était imposée par les constructions voisines.

L'architecte s'est montré très attentif à suivre nos indications, et l'élaboration d'un plan définitif a été précédée de très nombreuses études

où divers partis architecturaux ont été essayés. Nous avons pu nous déclarer très satisfaits de ces études préliminaires et nous pouvions espérer que la bibliothèque des sciences de Marseille, complètement construite, serait pour nous un prototype qui permettrait d'éprouver nos conceptions. Malheureusement, les circonstances locales, le peu d'intérêt montré par les autorités universitaires pour ce problème, le fait que l'architecte, accaparé par des travaux considérables à Marseille et à Alger, confiait le soin de suivre cette affaire à un collaborateur sans initiative et sans autorité, le manque de ~~serieux~~ *rigueur* dont il a fait preuve dans l'établissement des dossiers, l'inaptitude du bibliothécaire à suivre l'affaire avec la ténacité qu'il eût été nécessaire de montrer, tout cela a retardé d'une manière imprévisible, mais déplorable, cette construction que, pour notre part, nous avons tout fait pour hâter.

Cette expérience a fait ressortir les difficultés que rencontre l'Administration, difficultés qui ne sont pas particulières à la Direction des Bibliothèques, mais qui, pour nous, semblent aggravées du fait que les autorités académiques et les représentants du Ministère de l'Education Nationale à l'échelon local connaissent très mal ~~le~~ *le* problème ~~particulier~~ *et ne le suivent pas avec assez d'attention.*

2- Section Médecine

La bibliothèque de la Faculté de Médecine va se trouver intégrée dans un vaste ensemble de bâtiments universitaires où l'on a décidé, sans d'ailleurs recueillir notre avis, de lui faire place. Heureusement, l'architecte était un associé de M. Pouillon qui savait les difficultés que rencontrait celui-ci pour la construction des bibliothèques d'Aix et de Marseille, et il a été le premier à solliciter nos conseils. Le problème qui nous était posé était analogue à celui que nous avons eu à résoudre à Caen : ~~celui d'~~ *celui d'* insérer une bibliothèque avec ses magasins dans un bâtiment fait pour l'enseignement. C'est dire que les solutions ne sont pas toutes pleinement satisfaisantes, mais l'on peut ~~éviter sans risques~~ *affirmer* que, sans l'intervention du Service technique et de l'Inspection générale, la bibliothèque de la Faculté de Médecine eût été incommode et de gestion onéreuse. Il faut donc noter en ce cas que, sans être les bailleurs de fonds de l'opération, nous avons pu cependant intervenir ~~efficacement~~ *utilement*. Notre rôle de conseiller technique est efficace, mais le poids de notre intervention a été beaucoup plus grand du jour où nous avons été sollicités de financer l'aménagement intérieur. Cette

formule de collaboration, que la nécessité nous a conduit à accepter en plusieurs circonstances, présente certainement de grands avantages.

+
+ +

MONTPELLIER

1- Section Médecine

A Montpellier, la bibliothèque de la faculté de Médecine était installée dans des locaux démesurés dont la capacité ~~était~~ ^{ne} ~~utilisée~~ ^{utilisée} ~~partiellement~~ et dont l'incommodité était évidente. Un projet d'aménagement très incomplet avait été dressé dès avant 1939. Exhumé de ses cartons, il fut repris après la Libération et l'architecte des Bâtiments civils ne fit aucune difficulté pour en reprendre avec nous la mise au point. Les aménagements réalisés pour les magasins sont une des meilleures utilisations que l'on puisse voir d'un bâtiment ancien que sa destination première ne vouait nullement à devenir une bibliothèque. Lorsque l'aménagement de la salle de lecture, qui est actuellement en cours, sera terminé, cette bibliothèque pourra être considérée comme tout à fait satisfaisante au point de vue fonctionnel. Il est à craindre toutefois que la capacité des salles publiques ne soit jugée plus tard nettement insuffisante, et l'on regrettera peut-être de ne pas avoir ~~trouvé~~ ^{adopté} la solution plus radicale d'une construction nouvelle.

2- Bibliothèque centrale

Quant à la bibliothèque centrale de la même université, avec ses magasins en fonte et sapin, ses greniers encombrés de livres entas, sa salle des professeurs trop vaste et funèbre, sa salle de lecture trop petite et crasseuse et ses bureaux de bibliothécaires encombrés de caissiers mal ~~répartis~~ ^{répartis}, elle était certainement parmi les plus tristes et les moins honorables de celles que nous pouvions présenter. On avait, avant la guerre, au moment de la reconstruction de la Faculté des Lettres, manqué ~~l'occasion~~ ^{l'occasion} d'une construction nouvelle. La difficulté de dégager les crédits nécessaires et, surtout, l'impossibilité de trouver un terrain central, ont conduit à accepter la solution d'un réaménagement. Une première tranche est aujourd'hui achevée. Les étudiants disposent d'une salle dont la capacité a été très sensiblement augmentée et qui est claire et plaisante. Les magasins, très bien réaménagés en rayonnages métalliques par B.D.R., sont spacieux et commodes, et la liaison avec le centre de distribution, placé à

proximité des catalogues, est bien assurée. Une nouvelle tranche est à l'étude pour le réaménagement d'une autre partie des magasins, mais la capacité des salles publiques s'avère dès maintenant insuffisante et il faudra entreprendre à très bref délai la construction d'une aile perpendiculaire à la salle de lecture actuelle pour en doubler l'étendue. Lorsque ces travaux seront terminés, la bibliothèque pourra fonctionner dans des conditions satisfaisantes et offrir à ses usagers les commodités qu'ils peuvent souhaiter. Il est difficile de chiffrer le coût d'une telle opération puisque plusieurs tranches demeurent à réaliser dont l'une n'a pas encore été exactement évaluée. On peut cependant admettre que le coût final de l'opération dans son ensemble sera - ceci n'étant qu'un ordre de grandeur - du tiers de ce qu'aurait représentée une construction en neuf. Sur le plan d'une stricte économie, l'opération paraît donc valable. Sur le plan fonctionnel, elle doit assurer à l'Université de Montpellier un répit de plusieurs décades ; nous n'avons donc pas à nous repentir d'y avoir consenti.

+
+ +

TOULOUSE

1- Bibliothèque centrale

L'ancien couvent toulousain ne vaut guère mieux que le couvent montpelliérain et les mêmes inconvénients s'y retrouvent : hauteur excessive des plafonds dans certaines salles ; insuffisance des planchers ; difficulté d'aménager des magasins ramenés aux dimensions normalisées ; difficulté d'assurer des liaisons bien articulées entre services publics, services intérieurs et distribution des livres ; capacité insuffisante des salles réservées aux étudiants.....

Les résultats actuellement acquis demeurent très ^{impair} insuffisants. Sans doute une salle de bibliographie a-t-elle été ouverte, des bureaux spacieux et nets ont-ils été aménagés pour les bibliothécaires, et l'installation d'un éclairage rationnel dans la salle de lecture est-elle en cours, mais le problème des magasins demeure entier et, bien que le volume représenté par l'ensemble des locaux soit très largement suffisant, leur utilisation rationnelle sera très difficile à réaliser.

Pourquoi ce retard ? Il tient à mon sens à des causes diverses. Tout d'abord la personnalité de l'architecte des Bâtiments civils et, plus encore, celle de son représentant local, homme timide, indécis et lent ;

ensuite, au fait que la bibliothécaire a remis à plusieurs reprises en question les partis qui avaient été successivement adoptés avec notre accord. Il faut cependant bien admettre qu'aucune solution parfaitement satisfaisante ne peut être trouvée et qu'il convient de choisir les moindres inconvénients sans pouvoir espérer les réduire tous. Enfin, les opérations, qui ne sont pas financées par nous et que nous ne pouvons contrôler que par intermittence, s'enlisent facilement si le bibliothécaire et l'architecte ne sont pas d'accord pour en activer la réalisation.

2- Section Sciences-Médecine

Les aménagements réalisés à la bibliothèque de la section Sciences-Médecine trahissent les mêmes incertitudes et présentent les mêmes défauts. Elles ont été entreprises sans qu'un programme ait été suffisamment étudié. D'autre part, l'architecte de l'Université, chargé de sa réalisation, n'a pas surveillé le chantier où diverses erreurs ont été commises, notamment en ce qui concerne la construction de l'ascenseur, ainsi que pour l'équipement électrique de certaines parties des magasins qui avait été réalisé sans tenir compte de l'implantation des épis. Là encore, il faut signaler le manque de collaboration entre les bibliothécaires et l'architecte.

Un projet vient tout nouvellement de surgir pour la construction d'une nouvelle bibliothèque Sciences-Médecine. Ce projet étant subordonné à un accord avec l'autorité militaire, il est possible qu'il ne voie pas le jour et, s'il se réalise jamais, ce peut être dans un délai assez long. Mais l'incohérence est flagrante de cette politique qui consiste à s'aviser de la nécessité d'une reconstruction alors que les aménagements ne sont pas même terminés ; disons pour notre décharge que nous n'avons jamais donnée comme satisfaisante l'installation actuelle ni indiqué que les locaux se prêtaient à un aménagement tout à fait rationnel ! Comment se fait-il que l'Université, qui a fait entreprendre à la Faculté de nombreux travaux depuis dix ans, s'avise seulement maintenant qu'il faudrait reconstruire la bibliothèque et reconvertir les locaux qu'elle occupe en laboratoires ou en salles de travaux pratiques. Le défaut de programme d'ensemble est, je le répète, manifeste et il ne nous est pas imputable.

RENNES

C'est également un bâtiment ecclésiastique qu'occupe la bibliothèque universitaire de Rennes, l'ancien séminaire qui, depuis 1907, abrite à la fois la Faculté des Lettres, certains services académiques et les bibliothèques universitaire et municipale. Par une convention passée entre la ville et l'Université, ces deux bibliothèques, placées sous l'autorité du conservateur de la B.U., ont un service commun : la salle de lecture, et des magasins distincts. En fait, la bibliothèque sert presque exclusivement aux professeurs et aux étudiants de la Faculté des Lettres ; ceux-ci tiennent beaucoup au privilège qui leur est ainsi donné de pouvoir consulter simultanément les deux fonds.

Lorsque la reconstruction sur un autre terrain de la bibliothèque municipale d'une part et de la bibliothèque universitaire d'autre part, a été envisagée, la réaction des professeurs de la Faculté des Lettres a été vive et il a fallu chercher une solution qui, tout en permettant à chacun des services de retrouver l'autonomie nécessaire à leur développement, conservait les avantages de leur groupement. Si les travaux ont à peine commencé - bien que les crédits soient, depuis plusieurs années, inscrits au budget - ce n'est pas notre fait : les négociations avec la ville ont été longues, les services intéressés et, en particulier, le M.R.L. et l'Administration des Domaines ont été lents et, si un accord définitif est en vue, il n'est pas encore signé. Il aura fallu toute notre obstination pour arriver au bout d'un projet qui, sans la D.B.F., n'aurait sans doute jamais vu le jour. J'ajoute que, si nous sommes maintenant tout près du but, c'est aussi parce que le bibliothécaire actuel a su intervenir efficacement ; une liaison régulière s'est instituée entre lui et le Service technique et, si les qualités que M. Sansen a montrées au cours des premiers mois de sa direction se confirment, nous pourrons espérer que le chantier rennais sera mené à bonne fin. Mais c'est une des opérations les plus difficiles que nous ayons eu à ~~conduire~~ ^{conduire} et l'une de celles où la présence d'un bibliothécaire actif et conscient de ses responsabilités aura été le plus nécessaire.

+
+ +
+

/ DES COLLECTIONS /

Les bibliothèques universitaires ont toutes la même origine : le regroupement en 1879 des bibliothèques de facultés. Certaines d'entre elles possèdent des fragments de fonds anciens de diverses provenances, mais aucune, malheureusement, ne dispose des collections des universités ou des collèges de l'Ancien Régime. Comparées aux bibliothèques des universités étrangères, les nôtres paraissent bien pauvres et leur jeunesse n'est pas un avantage. Pour beaucoup de disciplines - l'histoire du droit, l'histoire des sciences, la critique littéraire - l'absence ou l'insuffisance des fonds anciens sont une gêne pour le chercheur. C'est une des raisons pour lesquelles une coopération étroite avec les bibliothèques municipales, infiniment mieux pourvues en ce domaine, serait indispensable. La juxtaposition de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire et la mise en commun de leurs ressources, telles qu'elles ont été réalisées à Rennes et à Clermont-Ferrand, sont d'une très réelle commodité et l'on comprend parfaitement que certains professeurs demeurent attachés à cette institution dont les inconvénients très évidents ne sont pas pour eux mais pour le public n'appartenant pas au monde universitaire. De toute manière, la nécessité de posséder, notamment, certains ouvrages de base qui n'ont pas été réédités et qui ne sont guère susceptibles de l'être, l'opportunité de mettre à la disposition des professeurs, des chercheurs et des étudiants de nombreux auteurs mineurs ou des textes dont il n'existe aucune édition moderne, posent un problème qui mériterait une étude approfondie et qui appellerait peut-être certaines solutions. En effet, pour le fonds local, là où il existe une chaire d'histoire régionale comme à Rennes, le bibliothécaire a depuis longtemps pour principe d'acquérir tous les ouvrages qui manquent à ses collections, mais les acquisitions sont ~~exclusivement~~ orientées vers les ouvrages modernes. Une judicieuse politique d'achat, établie en commun avec la bibliothèque municipale du siège universitaire, devrait viser, me semble-t-il, au complément des fonds anciens pour les domaines qui intéressent directement les enseignements et les recherches poursuivies dans les diverses facultés.

+

+ +

+

Si nous confrontons les chiffres des collections de diverses bibliothèques universitaires en 1949-50, nous voyons que le fonds d'une grande université comme Aix est, pour la section centrale (droit et lettres), de 111.000 volumes ; de 101.000 à Montpellier (où le fonds proprement scientifique est mêlé aux fonds littéraire et juridique) ; alors qu'il est de plus de 223.000 à Toulouse et de 284.000 à Rennes. Je ne suis pas, au reste, assuré que ces chiffres traduisent exactement la réalité car le volume des magasins de ces diverses bibliothèques ne me paraît pas correspondre aux indications numériques données par les bibliothécaires.

Pour les sections proprement scientifiques ou médicales de Marseille, de Montpellier et de Toulouse, les chiffres varient de 27.000 (Montpellier) à 59.000 (Marseille sciences) et 60.000 (Marseille médecine). Là encore, il faudrait vérifier.

Les chiffres que je viens de citer ne comprennent pas les thèses. La statistique de celles-ci paraît avoir été faite selon des méthodes particulières à chaque établissement et il serait sans doute imprudent de tirer des conclusions de certaines confrontations en apparence assez surprenantes. La bibliothèque de médecine-sciences à Toulouse accuse 572.072 thèses en 1949 alors que Montpellier, pour la section médecine, en annonce 97.641 et que Marseille posséderait à la même époque 51.000 thèses de sciences et 60.000 thèses de médecine et pharmacie. L'apparente précision de ces chiffres ne doit pas faire illusion. Si l'on admet qu'un compte exact des entrées est tenu pour les années récentes, les accroissements anciens ont donné lieu à des évaluations sommaires et parfois fantaisistes. Dans certaines bibliothèques, les thèses ont été assez régulièrement classées et groupées. Dans d'autres établissements, certaines collections sont demeurées longtemps en ballots sans qu'aucun état numérique en fût dressé.

+

+ +

D'une manière générale, on notera la modeste importance des collections de nos **grandes** bibliothèques universitaires ; elles ont aujourd'hui 75 ans et, compte tenu des héritages qu'elles ont faits, il saute aux yeux que les accroissements annuels ont été, pendant plusieurs décades, tout à fait insuffisants. Cette insuffisance est manifeste, non seulement pour les fonds anciens -comme je l'ai dit plus haut-, mais ^{aussi} ~~tout autant~~ pour les collections étrangères et, dans une certaine mesure, pour les collections françaises.

+

+

+

Venons-en maintenant aux acquisitions faites depuis dix ans, c'est à dire depuis que la Direction des Bibliothèques est intervenue dans la gestion des bibliothèques universitaires et a pu mettre à leur disposition des crédits qui, jusqu'alors, leur manquaient. Ici, les chiffres sont fort éloquentes (1). Il n'est pas question, bien entendu, de se référer aux statistiques de 1944 ou de 1945 nécessairement faussées par l'état du marché du livre à cette époque. Mais si nous prenons les chiffres de l'année 1939 - considérée comme une année normale d'avant guerre - et si nous les confrontons avec ceux de 1953, nous voyons que, si les dons demeurent sensiblement équivalents, les acquisitions de livres ont en moyenne triplées :

- A Aix-Marseille, on avait acheté 743 volumes en 1939, on en a acquis 2.162 en 1953 ;

- Pour les mêmes années, nous trouvons à Toulouse 479 livres d'une part, 1820 d'autre part.

Pour les périodiques, la progression, sans être aussi forte, est également très notable :

- A Aix-Marseille, on a acquis en 1953, 4113 périodiques contre 2890 en 1939.

Les dons demeurent en moyenne au même niveau. Par contre, les échanges mar-

(1)- Je regrette de ne pouvoir donner de chiffres pour d'autres universités, mais les dossiers qui nous ont été transmis par l'Enseignement supérieur sont très incomplets et je n'ai pas trouvé de statistiques valables pour 1939 en dehors des chiffres que je ~~viens de citer~~. *Donnés dans un commentaire de la suite dans les documents que nous possédons ils laissent malheureusement une marge d'incertitude et leur interprétation doit être prudente.*

quaient une nette tendance à la baisse. Sans doute faut-il voir là le résultat des difficultés très grandes que les universités provinciales éprouvent à entretenir leurs publications savantes.

A s'en tenir à des données strictement numériques, on peut donc considérer l'évolution comme tout à fait satisfaisante. En faut-il conclure que les crédits dont disposent les bibliothèques universitaires sont actuellement suffisants ? Je pense que cette vue serait exagérément optimiste. L'accroissement du volume global des acquisitions paraît avoir péniblement suivi la progression très rapide des publications scientifiques, principalement étrangères, et ne pas être encore bien adapté à la création de nouveaux enseignements et, surtout, à l'orientation nouvelle de la recherche dans divers domaines.

+
+ +

Nous en venons à l'examen de l'utilisation qui a été faite des crédits par les bibliothécaires, ainsi qu'à la politique d'achat dont il faudrait ~~pour le moins~~ esquisser les grandes lignes.

Certains bibliothécaires universitaires semblent s'être trouvés un peu déconcertés d'avoir à disposer de crédits tout à coup beaucoup plus importants que ceux qui leur avaient été ouverts antérieurement. De même qu'un besogneux, qui gagne à la loterie ou fait un fastueux héritage, a quelque peine à adapter son train de vie à ^{des revenus nouveaux} ces revenus nouveaux, de même ~~je~~ ^{mais} certains bibliothécaires ^{ont} eu quelques difficultés à répartir judicieusement les ^{crédits} ~~revenus de leur bibliothèque~~ entre les divers postes d'acquisitions. J'ai d'ailleurs l'impression que cette période d'incertitude touche à sa fin, mais il me paraît qu'un contrôle, ~~sans doute~~ ^{un peu} bienveillant mais ~~assez~~ rigoureux, doit être exercé. Etant donné que la ventilation des crédits ouverts entre les divers articles du budget reste ^{un peu} théorique, il est bien tentant de céder au désir d'acheter des équipements de bureau ^{plutôt qu'à l'achat} ~~nouveaux~~ ; les fabricants de matériel sont ingénieux à inventer de nouveaux jouets et les bibliothécaires cèdent assez facilement à la séduction de fichiers rotatifs, de brillantes machines ou de mobiliers construits dans des bois nobles. J'ai pu personnellement déplorer, dans quelques occasions, de

voir, sans nécessité aucune, changer certains mobiliers alors qu'on négligeait d'acheter des ouvrages étrangers essentiels. Mais il ne suffit pas -hâtons-nous de le dire- d'avoir bonne volonté pour utiliser judicieusement des crédits. Reconnaissons que, s'il est relativement facile, en dépouillant attentivement la Bibliographie de la France chaque semaine, de retenir l'essentiel de la production française, il est beaucoup plus difficile d'avoir une politique rationnelle d'acquisitions dans les domaines étrangers. La plupart de nos bibliothécaires provinciaux font remarquer, non sans raison, qu'ils manquent du temps nécessaire pour dépouiller les périodiques spécialisés étrangers et, eussent-ils ce temps, il leur manquerait aussi la possibilité d'entretenir une culture générale qui, seule, permet de choisir entre divers titres ceux qui seront vraisemblablement les plus valables. Ceci explique que nous soyons périodiquement sollicités de donner des listes sélectives d'ouvrages que les bibliothécaires préféreraient n'avoir pas la responsabilité de choisir eux-mêmes. Nous y avons, jusqu'^{à ce jour} ~~alors~~, résisté, et nous avons eu sans doute raison ; les acquisitions constituant la partie intellectuelle du métier de bibliothécaire, en décharger le personnel serait le réduire à des tâches techniques qui, dans une hiérarchie bien comprise, doivent être ^{tenues pour} ~~données aux~~ subalternes, encore que minutieuses et nécessaires. Au reste, une meilleure division du travail devrait permettre aux bibliothécaires universitaires de province de faire ces dépouillements de périodiques français et étrangers, mais il ne faudrait pas que certains chefs d'établissements considèrent, comme c'était le cas à Rennes, qu'établir un fichier d'acquisitions est une prérogative ^{du bibliothécaire en chef qu'il} ~~exclusive qu'on ne saurait partager~~ avec des collègues plus jeunes.

Le plaisir d'acheter, la facilité plus grande que donne le domaine français, ont conduit parfois certains bibliothécaires à acquérir des ouvrages dont l'utilité dans une bibliothèque universitaire nous paraît contestable. Je vise en ce moment certaines collections historiques publiées chez Hachette qui me paraissent relever de la lecture publique beaucoup plus que de l'étude. Par contre, je note une défiance que je juge tout à fait excessive de la plupart des bibliothécaires, voire même une répugnance qui serait alors abusive, pour l'acquisition de textes littéraires. Certains professeurs se plaignent, et non sans raison, de ne pas trouver Gide, Proust, Mauriac ~~ou~~ Martin du Gard ou même Aragon dans les bibliothèques universitaires ; l'un

d'entre eux, M. Etiemble, s'en est même plaint directement avec vivacité et nous a donné une liste, fort longue, d'auteurs qu'il juge absolument essentiels. Soyons moins sévère que lui : un bibliothécaire qui, en 1920, aurait acheté "A l'ombre des Jeunes filles en fleurs" ou "La Soirée avec Monsieur Teste" eût été blâmé. L'orientation des études littéraires à l'Université est telle que, demain, on peut parfaitement bien consacrer une docte et longue étude aux romans policiers ; à ce moment, on se plaindra sans humour, mais non tout à fait sans raison, que les "Aventures de Rouletabille" ou "l'Aiguille creuse" ne se trouvent pas à la bibliothèque. Dès maintenant, les "Mystères de Paris" y auraient leur place, alors que sans doute on aurait quelque peine à les y trouver.

Jusqu'ici, on a conçu le rôle des Commissions d'achat comme se bornant à discuter d'un certain nombre de titres proposés par tel ou tel professeur ; ces détails d'exécution devraient être laissés aux bibliothécaires. Par contre, il me paraît que c'est aux professeurs et à leurs mandants qu'il appartient de définir dans ses grandes lignes une politique d'achat qui ne saurait être que le reflet ou la traduction d'une politique d'enseignement et de recherche. Au bibliothécaire, appartient la tâche d'assurer l'équilibre et l'harmonie des collections, de prévoir la demande et de la prévenir. Mais, pour ce faire, il doit être exactement informé de l'évolution des sciences et des exigences nouvelles de la recherche.

+

+ +

En conclusion, nous pouvons dire que les crédits sont encore très insuffisants, et d'autant plus que, indépendamment des acquisitions courantes, un effort considérable de rééquipement devrait être fait.

Mais, à supposer que ces crédits puissent être obtenus demain et mis à la disposition des bibliothèques universitaires, le problème d'une utilisation judicieuse resterait posé. Des directives plus précises sans doute devraient être données au personnel et, surtout, de meilleures méthodes de travail instaurées. Enfin, il importe que les nouvelles générations de bibliothécaires soient bien formées à cette tâche et que, tout au cours de leur enseignement, on appelle leur attention sur les principes qui doivent présider

à l'élaboration de toute politique d'acquisitions.

+
+ +
+

DU PERSONNEL

Comme je l'ai dit déjà, en 1945 les bibliothèques universitaires de province avaient un personnel très insuffisant en nombre et très mal diversifié. Aucune autre bibliothèque ^{ne} ~~n'imposait~~ ^{n'imposait de} aux bibliothécaires ^{de connaître} de connaître jusque dans le détail les tâches les plus humbles ; aucune ~~non plus~~ ne leur imposait de sacrifier ~~au même degré~~ le côté intellectuel de leur métier aux exigences quotidiennes des tâches techniques les plus subalternes. Le rôle très efficace de la Direction consistait à mettre de l'ordre dans une situation confuse, à établir une hiérarchie ^{emprouvée ou incertaine} et à augmenter le nombre très insuffisant des agents des diverses catégories. L'inscription au budget de l'Education Nationale du personnel antérieurement payé sur le budget des universités a été une des premières opérations de mise en ordre qui s'imposaient. Mais, même complétée par la transformation des auxiliaires, cette réforme demeurait insuffisante. Une des difficultés rencontrées pour donner à chaque bibliothèque universitaire une structure saine était celle-ci : il était assez facile de fixer sur le papier, pour chaque établissement, les cadres et le personnel d'exécution indispensables à la bonne marche d'un service dont on connaissait d'autre part les tâches et les moyens ; mais les conditions dans lesquelles sont discutées ^{avec le Ministère des Finances} au budget les créations d'emplois, l'incertitude d'une politique sans continuité, le marchandage auquel donne lieu la mise au point du budget, tout cela ne favorise pas l'élaboration et ~~sur~~ ^{partout}, la réalisation d'un plan d'ensemble à longue portée. Ajoutons que beaucoup de chefs d'établissements se montrent peu capables d'exposer clairement les besoins de leurs services, d'instituer une hiérarchie dans leurs demandes, de prévoir à longue échéance et ~~ils éprouvent également~~ ^{montrant} une grande timidité quand il s'agit de modifier et de normaliser une méthode de travail. Osons dire que c'est souvent un peu malgré eux et presque contre eux que nous avons dû mener cette tâche de réorganisation qui, d'ailleurs, n'est pas achevée, tant s'en faut.

Croyant répondre à la nécessité la plus urgente, nous avons fait porter tout d'abord notre effort sur la création d'emplois de bibliothécaires. C'est ainsi qu'à Aix, à Montpellier, à Toulouse, a été créé un emploi à la section centrale où le bibliothécaire en chef était insuffisamment secondé ; à Rennes où il était seul, deux emplois nouveaux ont été créés.

Le personnel technique faisait encore plus gravement défaut, s'il est possible. En donnant à ce corps un statut, en en définissant les conditions de recrutement, nous avons certainement fait beaucoup pour améliorer le rendement. Notre premier objectif était de doter chaque établissement (bibliothèque centrale ou sections) d'au moins un sous-bibliothécaire ; c'était, et ce ne pouvait être, qu'un premier stade. Il serait souhaitable de fixer un rapport entre le nombre des bibliothécaires et celui des sous-bibliothécaires, ce qui n'est pas impossible.

La distinction que nous avons faite entre le personnel dit scientifique - encore que ce vocabulaire traduise plus une intention qu'une réalité - et le personnel dit technique est certainement tout à fait valable, mais à la condition que le recrutement des sous-bibliothécaires puissent se consacrer par priorité aux tâches qui sont les leurs : information bibliographique, conseils aux chercheurs et aux étudiants, préparation des acquisitions et des échanges.

Il est certainement paradoxal que les bibliothécaires soient beaucoup plus nombreux que les sous-bibliothécaires et, si la proportion d'un bibliothécaire pour deux sous-bibliothécaires est sans doute un peu forte, tout notre effort devrait tendre maintenant à la création d'emplois de cette catégorie, les cadres constitués par le personnel scientifique paraissant, pour les bibliothèques dont je parle en ce moment, très suffisants s'ils sont de qualité certaine.

Les chefs d'établissements se plaignent à juste titre de l'alourdissement des tâches proprement administratives : comptabilité, établissement des états de traitement, etc... Les services académiques, en voyant que les bibliothèques universitaires étaient dotées d'un personnel nou-

veau, ont eu tendance à se décharger des tâches administratives qu'ils assumaient antérieurement ^{sur} ~~au détriment~~ des bibliothèques qui se sont ainsi trouvées frustrées pour une part du bénéfice des créations d'emplois que nous avons obtenues pour elles.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'un personnel de compétence administrative est indispensable ~~pour toutes ces tâches~~ car, si les bibliothèques ne bénéficiaient pas de l'autonomie financière n'ont à tenir qu'une comptabilité ^{munici} limitée, celle-ci exige cependant beaucoup de soin, d'attention et de méthode, et il est d'autre part inadmissible que les chefs de service ~~assument eux-mêmes ces tâches~~, comme c'est encore le cas trop souvent.

Y consacrent une part de leur temps

personnel

Il ne suffira pas, au reste, de donner à chaque établissement le ~~commiss~~ ^{commiss} d'administration qu'il devrait avoir pour que cesse cette pratique regrettable. Il faudra que chaque bibliothécaire s'astreigne à obtenir du personnel placé sous ses ordres le travail correspondant, non seulement à sa vocation personnelle, mais encore à sa qualification professionnelle et à la fonction pour laquelle il est désigné ; ceci semble élémentaire, mais, en de nombreux cas, on a pu voir - et on peut voir encore - un emploi véritablement absurde du personnel des diverses catégories.

+

+

+

Nous avons estimé nécessaire de doter chaque bibliothèque universitaire d'une sténo-dactylographe et chaque établissement ~~au moins~~ ^{au moins} d'une dactylographe. J'ai pu personnellement constater que ces agents n'étaient pas toujours utilisés au mieux ; en particulier on continue un peu partout à ~~écrire~~ ^{réviser} le courrier à la main au lieu de le dicter.

Quant aux dactylographes, la copie des fiches de catalogues doit constituer ~~pour elles un travail très suffisant~~ ^{leur tâche principale}. Mais il faut ~~combattre~~ ^{éviter} une certaine méfiance assez tenace à l'endroit des catalogues dactylographiés et une sournoise préférence pour les fiches faites à la main. Cette routine trouve d'ailleurs à se justifier par les déboires que l'on a eu et que l'on peut avoir avec des dactylographies mal faites ; en particulier je constate que la plupart des bibliothécaires n'attachent pas une importance suffisante à la qualité des rubans qu'ils utilisent, ~~et~~ qu'ils font, sur ce genre de fourniture, des économies ^{inopportunes} ~~absurdes~~ et que beaucoup de catalogues risquent de n'être qu'un déjeuner de soleil, faute d'avoir pris la peine d'utiliser des

rubans à encrage indélébile (1).

+

+ +

Dans le personnel de service, autrefois recruté à l'échelon local par les universités, se sont trouvés d'excellents éléments : tels ces vieux gardiens, fiers de leur bibliothèque, en connaissant fort bien les ressources, doués de mémoire et de fidélité et capables très souvent de donner à de jeunes étudiants des conseils très judicieux sur l'emploi des catalogues.

Il est arrivé assez souvent que l'on confie à certains de ces agents - et c'était fort naturel - des tâches nettement au-dessus de la catégorie administrative dans laquelle ils se trouvaient placés. Cette pratique, tout à fait justifiée en un temps où le personnel était peu nombreux, ne doit pas être d'un usage courant. Les personnels nouveaux, affectés aux emplois créés, se sont ainsi trouvés quelquefois employés à des tâches qui n'étaient pas les leurs, sous le prétexte que des gardiens, qui avaient l'usage de la bibliothèque, s'en acquittaient convenablement. Pousser trop loin le compartimentage des fonctions serait évidemment absurde, en particulier dans des établissements où une vacance temporaire, une mise en congé, une maladie obligent à faire appel à la bonne volonté de chacun pour assurer la bonne marche du service. Mais il faut aussi éviter de rebuter les agents jeunes en leur confiant des tâches inférieures à leur capacité et à leur qualification.

Le personnel de service devra sans doute être augmenté, surtout si l'on décide d'élargir les heures d'ouverture au public. Ce n'est pas cependant dans cette catégorie qu'il me paraît que l'effort principal doit être fait. Les aménagements que nous avons réalisés ou que nous projetons devront permettre une économie sensible de temps dans toutes les opérations de manipulation et de communication des collections. La généralisation des

(1)- Il est assez surprenant de voir un personnel, habitué professionnellement à une grande minutie et qui discute volontiers pendant des heures sur la place d'une virgule dans une notice ou sur le passionnant problème de la récupération des frais de port des livres prêtés, ne pas attacher suffisamment d'importance à des détails de travaux matériels qui sont cependant d'un bon et durable service.

moyens mécaniques, même limités, doit se traduire par une économie sensible de temps. Le regroupement des magasins doit avoir le même résultat. Quand on sait les longs cheminements qu'il faut faire à travers couloirs et escaliers dans la vieille bibliothèque d'Aix pour atteindre une salle où il faut ensuite déplacer de lourdes échelles pour arriver à saisir un livre placé à quatre mètres de haut, on peut estimer que le même personnel devrait avoir, dans un magasin très concentré de dimensions normalisées, desservi par des monte-charges et des monte-livres, un rendement ^{très meilleur} très satisfaisant. Or, nous savons bien que tout ^{le personnel} déménagement, toute installation nouvelle, se traduisent par des demandes supplémentaires ; il y a là un automatisme auquel l'administration n'a pas le droit de se laisser entraîner. Je ne prétends pas du tout que le travail puisse être organisé dans une bibliothèque comme il l'est dans une usine. A l'échelle d'une bibliothèque universitaire provinciale, il gardera toujours un caractère artisanal qui fera préférer l'ingénieur bricoleur au docile robot. Il n'empêche que, dans les cours de bibliothéconomie, une place devrait être faite à l'organisation du travail ~~dans les bibliothèques.~~

+
+ +

Tous ces problèmes de personnel que j'ai évoqués me paraissent appeler l'observation que voici : de même que les brusques augmentations de crédits d'acquisitions ont pu provoquer chez certains chefs d'établissements un ~~certain~~ ^{détemporaire} désarroi, de même la création d'emplois mieux différenciés et la désignation de personnels nouveaux, dont la qualification et la vocation n'étaient pas suffisamment bien précisées, ont provoqué un certain flottement. Pressés par des tâches urgentes et quotidiennes, beaucoup de bibliothécaires en chef n'ont pas ou, plutôt, ne prennent pas le temps de "penser" leur tâche, et la direction des travaux qu'ils confient à leurs collaborateurs a trop souvent un caractère d'improvisation. Telle grande bibliothèque de l'ouest a vu se succéder à une cadence déjà rapide, mais qui aurait pu s'accélérer ^{encore} beaucoup si l'on n'y avait mis de frein, ^{des bibliothécaires qui, à peine} des changements dans le cadre du personnel scientifique. Pourquoi ? Simplement parce que ^{qu'ils} les bibliothécaires nommés à Rennes se voyaient confinés dans des tâches qui leur paraissent

*nommés
soliciteurs
leur chargeurs?*

sans intérêt, sans nécessité et, en tout cas, sans urgence. Au lieu d'être mêlés à la vie de la bibliothèque, de participer aux acquisitions, de conseiller les étudiants, de s'informer des desiderata des professeurs, ils se voyaient installés dans un réduit en tête à tête avec un fonds ~~provenant~~ ^{local} d'une ~~donation~~ qu'on leur donnait la charge de cataloguer à journées entières. Dans telle autre bibliothèque, qui du reste n'est pas de mon ressort - mais je pourrais citer des exemples analogues -, un sous-bibliothécaire est employé comme dactylographe.

Tout ceci est fâcheux et même grave ; fâcheux parce que l'effort considérable qui a été fait par la Direction depuis dix ans n'a pas porté tous les fruits qu'on en pouvait attendre ; grave parce que le diplôme supérieur et le concours, en dépit de leurs défauts, nous ont assuré depuis trois ans un recrutement d'une qualité ~~moyenne~~ assurément très supérieure au recrutement ancien. Nous avons pu ^{recruter} ~~faire entrer~~ dans les bibliothèques des gens intelligents, pourvus de bonnes connaissances théoriques et à qui on a réussi à inculquer un réel amour du métier et une sincère estime pour la profession qu'ils ^{ont} ~~avaient~~ choisie. Mais il suffit d'une année de stage dans une bibliothèque où ils sont mal dirigés et mal utilisés pour que cette confiance se mue en scepticisme et en découragement ; après quoi, les plus résignés pensent qu'ils ont choisi un métier médiocre, les plus actifs cherchent à s'évader. L'instabilité, à juste titre dénoncée par divers chefs d'établissements, a des causes multiples, mais celle que je viens de dire n'est pas la moins sérieuse.

+

+

+

+

/ DES SERVICES PUBLICS /

Les professeurs et la bibliothèque universitaire

Il est de tradition de réserver aux professeurs une salle où ils sont censés pouvoir travailler dans le calme. Cette salle est, selon les bibliothèques, de dimensions très diverses : à Montpellier, antérieurement aux aménagements que l'on vient d'achever, elle était presque aussi vaste que la salle des étudiants ; plus modestes, les Rennais se contentaient d'un arrière-magasin situé derrière l'abside de la chapelle ^{transformée en} ~~servant de~~ salle de lecture ; à Aix, une salle enfumée, meublée d'une table recouverte de reps vert, des fauteuils aux ressorts défoncés, était réservée par privilège spécial au corps enseignant. En fait, je n'ai jamais vu, à Paris, ~~pas plus~~ ^{et} qu'en province, que la salle des professeurs fût occupée autrement que par quelques bavards qui y venaient, entre deux cours, discuter d'affaires qui, le plus généralement, ^{avaient} ~~ont~~ rien à voir avec les études et la recherche. Cela tient au fait que, dans toutes les facultés, y compris les facultés de lettres et de droit, les instituts de recherche et les laboratoires - puisque les géographes et même les historiens tiennent à ces termes qui leur assurent une dignité scientifique - se multipliant, les professeurs travaillent chez eux. A Rennes, non seulement les maîtres de conférence, mais même les assistants ont leur bureau personnel ; il est donc normal qu'ils fréquentent de moins en moins la salle qui leur est réservée, et je ne pense pas - compte tenu de ces considérations - qu'il y ait lieu de prévoir de vastes espaces pour cette destination dans les locaux à construire.

Par contre, nous avons réussi à faire ouvrir, à Montpellier et à Toulouse, des salles de bibliographie où ont été regroupés les instruments de recherche autrefois dispersés dans les magasins. Une salle de bibliographie est prévue à la bibliothèque d'Aix de même que dans les bibliothèques de Marseille. A Rennes, où le conservateur a formellement découragé la jeune bibliothécaire qui se proposait de réaliser ce remembrement des ouvrages bibliographiques, sous le prétexte que "c'était très bien comme ça et que les professeurs, si on leur offrait quelque chose de nouveau, demanderaient

encore davantage", nous avons cependant prévu dans notre programme de reconstruction certaines salles de bibliographie spécialisée directement reliées à la salle des catalogues.

C'est dans ces salles de bibliographie ainsi que dans les salles réservées à la consultation des périodiques que les professeurs doivent trouver l'essentiel de ce qu'ils souhaitent avoir sous la main. Si les bibliothèques disposaient de ressources suffisantes, on devrait envisager de réserver une salle de bibliographie générale aux étudiants et une salle plus complètement équipée en ouvrages spécialisés aux chercheurs.

De toute manière, le problème de l'utilisation des bibliothèques universitaires par les professeurs est complexe et nous amène à celui que posent les bibliothèques spécialisées et, notamment, les bibliothèques d'institut ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

+
+ +

Les étudiants et la bibliothèque universitaire

Une étude tout à fait précise de la fréquentation et de l'utilisation des bibliothèques universitaires par les étudiants ne pourrait être faite qu'à partir de statistiques qui, pour les années antérieures à 1945, nous font défaut. Quelques chiffres partiels, pour les universités d'Aix-Marseille et Toulouse, me permettront cependant de marquer le sens de l'évolution qui s'est accomplie entre 1939 et 1954.

AIX-MARSEILLE

- En 1939, étaient inscrits à l'université d'Aix-Marseille, 3634 étudiants (1) Les bibliothèques comptaient 1785 "usagers" (2). Il a été communiqué 82.842 volumes, dont 5052 aux professeurs et 77.790 aux étudiants ; les prêts se sont élevés à 16.955 dont 15.211 aux étudiants et 1744 aux professeurs.

(1)- Recueil de statistiques scolaires et professionnelles.- 1949-50-51, établi par la Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles.- Paris, s.d. (Centre national de documentation pédagogique - Institut national de la statistique et des études économiques)

(2)- Comprenant professeurs, étudiants et chercheurs autorisés.

- Pendant l'année scolaire 1953-54, ont été inscrits à cette même université 8498 étudiants. Les bibliothèques ont dénombré 3740 "usagers" dont 3323 étudiants. Le nombre de volumes communiqués a été au total de 117.818 dont 105.288 aux étudiants et 6920 aux professeurs ; le nombre des prêts a été de 34.122 dont 30.148 aux étudiants et 2512 aux professeurs.

TOULOUSE

- Pour les deux bibliothèques universitaires de Toulouse (3704 étudiants inscrits à l'université), les "usagers" en 1939 étaient au nombre de 725 à qui ont été communiqués 35.640 volumes dont 32.943 aux seuls étudiants ; les prêts se sont élevés au total à 9783 ouvrages dont 8800 aux étudiants et 1983 aux professeurs.
- Pour l'année scolaire 1953-54 (7717 étudiants inscrits à l'université), les mêmes bibliothèques ont reçu au total 3240 "usagers" dont 2195 étudiants ; il leur a été communiqué 88.377 volumes dont 78.242 aux étudiants et 8526 aux professeurs, et prêté un total de 22.221 volumes dont 16.460 aux étudiants et 5677 aux professeurs.

L'accroissement du nombre d'étudiants fréquentant les bibliothèques universitaires est constaté un peu partout ; correspond-il simplement à l'augmentation des effectifs scolaires ou marque-t-il un intérêt croissant pour la bibliothèque ? Il est certain que plusieurs facteurs interviennent. Depuis 1949, nous avons des statistiques plus précises qu'autrefois et nous constatons que, dans toutes les universités, le nombre d'étudiants a augmenté dans des proportions sensibles, sauf à Toulouse où il est à peu près stable. En cinq ans, l'effectif des étudiants inscrits à Montpellier passe de 5706 à 6705, soit une augmentation de 17 % ; pendant la même période (1949-54), le nombre des étudiants fréquentant la bibliothèque augmente de 23 %.

L'état des locaux a une influence certaine et le succès des installations nouvelles est rapide. A Montpellier, la fréquentation s'est accrue lors de la mise en service de la nouvelle salle de lecture. Celle-ci, avec 212 places disponibles, demeure encore tout à fait insuffisante et devra être doublée.

La progression pour l'université de Toulouse est particulièrement frappante, et beaucoup plus marquée qu'à Aix-Marseille. Quels éléments ont pu intervenir qui expliqueraient ces différences ? Le plus grand confort et la capacité des salles publiques à Toulouse ? Ces avantages sont réels mais encore très relatifs. La situation particulière d'Aix-Marseille ? Il est certain que beaucoup d'étudiants marseillais viennent à Aix pour suivre les cours mais retournent ensuite à Marseille.

Peut-on faire intervenir un autre ^{facteur} ~~élément~~, auquel on est tenté d'accorder une importance particulière : le meilleur équipement en "usuels" de la bibliothèque centrale de Toulouse - équipement récent mais bien conçu et très bien accueilli par les étudiants dès sa réalisation ? On pourrait supposer que le fait de disposer de nombreux manuels, de textes et de traités fondamentaux dispense pour une part les usagers d'avoir recours aux catalogues et aux collections conservées dans les magasins. Il semble qu'il n'en est rien et qu'au contraire les étudiants sont incités à développer leurs lectures et leurs consultations par la familiarité des livres de référence et des usuels. L'exemple de Toulouse est d'autant plus intéressant que la bibliothèque universitaire centrale (droit-lettres) est voisine de la bibliothèque municipale qui offrait et donne encore à ses lecteurs un confort, un espace et des commodités que la bibliothèque universitaire peut lui envier. Parallèlement, les prêts ont augmenté à Toulouse sensiblement dans la même proportion (augmentation des communications de 20 % par rapport à 1949 et augmentation des prêts de 22 %).

Il semble donc bien que le rapide accroissement des communications et des prêts soit dû à la fois aux facilités plus grandes données aux étudiants, aux acquisitions plus nombreuses et plus étendues et à cette éducation du lecteur que favorise l'extension du service de référence bibliographique.

L'importance des usuels dans l'activité de la bibliothèque semble confirmée par l'exemple d'Aix-Marseille. La communication sur place, pour l'ensemble des 3 bibliothèques universitaires, a augmenté dans des proportions considérables et presque doublé de 1949 à 1953, passant de 63.000 à 105.288. Or, à elle seule, la section des sciences (qui ne compte cependant que 1143 usagers réguliers sur un total de 2118) enregistre 52.017 communications contre 32.256 à la bibliothèque centrale (droit-lettres) et 15.195 à la médecine ; soit environ 50 % du total général en y comprenant la pharmacie (5813).

La section des sciences ne dispose cependant que d'un local provisoire assez réduit ; l'absence de salle de bibliographie a contraint les bibliothécaires à utiliser une partie importante des rayonnages de la salle de lecture pour y disposer les bibliographies courantes. Il est vrai que, en contrepartie, les manuels pour le P.C.B., le S.P.C.N. et la licence ont été partiellement placés dans les magasins et ne sont communiqués que sur bulletin.

+

+ +

Dans l'activité, le rendement, l'efficacité des services publics, tout spécialement en ce qui concerne les étudiants, divers facteurs, de toute évidence, interviennent :

- Facilité d'accès des locaux et commodité des heures d'ouverture.
- Organisation du service, notamment pour la communication et le prêt.
- Commodité des catalogues (le catalogue alphabétique de matières est, pour les étudiants peu expérimentés, un moyen de recherche aisé).
- Compétence et bonne volonté du personnel (c'est ainsi qu'à Montpellier, depuis l'ouverture de la nouvelle salle de lecture où un bibliothécaire de service est à la disposition des étudiants pour les renseigner, le nombre des communications sur place et des prêts a sensiblement augmenté).
- Actualité, variété des collections.
- Le nombre d'exemplaires des livres de travail usuels et, en particulier, des auteurs de licence et d'agrégation a, cela va sans dire, une influence marquée. Dès avant la guerre, dans plusieurs bibliothèques universitaires de province, dont Montpellier, on avait tenu à multiplier, dans la limite des crédits disponibles, les manuels, traités et, surtout, les textes des auteurs des programmes. En fait, le nombre d'exemplaires disponibles est et risque d'être toujours inférieur aux besoins réels.

De toute manière, il est difficile de déterminer si tel facteur a une part prépondérante, si l'effort doit porter avant tout sur l'aménagement des locaux ou, au contraire, sur l'accroissement des collections, la commodité des catalogues, l'équipement des usuels et des salles de bibliographie. Ce qui paraît certain, c'est que, contrairement à une opinion trop volontiers répandue par des gens moroses, les générations actuelles d'étudiants, loin de se détourner des bibliothèques, ne demandent qu'à les fréquenter pour peu qu'on les y accueille, qu'on leur y fasse place, qu'ils y trouvent des livres et qu'on condescende à leur expliquer la manière d'user des catalogues et des livres de référence. Toutes les réformes qui ont été mises en application sur l'initiative de la Direction, tous les efforts faits depuis dix ans pour améliorer le recrutement des personnels en en augmentant le nombre et en hiérarchisant les tâches, tous les crédits mis à la disposition des bibliothécaires, tout cela a constitué une opération "largement payante". Il s'en faut, ^{malheureusement} ~~au reste~~, que les réalisations soient encore à la mesure des besoins.

+

En ce qui concerne les étudiants, faut-il rappeler un autre facteur d'ordre social qu'on a sans doute trop négligé ? Au XIX^e siècle, sauf exception, les étudiants accédant à l'Enseignement supérieur appartiennent à la bourgeoisie libérale ou à des milieux de fonctionnaires, de magistrats, d'officiers relativement aisés. Dans les familles dont ils sont issus, ils trouvent généralement des fonds de bibliothèques plus ou moins bien constitués mais où leur ^{curiosité} ~~besoin~~ de lecture trouve à ^{satisfaire} ~~s'alimenter~~, où ils trouvent aussi assez généralement les textes classiques inscrits à leur programme. Etudiants de sciences ou de médecine, s'il leur faut acheter des manuels ou des traités, ils peuvent généralement en faire eux-mêmes les frais ou les solliciter de leur famille. Le livre scientifique et technique, d'ailleurs, ne se décline pas à la même cadence qu'aujourd'hui et, ^{souvent} ~~beaucoup peuvent~~ être acquis d'occasion.

Depuis la dernière guerre, l'accès aux études supérieures - sans être encore très largement ouvert aux jeunes gens issus des classes laborieuses - leur est moins complètement fermé qu'autrefois. L'enfant pauvre

n'a plus pour seule ressource le concours d'entrée d'une grande école qui lui assurerait le gîte, le couvert et l'instruction gratuits ; il peut, avec des prêts et grâce aux oeuvres sociales, poursuivre des études supérieures en faculté.

Mais qu'il sorte d'un milieu modeste ou qu'il appartienne à la bourgeoisie libérale, l'étudiant d'aujourd'hui trouve très rarement dans sa famille une bibliothèque nombreuse qui puisse fournir à l'essentiel de ses curiosités. Bien plus que son aîné, il lui faut - ou il lui faudrait - recourir aux bibliothèques publiques. C'est là sans doute une des raisons qui explique et justifie la proportion croissante d'étudiants fréquentant les bibliothèques toutes les fois où la possibilité ~~lui~~ en est vraiment offerte. De ce point de vue, l'étudiant provincial apparaît comme relativement privilégié. Non certes qu'il lui soit toujours aisé de trouver place dans des salles encore trop exigües, ni qu'il puisse obtenir sans difficulté le prêt des livres dont il a besoin, mais il ne se trouve pas dans cette situation paradoxale de l'étudiant parisien qui ne peut espérer ~~trouver place~~ ^{autres} à la bibliothèque de la Sorbonne qu'au prix d'une longue attente, d'un pourboire ou d'un pugilat et qui, une fois conquise une place assise d'ailleurs inconfortable, trouvera comme usuels des encyclopédies dépareillées et des manuels déclassés et se verra trop souvent retourné son bulletin de demande avec la mention "sorti" qui recouvre pudiquement trop souvent la réalité d'une disparition définitive.

Les études dites supérieures comportent une part de bachotage inévitable. On peut cependant considérer comme parfaitement ~~usages~~ ^{causa leux} que les gens arrivent à conquérir un titre de licencié ou de certifié sans avoir guère fait autre chose que de "potasser" des cours multigraphiés, d'ailleurs vendus fort cher, et ~~recourant~~ ^{quant} aux bibliothèques ~~trouvées~~ ^{pour} ~~soit~~ des chauffoirs mal odorants et peu confortables où la dernière chose qu'on puisse espérer obtenir est un livre en bon état et celui dont on a besoin le jour où il faudrait pouvoir le lire. Il est scandaleux qu'on attache si peu d'importance à ce problème cependant essentiel : la culture ou, si l'on aime mieux, la culture générale des étudiants. La Direction des Bibliothèques a eu grandement raison de se préoccuper de donner des livres

aux paysans et aux ouvriers, mais personne ne semble se soucier de la lecture publique des étudiants ; le problème est cependant non moins important. C'est Raoul Dautry qui a dit : "La valeur ingénieur doit se composer pour 50 % de culture générale pour 25 % de connaissances techniques professionnelles et pour 25 % d'imagination". Si c'est vrai - et ce doit l'être non seulement pour les ingénieurs mais pour tous ceux qui ont ou auront une responsabilité quelconque de chef, que penser de la formation que reçoivent actuellement nos étudiants et, spécialement, nos étudiants parisiens, étant donné les conditions de travail qui leur sont faites. Faut-il rappeler ~~leur~~ ~~les~~ ~~faits~~ que nombre de normaliens ont dit et répété que ce qu'il y avait de plus valable dans leur culture, c'est ce qu'ils avaient acquis eux-mêmes en furetant sur les rayons de la bibliothèque de l'Ecole. Chartiste, je ferai volontiers le même aveu.

En fait, ce qui fait l'intérêt et l'efficacité des études supérieures, c'est la parole d'un Maître et la lecture personnelle. Souhaitons que les Maîtres dignes de ce nom soient aussi nombreux demain que dans la génération qui a compté Bergson, Ernest Lavisse ou Charles Victor Langlois, mais prenons conscience ^{du fait} que, pour assurer aux étudiants les moyens d'une haute culture et d'un travail qui soit plus et mieux qu'un bachotage, il reste à faire un énorme effort et que, cet effort, c'est dans le domaine des bibliothèques qu'il faut le concevoir et l'effectuer.

+
+ +
+

LES BIBLIOTHEQUES ANNEXES ET LEURS USAGERS

Lorsqu'on parle de bibliothèques d'instituts, de laboratoires, de séminaires ou des bibliothèques annexées aux diverses facultés, on a tendance à ^{comprendre} ~~accéder~~ sous ces dénominations diverses une notion abusivement simplifiée. En fait, à côté de bibliothèques très spécialisées et comportant à la fois les publications périodiques et les livres nécessaires à la recherche scientifique dans une discipline donnée, on trouve les salles de travail destinées aux étudiants et où les collections de périodiques sont réduites à quelques titres, les collections d'ouvrages à des manuels ou des traités généraux.

Nous avons demandé, pour l'année scolaire 1953-54, un rapport sur les bibliothèques d'instituts, en annexe au rapport sur la bibliothèque universitaire. Quelques renseignements utiles s'y trouvent. Ne nous étonnons pas toutefois si la documentation ainsi réunie demeure tout à fait insuffisante et ne saurait permettre de traiter valablement une question particulièrement complexe. En fait il faudrait une enquête approfondie, poursuivie aussi bien auprès des établissements eux-mêmes qu'auprès de leurs usagers, enquête faite par un bibliothécaire expérimenté, pour aboutir à un rapport suffisamment documenté. A partir de quoi, on pourrait peut-être définir une politique et en mesurer les moyens nécessaires. Jusque là, des échanges de vues pourront avoir lieu et la logomachie se poursuivre entre partisans et adversaires des bibliothèques d'instituts, de leur autonomie ou de leur rattachement à la bibliothèque universitaire.

+

+ +

Je me bornerai à quelques remarques. Pour le chercheur, il est évident que disposer à son gré des instruments de référence indispensables à son travail quotidien est une nécessité. La documentation écrite doit ~~être à portée de main dans le laboratoire.~~ ^{être à portée de main dans le laboratoire.} ~~se trouver à côté des documents d'autre nature, des appareils, bref, se trouver dans le laboratoire lui-même ou à portée immédiate.~~ On n'imagine pas l'astronome obligé d'avoir à tout moment recours à la bibliothèque uni-

versitaire centrale qui, d'ailleurs, risque de n'être pas ouverte au moment où il en aurait le plus besoin ; non plus que le laboratoire de biologie marine paralysé dans une étude d'identification faute d'avoir sous la main les publications indispensables.

La bibliothèque spécialisée est une nécessité absolue pour la recherche et la critique qui peut nous être faite dans la politique générale que nous avons suivie depuis dix ans, est sans doute de n'avoir pas accordé à ce problème une importance suffisante et de n'avoir reconnu cette nécessité que pour quelques grandes bibliothèques dont l'organisation est antérieure à 1945 et dont ^{l'importance} ~~l'activité~~ est également consacrée depuis de nombreuses années.

+

Tout autre est le problème posé par ces petites bibliothèques d'étude assez nombreuses dans les facultés de lettres ou les facultés de droit et qui sont composées principalement de manuels, de recueils, de textes et de grands traités. Si le chercheur y peut trouver à l'occasion une référence ou y faire une vérification, ce type de bibliothèque semble, avant tout, destiné aux étudiants. Elles sont utiles sans doute pour décongestionner les bibliothèques universitaires encombrées et nous avons à diverses reprises suggéré la création à l'Université de Paris de salles de travail pourvues de collections d'usuels, reconnaissant ainsi une nécessité et admettant la validité de la formule.

Elle n'est pas cependant sans inconvénients. Si, reprenant une remarque précédemment faite, nous admettons que la culture générale de l'étudiant est un des éléments essentiels à une bonne formation intellectuelle et à une bonne préparation professionnelle, il faut bien reconnaître que ces bibliothèques élémentaires de vulgarisation spécialisée présentent de très graves défauts. D'une part les spécialisations n'étant pas vraiment poussées, elles ne donnent pas à l'étudiant une juste appréciation de la complexité et de l'étendue d'une véritable culture scientifique ; d'autre part, limitées à l'objet précis d'une discipline scolaire, elles n'incitent pas aux recherches et aux lectures marginales pourtant si importantes et souvent si suggestives ; enfin elles cantonnent, elles confinent

l'étudiant dans le strict domaine des normes scolaires. Parlant un jour, avec le Directeur de l'Ecole supérieure de médecine de Rennes, de la bibliothèque et de ce qu'il faudrait en faire lorsque l'Ecole serait devenue faculté, j'ai été très frappé d'une de ses remarques. Le fonds médical est aujourd'hui confondu avec les collections municipales et il serait indispensable, pour la recherche, de constituer une véritable bibliothèque médicale : le projet d'une bibliothèque commune aux deux facultés de sciences et de médecine a été envisagé et retenu en principe. Le Dr Lamache observait "qu'un bon médecin traitant doit avoir des connaissances étendues en psychologie, de la lecture, bref ce qu'on appelle une culture générale" et, de ce point de vue, l'obligation faite aux étudiants en médecine de venir travailler à la bibliothèque municipale lui paraissait heureuse.

La remarque me paraît juste, mais elle m'incite à souligner les inconvénients que présente la confusion que l'on fait parfois entre la bibliothèque de recherche et la bibliothèque destinée aux étudiants. Pour le chercheur, encore une fois, l'objectif doit être de faire de la bibliothèque l'outil le plus commode, le mieux adapté et d'usage le plus aisé ; pour l'étudiant, il importe au contraire de le mettre dans le climat et dans les conditions qui stimulent et qui favorisent son développement intellectuel dans tous les domaines. Tout ce qui risque de le confirmer dans une spécialisation trop poussée avant qu'il ait atteint à la maturité intellectuelle est dangereux, non pas seulement pour son avenir d'homme, mais même pour sa formation de futur chercheur.

+

* +

+

CONCLUSION

Nous assistons actuellement à une tendance très nette à "l'éclatement" des bibliothèques encyclopédiques. Alors qu'en 1879 on a organisé les bibliothèques universitaires en regroupant les bibliothèques de facultés, depuis quelques années nous constatons que chaque faculté et, à l'intérieur de telle faculté, chaque institut, chaque laboratoire, chaque chaire, tendent à se constituer ~~leur~~ sa bibliothèque et sa documentation. Ce phénomène devrait faire l'objet d'une enquête approfondie comme je l'ai marqué. Mais, dès maintenant, et sur les seuls éléments qui constituent mon information présente, je suis fermement convaincu de la nécessité de préserver l'existence des bibliothèques encyclopédiques et de favoriser leur développement. Ces bibliothèques gardent pour le chercheur et, en tout cas, pour tous ceux qui s'occupent des sciences humaines, une importance évidente et demeurent pour l'historien au sens large du terme, des laboratoires essentiels au même titre que les dépôts d'archives. Mais c'est aussi leur valeur sur le plan de la formation des esprits qui, dans le cadre des bibliothèques universitaires, mérite d'être considérée. Que des modifications importantes doivent être apportées à leur structure actuelle, c'est vraisemblable ; que les conditions de travail des diverses catégories d'utilisateurs puissent être considérablement améliorées, c'est certain ; que, dans l'orientation du travail professionnel des bibliothécaires, dans la conception qu'ils se font de leur métier et ~~des~~ des responsabilités qu'ils ont à assumer, il y ait des erreurs, des ~~erreurs~~ ou des omissions qu'il faut compenser, redresser ou combattre, cela me paraît évident. Mais, encore une fois, pour repenser tout le problème des bibliothèques d'étude et des bibliothèques universitaires comme il mérite de l'être, certains éléments nous manquent.

Parmi les problèmes les plus complexes, celui des bibliothèques spécialisées d'instituts et de laboratoires est assurément le plus pressant, mais il devrait être abordé avec une liberté d'esprit que les bibliothécaires ont rarement et en dehors de tout préjugé professionnel ~~rien de tel~~ ^{le répéter} ~~par ailleurs~~ ^{à la fin}. Quoi qu'il en soit, il faut ~~rien de tel~~, ni pour le chercheur, ni pour le professeur, ni pour l'étudiant, dans leur structure actuelle et dans les conditions présentes de leur fonctionnement, les bibliothèques universitaires ne sont parfaitement adaptées aux fonctions qu'elles devraient remplir.

+
+ +
+

le 17 - 1 - 1955 - PL/GC

M. LELIEURE
→

Rapport sur
les bibliothèques
municipales.

(1945 - 1954)

R A P P O R T

S U R

LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

1945 - 1954

(Secteur de M. LELIEVRE)

I.- BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES CLASSEES

INTRODUCTION

Aix, Albi, Angers, Colmar, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Nîmes, Rennes, La Rochelle, Toulouse, voici les bibliothèques municipales qui relèvent en 1954 de mon inspection. Mais j'ai eu, pendant plusieurs années, à m'occuper de Nancy et j'ai inspecté en 1945 Grenoble.

Ce qui constitue le dénominateur commun d'établissements aussi divers, tant par l'importance de la ville que par l'activité, c'est la présence d'un fonds ancien. On sait que le Législateur, en décidant le classement de certaines bibliothèques municipales, fut avant tout attentif à la qualité et à la richesse du fonds d'Etat, et qu'il a tenu à assurer à ces collections publiques la sauvegarde que garantissait la nomination d'un personnel qualifié. De ce point de vue, la nomination d'un bibliothécaire en chef, quelle que fût l'importance de l'établissement, pouvait paraître suffisante. Cependant, on a estimé que, dans de très grands établissements où les charges administratives et techniques sont lourdes, il était nécessaire d'adjoindre au bibliothécaire en chef un bibliothécaire qualifié, également fonctionnaire d'Etat, apte à répondre aux demandes de renseignements formulées par des érudits aussi bien qu'à seconder son chef dans le classement et l'inventaire des fonds anciens. En conclure que tout le personnel scientifique indispensable à la bonne marche d'une bibliothèque doit être inscrit au budget de l'Education Nationale, serait une interprétation extensive et vraisemblablement abusive du texte.

Si, sur le plan de la conservation et de l'exploitation des fonds anciens, ces établissements peuvent donc être valablement comparés, leur pôle et leur activité comme bibliothèques de travail et de référence ou comme services de lecture publique, varient selon l'importance de la ville, l'orientation de ses activités majeures et selon qu'il existe ou non une université et une bibliothèque universitaire dans le voisinage

immédiat. Albi est une petite ville de moins de 30.000 habitants ; Marseille une grande métropole ; Aix est à la fois une ville universitaire, une ville d'art et une ville de tourisme ; Nantes une grande cité industrielle ; Toulouse, Nancy ^{offrent, réunis} ~~rassemblent~~ ces divers aspects.

On attend de la bibliothèque municipale qu'elle soit bibliothèque de conservation, bibliothèque d'étude et bibliothèque de consommation. Ces trois activités doivent être coordonnées, mais l'importance relative de chacune d'elles varie, c'est bien évident, selon les villes.

Dans de grandes cités comme Rouen, Nantes, Tours, où plusieurs centaines (voire plusieurs milliers) d'étudiants inscrits à l'université voisine résident de manière permanente, la bibliothèque a une mission de bibliothèque universitaire à ceci près que la "recherche" y a assez rarement recours, les professeurs se contentant de préparer leur enseignement avec de grands traités, des manuels et des ouvrages fondamentaux.

+

+ +

Quelles sont, parmi les bibliothèques que je viens d'énumérer, celles qui, en 1945, pouvaient être considérées comme pleinement satisfaisantes à la fois pour l'installation matérielle, pour le personnel, les crédits et le fonctionnement ? Si la bibliothèque idéale est celle qui est exactement adaptée aux besoins de ses usagers, je mettrais au premier rang du palmarès de 1945, Albi, La Rochelle et Nancy. Sans doute le local à Albi était-il déjà un peu étriqué et ne permettait-il ni l'accès aux rayons pour la section lecture publique ni l'ouverture d'une bibliothèque pour enfants, mais l'harmonie du cadre, son calme, constituaient pour les lecteurs des conditions de travail tout à fait excellentes. D'autre part, les crédits étaient raisonnables, le fonctionnement satisfaisant et Mlle Masson réunissait l'essentiel des qualités d'une bonne bibliothécaire municipale. J'en dirais volontiers autant de la bibliothèque de La Rochelle ; on peut, certes, en critiquer les magasins difficilement aménagés dans un hôtel du XVIII^e siècle, très haut de plafond, mais cette ancienne résidence épiscopale est d'une dignité exceptionnelle et la vaste galerie du premier étage compense pour les exposi-

tions de livres anciens un cadre parfait. 2 salles élégantes et bien aménagées abritaient la bibliothèque enfantine ; manquait seulement une section de lecture publique avec accès aux rayons qui ne pouvait être aménagée qu'en récupérant des salles antérieurement affectées à un musée archéologique qui y était d'ailleurs fort mal installé. Enfin, depuis une vingtaine d'années, la Municipalité rochelaise avait toujours accordé des crédits convenables à la bibliothèque et Mlle de Saint Affrique, la bibliothécaire, s'est dévouée sans compter à sa tâche ~~sous tous ses aspects~~. Si je mets Nancy au premier rang, c'est que la convenance d'un cadre historique harmonieux, l'importance relative des crédits, l'excellente discipline qui régnait dans les personnels technique et de service, en faisaient une bibliothèque exemplaire ; sans doute, le bibliothécaire n'avait-il pas l'autorité intellectuelle et l'érudition qu'on doit souhaiter, mais il avait su développer l'oeuvre de ses prédécesseurs et maintenir l'excellente tenue du service. Nancy cependant manquait d'une "Heure Joyeuse" et d'un service de lecture publique bien organisé.

Pourquoi Toulouse, dira-t-on, ne figurait-elle pas parmi les bibliothèques dont nous pouvions nous flatter ? Le bâtiment neuf, contestable dans certains aménagements et d'une architecture très discutable, était cependant vaste et logiquement distribué ; mais il était loin d'être utilisé dans les meilleures conditions ; notamment la salle de lecture - qui s'apparente plus, par ses dimensions, son éclairage et son décor, à un hall de gare qu'à un lieu où doit souffler l'esprit - était, bien plus qu'une bibliothèque, une salle d'étude où les étudiants de l'Université proche venaient lire leurs cours. L'absence complète d'usuels et d'instruments bibliographiques, l'état déplorable des catalogues, tout cela pouvait décourager les meilleures volontés. Quelques bibliothécaires municipaux des générations précédentes se sont fait, par leurs travaux d'érudits, une réputation qui, sur le plan de leur activité ^{professionnelle} ~~bibliothéconomique~~, apparaît bien imméritée. Les remarques que je viens de faire pour Toulouse s'appliqueraient également à Marseille, mais en soulignant que la situation de cette dernière ville était bien pire. En effet, si le très vaste bâtiment où se trouve la bibliothèque a été construit pour en abriter les services, il est un des plus mal conçus pour cette destina-

tion qu'on puisse imaginer. L'indifférence que toutes les Municipalités de Marseille ont manifestée pour la bibliothèque se traduisait de la manière suivante : magasins insuffisants complétés par des épis de sapin disposés au petit bonheur ; livres entassés sous les combles ; personnel indiscipliné et fantaisiste ; salles publiques inconfortables, crasseuses, mal éclairées, mal chauffées, mal aérées ; collections incomplètes ; crédits dérisoires. Relativement à sa population, Marseille avait - et conserve hélas ! - le triste privilège d'être la ville de France qui ait une bibliothèque indigne et dont l'efficacité est sans aucun rapport avec les besoins de sa population.

A des titres divers, les bibliothèques d'Aix, d'Angers, Montpellier, Nîmes, méritaient de sévères critiques. Si la bibliothèque Méjanes est illustre par son fonds ancien, que dire des ^{locaux ? des crédits ?} ~~conditions matérielles~~ ^{du personnel ?} ~~les qui lui étaient faites~~, que dire aussi des bibliothécaires qui, depuis cinquante ans, ont eu la responsabilité flatteuse de la diriger ? Incommodes sans doute par leurs dimensions, les salles affectées à la bibliothèque dans l'Hôtel de ville, auraient pu garder un minimum de décence et de dignité si l'on avait pris le moindre soin de les entretenir. Mais là encore la négligence et la saleté régnaient à peu près partout malgré les efforts de la bibliothécaire-adjointe qui ne pouvait, à elle seule, compenser l'apathie de son chef. Quant aux crédits, la Municipalité considérait que le prestige du fonds ancien suffisait au bon renom de la bibliothèque et qu'il était bien inutile de faire un effort sérieux pour en développer les collections modernes. Cette indifférence trouvait la complicité empressée du bibliothécaire. La bibliothèque d'Angers a moins de prestige ; elle était nettement moins sale, mais guère plus active, pas mieux pourvue et pas plus efficace. Quant à Nîmes, une gentillesse familière y régnait dans les rapports entre le public d'emprunteurs essentiellement féminin et le personnel qui distribuait la littérature courante. Celle-ci n'était certes pas choisie avec beaucoup d'attention et de discernement par un bibliothécaire qui professait que, depuis 1818, rien n'avait paru en librairie française qui méritât vraiment de figurer sur les rayons d'une bibliothèque digne de ce nom. Montpellier avait un souci plus attentif de maintenir une tradition érudite ; la bibliophilie y était relativement en honneur et la salle de travail, assez vaste, compensait l'insuffisance des

salles des bibliothèques universitaires et recevait nombre d'étudiants. Qu'elle leur réservât de bonnes conditions de travail, il serait abusif de le prétendre : absence d'usuels, médiocrité des catalogues, tout cela empêchait les étudiants d'utiliser convenablement des ressources d'ailleurs insuffisantes en ce qui concerne la production contemporaine.

La bibliothèque de Nantes avait gravement souffert de la guerre ; non pas que les bâtiments eussent été touchés par les bombes, mais, dès juillet 1940, la Municipalité avait laissé les troupes d'occupation réquisitionner les deux salles de lecture et le Cabinet des manuscrits pour y installer un "soldatenheim". Il avait fallu faire des déménagements hâtifs et reconstituer dans une partie du hall du Musée de peinture, qui partage avec la bibliothèque ce vaste bâtiment, une salle de travail et un service de prêt. La récupération des anciens locaux, la reconversion des sous-sols transformés en abris et en infirmerie, la réinstallation des collections et la réorganisation des services publics, n'étaient pas chose aisée. D'autre part, si la bibliothécaire avait beaucoup d'imagination, son sens pratique et son sens commun n'étaient pas des meilleurs : n'avait-elle pas décidé de reclasser selon Dewey tout le fonds ancien de la bibliothèque ? N'avait-elle pas entrepris de remettre aux congrégations tous les livres provenant de l'application des lois de séparation dont elle jugeait la présence inutile à la bibliothèque municipale ! Enfin, la ville, qui jusqu'en 1939 avait fait un effort très marqué pour doter la bibliothèque d'un personnel stable et bien recruté et de crédits de fonctionnement satisfaisants, avait pendant la guerre pris l'habitude de considérer ce service comme en sommeil et d'en réduire les crédits à ceux qui étaient strictement nécessaires à l'entretien courant et à une activité diminuée.

A Colmar sinistrée, se posait le problème d'une reconstruction. Il devait être par la suite excellemment résolu grâce à la personnalité et à l'autorité du bibliothécaire et à la grande compréhension de l'Administration municipale. A Grenoble, se trouvait l'un des meilleurs bibliothécaires d'une génération de chartistes qui aura fourni aux bibliothèques municipales des bibliothécaires et des chefs de service d'une qualité tout à fait exceptionnelle. Malheureusement, la bibliothèque est installée dans un local

absurde où le service est difficile. Le bâtiment, très mal construit et mal entretenu, menaçait dès lors de s'écrouler et les plus graves problèmes se posaient, risquant de ralentir et de paralyser le développement d'une bibliothèque qui, cependant, aussi bien ~~sur le plan de~~ ^{pour} la conservation que ~~sur le plan de~~ ^{pour} la lecture publique, méritait de figurer parmi les plus remarquables de nos établissements municipaux.

+

+ +

Le tableau que je viens de tracer est sombre ; celui que je devrai, au terme de cette étude, esquisser pour traduire l'état de nos bibliothèques en 1954 aura bien des ombres encore. Et cependant, dans l'ensemble, je suis tenté de dire que la situation des bibliothèques municipales classées était en 1945 moins grave que celle des bibliothèques universitaires. Sans doute beaucoup de Municipalités - je viens de le dire et j'y reviendrai - ne faisaient pas leur devoir ; sans doute certains bibliothécaires s'étaient laissés décourager et montraient peu d'activité ; certains établissements somnolaient et n'avaient pas le rendement qu'ils auraient pu avoir. Il n'empêche que certaines des conditions d'un redressement étaient réunies. Tout d'abord, si négligentes qu'elles fussent, la plupart des Municipalités considéraient la bibliothèque comme une institution respectable ; ici intervient un facteur psychologique que j'ai eu, à plusieurs reprises au cours de ma carrière, l'occasion de noter : si frustré et si inculte qu'il soit - et Dieu sait si les hasards du suffrage universel porté ^{nt} parfois à la première magistrature de la cité des gens très ignorants ! - un Maire ou un Adjoint est intimidé par les vieux livres, même quand il les appelle "vieux bouquins". Sans doute, ce respect naïf pour les manuscrits enluminés, les incunables et les belles reliures n'est-il pas sans inconvénient car il porte bien souvent ceux qui l'éprouvent à ignorer tout à fait l'activité et l'utilité d'une bibliothèque moderne. Tout au moins, cette conception de la bibliothèque-monument historique a-t-elle l'avantage de conférer à la bibliothèque municipale une dignité apparente et un prestige dont manquent trop souvent les bibliothèques universitaires. Sur le bibliothécaire, rejaillit une part de ce prestige. Il a également le pri-

vilège d'être ou d'avoir la réputation d'être un érudit. Mais il n'y a pas que ce cas extrême. Dans de grandes villes comme Tours, Nantes ou Rouen, la bibliothèque constitue depuis très longtemps un service ; ce service a bénéficié de certains privilèges de traitement, de certains avantages que les grandes villes avaient su accorder à leur personnel et qui, relativement à celui de l'État, en faisaient ^{un} des corps privilégiés. S'il sait ^{maintenir} ~~entretenir~~ avec ses collègues des services municipaux des relations cordiales, le chef d'une bibliothèque municipale peut pour l'entretien courant, l'administration et même le budget obtenir beaucoup d'avantages. Il a, de par ses fonctions, une autorité qu'il n'exerce pas toujours et un crédit dont il ne sait pas toujours non plus faire bon usage mais qui lui rendent la tâche plus facile qu'au bibliothécaire d'université. Notons que, sur ce plan, le classement des grandes bibliothèques municipales n'a pas été une opération complètement favorable. La situation matérielle de beaucoup de bibliothécaires de municipales classées était, antérieurement au classement, nettement plus avantageuse que celle qui leur fut faite par le nouveau statut, assez mal étudié de ce point de vue. Fonctionnaires d'Etat, ils ont pu perdre une part de l'autorité qu'ils avaient comme fonctionnaires municipaux s'ils y ont gagné plus d'indépendance vis à vis des Municipalités. Il n'empêche qu'une tradition ancienne accordait généralement, dans la hiérarchie municipale, au chef de la bibliothèque une place nettement plus favorable que celle qu'occupait, dans la hiérarchie universitaire, le bibliothécaire en chef.

+
+ +
+

DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

- Etat des locaux en 1945

Vieille à peine de dix ans, la bibliothèque de Toulouse révélait déjà ses insuffisances. On avait sacrifié à l'ampleur monumentale et complètement négligé deux importantes activités : la lecture publique et la bibliothèque d'enfants. Pour la bibliothèque d'étude elle-même, l'absence d'une salle de bibliographie et d'une salle de catalogues se révélait particulièrement gênante. Un autre inconvénient de ce bâtiment réside dans la dimension des sous-sols et leur compartimentage. Plusieurs services, qui n'avaient rien à voir avec la bibliothèque, en revendiquaient l'usage, seul le service des archives historiques de la ville était un heureux voisinage.

Lorsque la ville de Nantes, qui n'avait jamais accordé grande attention à ses institutions culturelles, se décida sur l'initiative de M. Guist'han, ami personnel d'Aristide Briand et ministre de la Marine, à "faire quelque chose" pour les lettres et les arts, l'Administration choisit de construire un musée. ^{Quand} ~~Lorsque~~ ce bâtiment énorme, massif et incommode, où le hall et l'escalier occupent une place abusive, fut terminé pour le gros oeuvre, on constata que la dépense serait sans proportion avec le rendement et on décida par économie d'y loger à côté du musée la bibliothèque. Les dispositions qui furent prises prêtent sans doute à la critique, néanmoins l'aménagement réalisé a plusieurs avantages : tout d'abord, l'ampleur des salles publiques (une salle de travail, une salle de lecture et une salle d'expositions); des magasins sains, commodes et d'accès facile ; un bon groupement et une bonne articulation des services. Le défaut majeur est ~~celui~~ de l'impossibilité d'extensions importantes, ce qui obligea à diverses reprises à des remaniements des magasins aujourd'hui occupés au maximum. Seul le sous-sol réserve des possibilités

d'extensions mais des infiltrations en rendent l'utilisation difficile et il faudrait des travaux considérables. La plus sérieuse critique que l'on puisse faire concerne l'emplacement. La bibliothèque est nettement excentrique et le sera de plus en plus, la ville se développant dans le sens de l'aval exactement à l'opposé du quartier où se trouve la bibliothèque. Le seul avantage de cette situation est la proximité immédiate du lycée de garçons, mais il est certain que, dans un plan d'aménagement et d'extension, une nouvelle implantation devrait être cherchée. J'ai noté ci-dessus l'état des bâtiments en 1945 et la nécessité d'un réaménagement pour effacer les traces de l'occupation.

Toutes les autres bibliothèques que j'ai mentionnées sont installées dans des bâtiments anciens, sauf Marseille. Le bâtiment marseillais, partagé entre la bibliothèque et l'école des Beaux-Arts, a les mêmes défauts que l'édifice nantais, mais sensiblement aggravés : empire du monumental ; aménagement intérieur sacrifié aux escaliers, aux patios et aux arcades ; illogisme de distribution. On trouve la même situation à Grenoble ~~du fait de~~ ^{de la situation} ~~du fait de l'insécurité du bâtiment.~~ ^{compliquée} ~~du fait de l'insécurité du bâtiment.~~

Un bâtiment conventuel comme celui de Nîmes, ou un ancien hôtel épiscopal comme celui de La Rochelle, offrent pour une bibliothèque des ressources et des inconvénients également certains : l'ampleur des salles se prête généralement bien à l'aménagement de salles publiques agréables ; il est également facile de constituer pour les fonds anciens un cadre d'une réelle dignité et, très souvent d'ailleurs, des corps de bibliothèques, contemporains de la construction -comme c'est le cas à Nîmes ou à La Rochelle- viennent compléter ce cadre. La difficulté commence avec les magasins. Dans la plupart de ces bibliothèques -et le défaut est peut-être particulièrement accentué encore à Angers- les magasins se composent d'une succession de pièces dont les aménagements ont été improvisés au fur et à mesure des besoins sans aucun plan. Il en résulte une grande dispersion des ^{salles} ~~locaux~~, une mauvaise disposition des rayonnages, ~~la plupart de temps en hauteur et sans~~ ~~montants, ce qui est pénible, et difficile à utiliser~~ et une grande incommodité pour le service. Tout aussi longtemps qu'il a été possible d'annexer

à la bibliothèque une pièce après l'autre, de l'aménager sans se soucier d'en utiliser les surfaces et les volumes au maximum, il n'ya pas eu de problèmes. Les ateliers municipaux généralement fournissaient le bois et la main d'oeuvre nécessaires pour la fabrication des rayonnages d'un type sommaire. La nécessité où se sont trouvées les Administrations municipales, par suite de l'extension de tous les services, de mieux utiliser les bâtiments publics, le développement des collections des musées et des bibliothèques, ont rendu indispensable une étude plus rigoureuse de la situation.

En fait il n'est pas une des bibliothèques que j'ai ~~examinées~~ *visité* qui ne se trouvait en 1945, dans une situation critique, non pas que les surfaces et les volumes des locaux dont elles disposaient fussent en soi insuffisants, mais leur mauvaise utilisation ~~paraly~~ ^{avait} le service. ~~D'autre~~ ^{d'autre part} par la création de services de lecture publique et, éventuellement, de bibliothèques enfantines, posaient des problèmes nouveaux. Si ces bibliothèques anciennes avaient des salles de lecture et des salles de travail relativement confortables, elles ne disposaient pas de salles bien situées, faciles d'accès, répondant aux exigences de la lecture publique. Pour des diverses raisons, des constructions nouvelles eussent été souhaitables. Des projets plus ou moins précis avaient été envisagés antérieurement pour Marseille et pour Grenoble, mais il était évident que, dans la majorité des cas, nous devrions nous contenter d'aménagement ~~de petites annexions~~. Il était également évident que les services municipaux d'architecture n'avaient aucune idée précise des problèmes propres aux bibliothèques et que nous ne pouvions guère compter non plus sur les bibliothécaires qui n'avaient de ces problèmes ~~d'aménagement~~ qu'une connaissance lointaine.

Seule, la construction de bâtiments neufs s'imposait à Rennes où la cohabitation avec la bibliothèque universitaire aboutissait à ce résultat que la ville avait des collections mais pas de bibliothèque. Enfin, dans les villes les plus étendues, comme Montpellier, Toulouse, Rennes, Mulhouse, où l'ouverture de bibliothèques de quartiers était, pour le développement de la lecture publique, une nécessité, un problème particulièrement difficile de locaux devait de ce fait se poser, ces villes souffrant comme toutes les villes de France de la crise de logement.

+

+ +

2- Projets et réalisations

Comme on voit, de nombreux travaux étaient à entreprendre dans ces bibliothèques municipales, travaux d'autant plus délicats qu'il s'agissait de remanier des bâtiments mal ^{conçus et mal adaptés.} adaptés par leur destination première ou spécialement mal conçus comme ceux de Grenoble ou de Marseille. Tout aussi longtemps que la Direction des Bibliothèques n'a pas disposé d'un crédit de participation aux travaux, nous ne pouvions que suggérer ou conseiller, nous n'avions aucun moyen d'imposer nos vues. La procédure actuelle, qui n'a pas jusqu'à présent grevé considérablement le budget de l'Etat, a le très gros avantage d'obliger les Municipalités à procéder à une étude sérieuse, à ^{l'}un établissement ^{établissement} de devis très précis, ^{enfin} et l'approbation nécessaire du Conseil des Bâtiments nous a permis de faire rejeter les projets mal conçus et de faire généralement prévaloir nos vues. D'autre part, le Service technique possède maintenant une documentation et une expérience qui lui permettent de conseiller utilement les architectes.

^{de résultats}
Quel bilan pouvons-nous faire, de notre intervention en décembre 1954 ? Quelques réalisations ~~non négligeables~~ sont acquises : la bibliothèque enfantine de Montpellier est, sous tous les rapports, une réussite et la section de prêt de cette même bibliothèque a obtenu un succès tel que l'on peut passer sur certaines erreurs de détail dans la réalisation. A La Rochelle, la section de prêt avec accès aux rayons, aménagée dans une très belle salle, connaît depuis plusieurs années un succès également très vif, mais on ne saurait, sur le plan strictement bibliothéconomique, la considérer comme exemplaire. La réinstallation de la bibliothèque de Colmar, faite avec le concours des Monuments historiques, est un excellent exemple de ce que l'on peut réaliser dans un monument ancien dont il faut respecter le caractère. Les difficultés et les inconvénients que l'on rencontre dans la disposition des magasins sont sans doute compensés par certains avantages et, en particulier, ^{par} le prestige que la bibliothèque - principalement lorsqu'elle a un fonds ancien important - retire d'être installée dans un cadre historique. Notons ^{aussi} l'ouverture, à Mulhouse, d'une "Heure Joyeuse", ^{installée} dans un pavillon bien situé, indépendant de la bibliothèque, et qui a obtenu très rapidement un vif succès.

Après plus de 4 ans de négociations avec la ville et l'université de Rennes, la construction d'une double bibliothèque, universitaire et municipale, va être enfin entamée ; les plans sont approuvés, les crédits votés et les autorités locales qui ont fait preuve d'une bonne volonté trop longtemps passive, sont maintenant animées par un jeune bibliothécaire très actif - ^{nouvelle preuve de} ~~ce qui a prouvé une fois de plus~~ l'intérêt qu'il y a à avoir sur place un correspondant diligent. Avec sa salle de travail, sa salle de périodiques, son service de prêt avec accès aux rayons et sa salle de conférences et d'expositions, la bibliothèque municipale de Rennes sera, pour l'équipement, digne d'être citée en exemple.

Deux autres projets, de bien moindre envergure, doivent être réalisés très prochainement, qui amélioreront très sensiblement le service aussi bien à Nîmes qu'à Aix : il s'agit d'un aménagement de magasins qui permettra l'ouverture d'une section de prêt avec accès aux rayons dont le défaut se faisait particulièrement sentir ; le prêt "lecture publique" se faisait en effet dans la salle de travail, ce qui gênait considérablement les lecteurs.

Deux projets très précis de construction vont permettre à Toulouse et à Marseille d'expérimenter une autre formule dont, personnellement, j'attends beaucoup : il s'agit de l'annexion à un groupe scolaire d'une bibliothèque de prêt avec section enfantine et petite section pour la lecture sur place et l'étude. J'ai pu constater en effet à maintes reprises combien était précaire et de faible rendement le système des dépôts temporaires de livres dans des écoles ou des mairies ; on se donne ainsi l'illusion d'un équipement de lecture publique, mais le pourcentage des lecteurs est parfaitement dérisoire : quelque 600 abonnés au total pour la ville de Marseille, c'est à dire un peu moins de un pour mille. Ces bibliothèques de quartiers nouvelle formule devraient être d'un bien meilleur rendement et la facilité relative avec laquelle nous avons pu obtenir des constructions en annexe à des groupes scolaires - alors que nous avons vainement cherché à nous faire concéder des locaux moins vastes dans d'autres bâtiments municipaux - montre l'intérêt de l'opération. Le danger, que ^{j'ai signalé} ~~je signale~~ ailleurs, est de voir un jour ces locaux transformés en salles de classe ; des précautions très rigoureuses devront être prises pour parer à ce danger.

Un ambitieux projet a été débattu pour la bibliothèque de Marseille. Il s'agissait, dans les locaux actuels très vastes et très incommodes, d'utiliser au maximum des volumes considérables, reprenant ainsi la formule que j'avais préconisée pour Strasbourg et qui a été adoptée : surélévation du plancher de la salle de lecture et construction en dessous de plusieurs étages de magasins. On avait prévu également l'aménagement de la salle où sont actuellement les médailles. Ce projet était viable et relativement économique puisque, pour une centaine de millions, on aurait pu assurer à la bibliothèque municipale de Marseille plusieurs milliers de mètres de rayonnages disponibles, des salles publiques largement suffisantes et une bien meilleure articulation des services. Malheureusement le projet - dont le principe avait été adopté par la précédente Municipalité - a été enfermé dans un carton d'où il est douteux que le nouveau Conseil municipal consente à l'exhumer. Je mentionne pour mémoire les divers projets qui ont été lancés mais non étudiés sérieusement pour reloger convenablement la bibliothèque Méjanes : tantôt c'est l'Hôtel des Postes, tantôt le bâtiment de l'ancien Evêché que l'on se propose d'aménager en bibliothèque. Aucune étude sérieuse n'a encore été faite et je ne pense pas que les disponibilités financières de la ville nous donnent avant longtemps la possibilité de passer à une étude plus précise et chiffrée.

Le projet d'un bâtiment neuf, utilisé pour partie en magasins annexes et destiné à abriter une Heure Joyeuse, vient d'être approuvé par la Municipalité ~~et le Conseil général~~ d'Albi. On peut en espérer la réalisation très prochaine. Par contre, la bibliothèque d'Angers, où de grandes réformes et d'importants travaux seraient nécessaires, demeure dans un état de demi léthargie où il semble que tout conspire à la maintenir.

+

+ +

Il est encourageant de constater que certains travaux, parfois très importants, auront été réalisés qui n'auraient jamais été entrepris sans l'action pressante et efficace de l'Inspection générale et de la

Direction.

En contrepartie, il faut convenir que nous sommes tout à fait impuissants devant la mauvaise volonté ou l'indifférence des Municipalités alors même que l'insuffisance scandaleuse des locaux est indiscutable. Notre effort, qui est de persuasion, n'a les meilleures chances d'aboutir que si le terrain est favorablement préparé par l'action du bibliothécaire municipal.

+

+ +

+

DU PERSONNEL

Une première question : celle de la qualification du personnel scientifique. Sur les 12 bibliothèques considérées, 5 sont dirigées par un archiviste paléographe ; 2 d'entre eux, M. Caillet et M. Rousseau, ont fait la preuve de qualités très remarquables d'organisation et d'autorité. Le crédit dont ils jouissent auprès de l'Administration municipale, l'excellente impulsion qu'ils ont su donner l'un et l'autre aux travaux techniques - je songe en particulier à la refonte des catalogues entreprise dans l'une et l'autre bibliothèque - les initiatives très heureuses qu'ils ont prises pour le développement de la lecture publique, l'intérêt qu'ils portent aux études universitaires et la place de plus en plus grande que prennent dans leur "clientèle" les professeurs et les étudiants, tout cela montre qu'ils ont de leur tâche la plus large conception et qu'ils possèdent les talents et le caractère nécessaires pour la remplir parfaitement.

A Nîmes, Mlle Cabane prenait une succession très délicate ; d'autre part, elle avait fait son stage dans une bibliothèque qu'on ne peut citer en modèle. Elle est encore très jeune mais elle a su, en peu d'années, compléter son bagage professionnel insuffisant, asseoir son autorité et obtenir l'audience de l'Administration municipale. J'estime qu'on peut lui faire confiance.

Si un meilleur ordre règne à la bibliothèque Méjanès, si le classement des fonds, très longtemps négligé, a avancé, si la réfection des catalogues se poursuit, si une section de prêt de plus en plus développée s'est ouverte, ce n'est pas au conservateur qu'on le doit, mais à la bibliothécaire, qui n'est pas chartiste. Enfin, bien qu'un effort ait été fait ces dernières années, sur aucun plan l'activité de la bibliothèque d'Angers ne peut être citée en exemple.

+

+ +

Or, s'il est une catégorie de bibliothèques où l'on peut souhaiter avoir par privilège des archivistes paléographes, ce sont bien les bibliothèques municipales : le fonds de manuscrits, le caractère érudit et

historique des recherches ~~qui y sont poursuivies~~, la correspondance qu'il ^{faudrait} ~~peut~~ avoir avec des érudits étrangers qui sollicitent un renseignement, tout cela fait qu'un bibliothécaire n'ayant aucune formation d'historien et ignorant la paléographie peut se trouver dans une situation fort gênante et, pour lui, humiliante. Bien entendu, cette difficulté n'existe que dans un petit nombre de grands dépôts où les manuscrits anciens ont une réelle importance et où des recherches de quelque envergure sont poursuivies. S'il s'agit simplement de mettre en valeur des fonds d'incunables, des collections d'estampes, des reliures armoriées, un bibliothécaire non chartiste, avec un peu d'application et de soin, s'y révélera tout aussi capable que son collègue chartiste. Je ne pense pas qu'il y ait d'inconvénient sérieux à confier des bibliothèques comme celles d'Albi, de La Rochelle, de Mulhouse ou de Rennes à des bibliothécaires non chartistes. ^{de même} La bibliothèque de Montpellier possède de grandes richesses bibliographiques mais celles-ci, comme les manuscrits, n'exigent nullement une compétence de médiéviste. Je ^{trouve} ~~crois~~, par contre, qu'il était regrettable que l'on n'eût pas à Colmar un chartiste, ^{et} ~~mais~~ je crois heureuse en son principe la désignation qui vient d'être faite à la suite du départ de la bibliothécaire. Pour Nantes où il y a deux postes d'État, l'un des deux devrait être confié à un archiviste paléographe ; un germaniste et un philosophe, malgré leur bonne volonté, ont quelque peine à se mettre au fait d'un fonds historique important auquel s'ajoutent les archives municipales anciennes très considérables et très consultées.

Ces remarques faites, soulignons que les Municipalités, l'Inspection générale et la Direction n'ont qu'à se féliciter de l'activité de bibliothèques comme celles d'Albi, de La Rochelle, de Colmar et de Mulhouse.

+

+ +

Fonctionnaire d'état et chef d'un service municipal ; gestionnaire de crédits municipaux mais responsable d'un fonds d'Etat important, le chef d'une bibliothèque municipale classée se trouve dans une situation

administrative assez équivoque. Il lui faut beaucoup de diplomatie, de tact et de fermeté tout ensemble pour gagner la pleine confiance de la Municipalité qui a tendance à craindre que sa condition de fonctionnaire d'Etat ne le porte à trop d'indépendance et ne l'amène à contester l'autorité pourtant nécessaire du Maire ou de l'Adjoint délégué. S'il cherche à s'abriter derrière les instructions de la Direction, il sera suspect, et certains Maires ont montré au cours de ces dernières années à quel point ils pouvaient être susceptibles lorsque leur autorité sur un service municipal paraissait en cause. D'autre part, si nous lui apportons un appui appréciable par l'offre de subventions pour l'aménagement des locaux ou de subventions en livres pour l'extension du service, nous ne pouvons nous substituer à lui pour la ^{gestion} dépense des crédits et pour la discipline du service non plus que pour le recrutement des personnels municipaux. Si un bibliothécaire municipal nous dit qu'il est en mauvais termes avec le Maire, qu'il ne peut rien obtenir du Secrétaire général et que la Commission d'Inspection et d'Achat de la bibliothèque ne tient pas compte de ses propositions, nous ne pouvons que constater son incapacité ; notre intervention ne saurait avoir pour effet de donner à ce chef de service précisément les qualités qui lui manquent. Certes, les occasions de conflits sont-elles nombreuses et, même, dans de grandes villes, il arrive que la Municipalité ne montre aucun intérêt pour la bibliothèque mais, quelles que soient les circonstances locales, cette indifférence des pouvoirs publics tient pour une certaine part à la maladresse ou à la passivité du bibliothécaire.

Il est sans doute assez vain de discuter la question de savoir s'il est plus difficile de diriger une bibliothèque universitaire qu'une bibliothèque municipale, ou inversement. Le bibliothécaire universitaire a le grand avantage d'une institution bien assise, bien définie, d'un budget assuré dont les ressources ne sont pas soumises aux fluctuations de la politique locale et de ne dépendre que de la Direction pour l'essentiel de sa gestion administrative et technique, enfin de commander à un personnel d'Etat. Sans doute les rapports avec le Corps enseignant sont-ils difficiles et les connaissances bibliographiques nécessaires pour définir et pour exécuter une politique d'achat cohérente exigent-elles un effort particulier. Mais la bibliothèque universitaire ne pose que des problèmes d'une biblio-

thèque d'étude. La diversité des tâches et des responsabilités d'un bibliothécaire municipal est bien plus grande et il lui faut se tenir au courant de la bibliothéconomie dans tous les domaines. La conservation des fonds anciens, la restauration des manuscrits et des ouvrages précieux donnent passablement de soucis aux meilleurs de nos bibliothécaires municipaux et les solutions que nous pouvons leur offrir ne sont pas toutes satisfaisantes et demandent beaucoup de discernement dans leur application. Si les acquisitions sont presque complètement limitées au domaine français -sauf dans certaines régions frontières comme l'Alsace et le Roussillon-, le développement des fonds locaux si importants exige un soin très attentif. Comme on l'a dit à maintes reprises, la bibliothèque municipale dans des centres comme Rouen, Nantes, Tours, est de plus en plus une bibliothèque universitaire. Enfin, la lecture publique urbaine est un problème non moins sérieux et non moins difficile que la lecture publique rurale. La grande diversité des publics auxquels on s'adresse, la nécessité d'articuler les services de prêt d'ouvrages de distraction avec le prêt, plus limité, des ouvrages d'étude compliquent encore le problème.

En bref, une bibliothèque municipale offre une diversité d'activités qui exige du personnel une réelle largeur de vues, une culture très diverse et, outre les qualités de caractère et de conception nécessaires à tout chef de service, une aptitude à passer du plan de l'érudition la plus spécialisée aux problèmes de vulgarisation la plus largement étendue, ce qui n'est certes pas le partage de tous les meilleurs esprits. Tel bibliothécaire consciencieux et précis, qui serait capable de fournir un bon rendement dans une bibliothèque spécialisée ou dans une bibliothèque d'étude, sera très mal à son aise et se montrera peu efficace dans une bibliothèque municipale. Faut-il prendre ici occasion de souligner que la formation érudite n'est pas la plus mauvaise préparation pour s'occuper valablement de lecture publique ! Je pense que les exemples de M. Caillet, de M. Vaillant et de M. Breillat sont suffisamment éloquents. Par contre, il semble plus difficile d'attendre que des bibliothécaires qui n'ont que la vocation "lecture publique" puissent s'adapter au travail d'une bibliothèque de conservation. L'avantage du cadre unique est évident ^{qu'} et nous permet de transférer dans un emploi mieux conforme à ses aptitudes tel bibliothécaire fourvoyé.

Pour des raisons que je n'ai pas besoin de développer à nouveau, il me paraîtrait souhaitable d'augmenter le nombre des chartistes en fonctions dans les bibliothèques municipales classées, mais le souci qui est le nôtre de développer la lecture publique urbaine, de rajeunir nos bibliothèques et d'accroître leur activité et leur efficacité, nous impose de recruter par préférence pour ces fonctions des chartistes "polyvalents" dont la vocation ne soit pas de pure érudition.

+

+ +

Du personnel municipal, je dirai peu de choses. Plusieurs chefs de service se plaignent avec raison de la médiocre qualification technique de beaucoup de leurs collaborateurs. La création d'un corps de sous-bibliothécaires ^{municipaux} ~~municipal~~ va, on peut l'espérer, sensiblement améliorer cette situation. De toute manière, il faut bien constater que là où la bibliothèque municipale est, ou semble être, le dépotoir des paresseux et des incapables dont d'autres services municipaux se débarrassent, le bibliothécaire n'a ni autorité ni crédit. En bref, il est pour une large part responsable de cette situation. Sans doute - et j'en ai moi-même fait l'expérience au cours de ma carrière provinciale - un bibliothécaire peut se trouver en conflit ouvert avec telle Municipalité, mais les bonnes relations qu'il doit savoir entretenir avec les Secrétaires généraux et les chefs de service doivent lui permettre de compenser les inconvénients de cette situation.

Dans les grandes bibliothèques municipales, à l'exception toujours de Marseille, je note que le personnel de service et le personnel administratif ont pour le moins autant de zèle et de tenue que dans les bibliothèques universitaires où ces personnels sont d'État. La petite équipe rochelaise est excellente ; celle d'Albi est très bonne ; celle de Colmar tout à fait satisfaisante ; celle de Mulhouse ne l'est pas moins ; s'il y a eu conflits d'autorité à Rennes, cela ^{ne vaut rien} tenait au chef de service et au mauvais exemple donné par ^{certains} les gardiens et magasiniers de la bibliothèque universitaire.

+

+ +

Faut-il donc poursuivre la création d'autres postes d'Etat dans les bibliothèques municipales comme on vient de le faire à Toulouse, comme on l'a fait récemment à Versailles et comme le réclame M. Joly ? J'ai déjà donné mon sentiment sur cette question : je pense que donner à croire aux Municipalités que c'est à l'Etat d'assumer la charge de tout le personnel scientifique et, éventuellement, du personnel technique - même avec la participation financière de la ville - est une erreur. L'action menée par l'Inspection générale et par la Direction des Bibliothèques depuis dix ans a sans doute amélioré dans l'ensemble la situation sans cependant que nous puissions dire que, sur le plan du personnel et notamment des créations d'emplois, nous ayons obtenu ce qu'il eût été nécessaire. Je crois volontiers qu'il y a des services municipaux qui sont pléthoriques ; sauf exception - et il y en a - ce n'est pas le cas des bibliothèques municipales. Serait-il possible par un texte réglementaire d'obtenir une certaine proportion entre les effectifs, les crédits et le chiffre de population ? Je me borne à poser une question que je sais difficile et qui, peut-être, est insoluble.

+

+

+

+

DES COLLECTIONS

Je n'ai pas à exposer ici l'histoire des fonds anciens de nos bibliothèques municipales. On sait comment ils ont été constitués ; sans doute représentent-ils dans une certaine mesure l'histoire intellectuelle de la région ; malheureusement, le pillage des fonds rassemblés à la suite des confiscations révolutionnaires, l'incurie des administrations, ont eu pour résultat que ces fonds n'ont ni l'ampleur ni la cohérence qu'ils auraient pu avoir si on y avait mis plus de soin. On a malheureusement tout à fait négligé de tenir mention des provenances, et faire, à partir des débris qu'on en pourrait réunir, l'histoire de la bibliothèque d'un collègue d'ancien régime - sujet pourtant fort intéressant - nécessiterait des recherches fort longues. De ce point de vue, les classements et reclassements successifs opérés dans nos bibliothèques municipales, s'ils se justifient pour des raisons de bibliothéconomie sommaire, demeurent criticables sur le plan scientifique. On a peut-être d'autre part trop insisté sur les "richesses" et les "trésors" contenus dans ces bibliothèques, manifestant ainsi cette tendance si forte de tous nos historiens du livre exclusivement orientés vers la bibliophilie et refusant de considérer que l'histoire du livre, chapitre de l'histoire des civilisations, doit s'intéresser à tous les livres.

Il en résulte que, pour certains bibliothécaires et pour le grand public, le fonds ancien d'une bibliothèque, c'est avant tout la "réserve". Or, l'indigence extrême de nos bibliothèques universitaires - que j'ai signalée d'autre part -, le fait que, pour les ouvrages imprimés avant 1800 et pour une bonne part de la production jusqu'en 1850, seules les bibliothèques municipales offrent en province des ressources valables aux chercheurs, devraient nous inciter à chercher une meilleure utilisation de ces fonds anciens. Sans doute existe-t-il fort heureusement pour la plupart de nos grandes bibliothèques et même pour certaines bibliothèques moins importantes des catalogues imprimés classés le plus généralement dans un ordre systématique (la plupart du temps, selon la classification de Brunet) qui devraient en faciliter la consultation. Malheureusement, ces catalogues

sont tombés dans un discrédit injustifié et j'ai pu constater à maintes reprises qu'ils n'étaient guère consultés. Ils devraient être cependant la base des catalogues collectifs à l'échelon régional. Ces catalogues rétrospectifs, qui pourraient être établis par disciplines, seraient à mon avis aussi utilisés que les catalogues collectifs courants et même davantage (1).

Si les collections de livres anciens ne sont pas, comme je viens de le dire, "exploitées" comme on pourrait le souhaiter, que dire des collections d'estampes qui, dans la plupart des cas, sont classées de manière sommaire et empirique et ne sont pas toujours conservées avec les soins nécessaires ! Quant aux fonds numismatiques, il faut bien reconnaître que la compétence et le temps manquent aux bibliothécaires pour faire un inventaire précis. Seuls, les manuscrits de nos bibliothèques municipales ont fait l'objet de catalogues établis et diffusés de manière à en permettre le plein emploi.

+

+ +

Les fonds anciens, même incomplets et peu cohérents, ont cependant pesé lourdement sur l'orientation et sur l'activité de nos bibliothèques municipales. De la meilleure foi du monde, beaucoup de bibliothécaires municipaux semblent avoir considéré que leur métier était de conserver ~~mais~~^{et} que la littérature et même, plus généralement, la production intellectuelle de leur temps ne devait être accueillie qu'avec la plus extrême prudence. Si les historiens du XIX^e siècle, les philosophes et les critiques académiques ont trouvé grâce à leurs yeux, toute la littérature active et militante, leur semblait indigne d'une grande bibliothèque d'étude. C'est ainsi que, si on trouve très communément Barante, La Harpe, Désiré Nisard et Villemain, Hugo, Vigny, Musset ont bien rarement été acquis. Quant aux romans - genre inférieur - ils relevaient du cabinet de lecture et Balzac, George Sand et Stendhal ont été résolument proscrits. Il m'est arrivé sans doute de trouver

(1)- Quelques expériences limitées, qui devraient être, cela va sans dire, très soigneusement contrôlées par l'Inspection générale, pourraient être faites grâce aux chargés de missions dont l'inscription au budget a été retenue pour 1955.

dans ces bibliothèques municipales quelque original de ces auteurs, mais ils étaient confondus avec les collections romanesques destinées au prêt.

Cette étroitesse de vue a eu deux conséquences : d'une part la bibliothèque municipale a, depuis des générations, la réputation d'une institution respectable au même titre que les académies de province, mais n'a jamais été considérée par l'ensemble de la population comme une bibliothèque publique ; d'autre part, les lacunes des collections littéraires pour le XIX^e siècle sont proprement effarantes et il faudrait un plan d'ensemble adapté aux possibilités de chaque bibliothèque et, naturellement, des crédits importants. Dans le domaine scientifique, les lacunes sont également graves, mais les principaux intéressés, les historiens des sciences, sont peu nombreux. Dans le domaine particulier des explorations et des voyages, pour tout ce qui intéresse les sciences naturelles, l'anthropologie et l'ethnographie, les bibliothèques municipales sont en général assez bien pourvues en grandes publications faites au XIX^e siècle. C'est, je le répète, l'histoire littéraire et la critique qui me paraissent avoir le plus souffert de la politique d'achat suivie généralement au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e. La conscience des services qu'une bibliothèque municipale peut rendre à d'autres usagers que les érudits ou les universitaires s'est inégalement développée depuis une cinquantaine d'années, mais l'absence de doctrine à ce sujet a eu, me semble-t-il, de fâcheuses répercussions sur les programmes d'acquisitions. Tantôt les bibliothécaires considéraient que la lecture publique était l'affaire des bibliothèques populaires et orientaient vers celles-ci toutes les acquisitions d'auteurs non classiques (et l'on sait combien cette notion était, ^{de "classiques"} voici quelques années encore, étroite !); tantôt ils entreprenaient d'ouvrir largement les portes de la bibliothèque à tout le monde, confondaient la lecture publique et l'étude et risquaient de contrarier celle-ci sans véritablement favoriser celle-là. Je dois dire que c'est le plus généralement la première formule qui a prévalu. Il n'empêche que la création de sections de prêt comportant des collections limitées, tenues à jour, bien entretenues mais destinées à la consommation, me paraît clarifier singulièrement le problème.

Enfin, certains bibliothécaires ont un scrupule légitime à faire entrer dans les fonds de la bibliothèque les ouvrages de vulgarisation ou les livres d'une actualité très saisonnière. Le tri trop rigoureux a les

mêmes conséquences que l'abstention. Une politique d'acquisitions excessivement libérale doit être compensée par la possibilité d'une sélection ultérieure. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment défini d'ailleurs l'articulation qui doit exister entre le service de lecture publique et la bibliothèque d'étude et les liaisons indispensables entre ces deux activités généralement complémentaires.

Les grandes bibliothèques municipales doivent être des bibliothèques encyclopédiques. Assurément, si elles voulaient posséder les ouvrages spécialisés de toutes les disciplines, elles seraient très vite essoufflées et, ni les locaux, ni le personnel, ni les crédits dont elles disposent^{nt} ne leur permettent de réaliser cette ambition. Mais leur progression humaniste, au sens traditionnel de ce terme, ne saurait être exclusive ; d'ailleurs, ne possèdent-elles pas déjà les ouvrages et les travaux scientifiques publiés au XVIII^e siècle à l'époque précisément où plusieurs d'entre elles se formaient et où la volonté d'être universelles et de satisfaire à toutes les curiosités intellectuelles animait beaucoup de bibliothécaires, comme elle inspirait les meilleurs esprits. Si les efforts qui ont été tentés ici et là, depuis une vingtaine d'années, pour donner non seulement aux universitaires mais même aux techniciens - ingénieurs, industriels ou économistes - les éléments d'une documentation spécialisée, n'ont pas toujours été "payants", ils doivent cependant être poursuivis. Question de mesure ; la bibliothèque municipale doit être encyclopédique et non pas seulement historique, érudite et littéraire, mais elle ne peut prétendre à rivaliser avec des bibliothèques spécialisées ou des centres de documentation également spécialisés dont l'existence répond à des nécessités très précises. On voudrait cependant que figurent dans les Comités d'Inspection et d'Achat d'autres conseillers que des universitaires, des érudits locaux et fonctionnaires en retraite, ou des officiers supérieurs du cadre de réserve. Si, dans le domaine des sciences humaines, les grandes bibliothèques municipales doivent posséder, non seulement des périodiques et des ouvrages généraux, mais encore des travaux très spécialisés, les sciences de la nature et les sciences appliquées doivent être représentées par de grands traités et des publications générales intéressantes pour les spécialistes, sans qu'on puisse envisager - hors des cas d'exception - d'acquérir une documentation spécialisée qui demeurerait nécessairement fragmentaire, serait rapidement dévaluée et ne présenterait pas un

intérêt réel pour les usagers de la bibliothèque. L'équilibre auquel on doit tendre en ce domaine entre les diverses disciplines est nécessairement très instable ; on peut en avoir des conceptions diverses également défendables. Enfin, il est évident que l'évolution très rapide de notre civilisation technique et industrielle renouvelle chaque jour les problèmes d'ordre intellectuel et nous en impose chaque jour de nouveaux

+

+ +

L'érudition locale se meurt et l'histoire locale, au sens étroit où l'entendaient des sociétés académiques provinciales, n'est sans doute guère plus vivante ; ce n'est donc pas pour elles que l'on doit concevoir le fonctionnement d'une bibliothèque municipale. Par contre, l'histoire universitaire attache de plus en plus d'importance au fait économique et social et la constitution de fonds régionaux, leur développement doivent refléter ces curiosités nouvelles. Nombre de publications très éphémères, qu'elles soient littéraires, artistiques ou politiques, échappent au dépôt légal parisien et on ne saurait trop recommander aux bibliothécaires provinciaux d'être attentifs à prospecter et conserver la production régionale sous toutes ses formes. Attendre, pour acquérir les oeuvres d'un auteur, qu'il soit consacré officiellement est évidemment une erreur ; elle a été bien souvent commise : ce n'est pas à St Briec qu'il faut chercher les éditions de Tristan Corbières, non plus qu'à Quimper on aurait chance de trouver aucun document sur Max Jacob, si une opportune donation n'était venue corriger l'indifférence ou l'hostilité du Comité d'Achat.

Bibliothèque d'étude, la bibliothèque municipale reçoit diverses sortes de clients ; des universitaires d'abord, professeurs préparant leurs cours ou poursuivant des travaux personnels, étudiants en droit ou en lettres, élèves des grandes classes des lycées. Pour ceux-ci, la bibliothèque doit disposer des mêmes instruments de travail et de recherche que la bibliothèque universitaire. Si les collections d'usuels sont en général bien constituées, on le doit aux bibliothécaires municipaux qui, dans leur très grande majorité, comprennent parfaitement le problème et ne se laissent pas intimider par le risque de vol et de détérioration, non plus que par les réticences de certains Comités d'Inspection. Les bibliographies sont généralement en nombre

insuffisant : non seulement on ne trouve pas toujours, pour les bibliographies rétrospectives françaises et l'histoire du livre, les ouvrages absolument indispensables, mais encore les bibliographies scientifiques courantes manquent le plus généralement. Les usagers des bibliothèques municipales n'ont que trop tendance à considérer le catalogue alphabétique de matières comme une bibliographie et à négliger le recours à des instruments de travail aussi courants que la Bibliographie internationale des sciences historiques ou la Bibliographie géographique internationale. Les bibliothécaires municipaux eux-mêmes sont généralement très experts dans l'art de constituer empiriquement et avec des moyens de fortune une bonne bibliographie ; je veux dire qu'ils savent parfaitement qu'à défaut de manuels spécialisés, on peut, à partir des bibliographies partielles publiées, soit dans des revues, soit en annexe à des travaux savants, reconstituer la bibliographie d'un sujet. C'est une gymnastique à quoi leur métier quotidien les oblige. Il n'empêche qu'un sérieux effort d'équipement bibliographique de nos grandes bibliothèques municipales est encore à faire et que l'exemple donné par Toulouse où une salle de bibliographie a été récemment ouverte devrait être suivi largement.

Dans les grandes villes où il n'existe pas de facultés ~~elles~~ les étudiants inscrits à la ville universitaire voisine, résident la majeure partie du temps ; la bibliothèque municipale leur offre généralement des conditions de travail meilleures que celles qu'ils trouveraient à la bibliothèque universitaire. Ceci n'est valable bien entendu qu'à un certain niveau des études et dans un petit nombre de cas. Mais la bibliothèque municipale, plus variée et plus ouverte que la bibliothèque universitaire, compense par ses qualités les insuffisances de sa documentation spécialisée. Elle favorise la culture générale, mais elle ne permet pas ^{de développer} ~~toute la rigueur d'~~ une recherche méthodique *en dehors de certains domaines spécifiques comme l'histoire locale.*

Très peu de bibliothèques municipales ont une salle de périodiques. Dans la plupart d'entre elles, les revues et les journaux, d'ailleurs peu nombreux, sont placés dans la salle de lecture. Nous avons prévu une vaste salle de périodiques et journaux à Rennes, mais cette prévision, inscrite au programme et traduite par l'architecte, laisse ouverte la question de savoir ce que doit être ce service. Etant donné que les publications péri-

diques reçues par les bibliothèques municipales sont, dans leur très grande majorité, des revues de caractère général, la salle de périodiques sera sans doute plus une salle de lecture qu'une salle de travail. Si l'homme cultivé y doit venir prendre connaissance rapidement des sommaires, le chercheur y pourra également dépouiller les publications de sa spécialité, et le "lecteur moyen" curieux de parcourir des revues et des journaux variés sera certainement le plus nombreux. Cette diversité de clientèle pose d'ailleurs des problèmes d'organisation ; on voudrait que la salle de périodiques fût ouverte très largement et accessible à tous ceux que leurs occupations professionnelles empêchent de venir à la bibliothèque aux heures ouvrables - qui sont au contraire celles des travailleurs intellectuels, professeurs ou étudiants. Mais ceux-ci ne seraient-ils pas à leur tour pénalisés si la salle des périodiques était fermée aux heures les plus commodes pour eux.

En fait, les salles publiques d'une bibliothèque municipale devraient toutes être très libéralement ouvertes. Ici, une réforme des habitudes les plus ancrées est à instaurer car, service municipal, la bibliothèque suit tout naturellement les horaires des services administratifs. La bonne volonté et la compréhension du bibliothécaire n'ont pas toujours raison des routines et des exigences du personnel.

+

+ +

Dans une grande ville, un service central de lecture publique est indispensable pour les acquisitions, le traitement et l'entretien des livres. Il permet en outre d'éviter l'achat d'ouvrages peu demandés qui peuvent être occasionnellement communiqués dans les diverses succursales. La nécessité de succursales nombreuses est évidente, mais il paraît non moins certain que de simples bureaux de prêt ne sont pas suffisants. Nous avons dit les avantages de la solution étudiée pour Marseille et Toulouse ; cette solution a été dictée par l'évidence du médiocre rendement de l'autre formule.

De toute manière, la lecture publique doit être rattachée aux services de la bibliothèque municipale et il ne suffit pas d'une commune direction pour assurer une liaison et faciliter/une osmose qui sont indispen-
.....
en certains cas

sables. Si les bibliothèques de prêt n'étaient que des cabinets de lecture ou des bibliothèques populaires améliorées, elles ne feraient que favoriser ce compartimentage et cette hiérarchie de l'enseignement et de la culture contre quoi s'insurgent à la fois la conscience profonde des usagers et les obligations d'une formation intellectuelle respectueuse de la dignité de l'Homme.

+

+

+

+

II.- BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES NON CLASSEES

La loi du 20 juillet 1931 répartissait les bibliothèques publiques des villes en trois catégories :

- Bibliothèques classées
- Bibliothèques soumises à un contrôle technique régulier et permanent
- Bibliothèques pouvant être soumises à des inspections prescrites par décision du Ministre

Ce contrôle, soulignons-le, avait un caractère strictement technique. Administrativement, les bibliothèques municipales se trouvaient sous l'entière dépendance des Maires. ^{demouraient} Aucun texte ne définissait les obligations de l'administration, ni en ce qui concerne le recrutement et le statut des personnels, ni pour le fonctionnement même du service. Le Maire pouvait nommer bibliothécaire qui lui plaisait, sans aucun souci de compétence, de vocation ou de qualification professionnelle, accorder ou refuser les crédits de fonctionnement, ouvrir ou fermer la bibliothèque à son gré.

Sans doute le décret de 1912 a institué un Comité d'inspection et d'achat nommé par le Ministre et pour sept ans ; la durée du mandat souligne l'intention du législateur de soustraire ces comités aux variations de la politique locale. Si le Maire est président et si un Conseiller municipal l'assiste, la désignation du comité faite par arrêté ministériel assure, au moins théoriquement, son indépendance. Pratiquement, les nominations sont prononcées sur propositions du Maire qui sont généralement transmises sans observation par le Préfet. De ce fait, l'institution n'offre pas toutes les garanties d'impartialité et d'indépendance qu'on lui voulait. D'autre part le choix des personnalités est inspiré beaucoup plus par des convenances locales, des amitiés ou des inimitiés, que par le souci de représenter valablement les diverses catégories de lecteurs et d'usagers.

Quant au contrôle prévu par la loi de 1931, il a été précisé par le décret du 8 septembre 1932 qui énumère les bibliothèques de deuxième ca-

tégorie au nombre de 35. Cette liste, qui semble avoir été improvisée, appelle beaucoup de réserves. Pour les départements que j'ai à inspecter (1), 5 bibliothèques seulement sont "contrôlées" : Chartres, Laval, Le Mans, Perpignan, Sélestat. Or, dans ce secteur d'inspection, des bibliothèques comme celles de Brest, Carcassonne, Castres, Montauban, Quimper, Rodez, St Briens, Saintes, auraient certainement mérité - ne serait-ce que par l'importance de leurs fonds anciens - de figurer sur cette liste privilégiée. D'autre part, on s'explique mal la sollicitude dont a bénéficié la bibliothèque de Laval. En quoi consistait le contrôle ? Assuré par un bibliothécaire d'Etat du cadre des bibliothèques municipales classées, le contrôle technique devait être "régulier et permanent". En fait, deux ou trois visites annuelles étaient prévues. J'ai eu, pour ma part, à inspecter, étant bibliothécaire en chef à Nantes, la bibliothèque du Mans ; je suis donc en mesure d'apprécier la très relative efficacité de ces contrôles. S'il lui était possible de donner au bibliothécaire des conseils sur la manière de classer, d'enregistrer et de cataloguer ses livres, s'il lui était possible également de faire des suggestions concernant l'état des collections et leur conservation, le bibliothécaire chargé du contrôle n'avait sur son collègue aucune autorité administrative et ne pouvait compter que sur son pouvoir de persuasion. Une visite au maire suivait cette inspection ; mais de quel poids pouvait être l'avis d'un bibliothécaire, même chargé d'une mission officielle, auprès d'un maire ! Pratiquement l'efficacité de ces contrôles se réduisait à peu de choses.

(1)- En voici la liste :

- | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------------|
| - Ardèche | - Finistère | - Meurthe et Moselle |
| - Ariège | - Gard | - Morbihan |
| - Aude | - Haute Garonne | - Pyrénées Orientales |
| - Aveyron | - Hérault | - Haut Rhin |
| - Bouches du Rhône | - Ille et Vilaine | - Bas Rhin |
| - Cantal | - Loire Inférieure | - Sarthe |
| - Charente Maritime | - Lot | - Tarn |
| - Corrèze | - Lozère | - Tarn et Garonne |
| - Côtes du Nord | - Maine et Loire | - Vendée |
| - Eure et Loir | - Mayenne | |

Quant aux bibliothèques dites "surveillées", elles étaient soumises au contrôle des archivistes départementaux qui, lors d'une inspection des archives communales, visitaient également les bibliothèques. Il sera permis à un chartiste de dire que l'archiviste départemental n'a, de par ses fonctions, aucune connaissance bibliothéconomique ; compétent en histoire du livre et en bibliographie, il est, la plupart du temps, hors d'état de donner des conseils techniques pertinents sur la gestion d'une bibliothèque de lecture publique, et son orientation ne le prépare pas à traiter avec une grande ouverture d'esprit des problèmes relatifs à la bibliothèque d'étude. Cependant, le rôle des archivistes n'a pas été sans efficacité pour la bonne conservation des collections ; ils ont rendu service en signalant la négligence de certaines municipalités, mais il n'était pas en leur pouvoir d'aller bien au-delà et ce n'est pas eux qui étaient en mesure de développer une politique des bibliothèques.

Aucune des bibliothèques contrôlées ou surveillées des départements relevant de mon inspection ne pouvait être, en 1945, considérée comme exemplaire. Si le local était convenable et décent, le bibliothécaire était ignorant ou négligent ; quand le bibliothécaire était actif, il se débattait dans des difficultés misérables de locaux, de personnel et de crédit. Aucune de ces bibliothèques n'offrait à la fois la salle de travail équipée d'usuels bien choisis et complétés par une collection d'ouvrages d'étude bien à jour, la salle de prêt permettant l'accès aux rayons et l'Heure joyeuse, qui constituent les trois services publics essentiels d'une bibliothèque municipale moyenne.

Ni le contrôle, ni la surveillance n'avaient même réussi à garantir les fonds anciens précieux contre les fantaisies ou la négligence des administrations municipales. Lors de mon premier voyage à Mende, j'ai trouvé une centaine d'incunables et d'éditions rares du XVI^e siècle entassés dans une salle à même le plancher et rongés par l'humidité parce qu'ils étaient restés pendant plusieurs mois sous une gouttière ; à Carcassonne, des éditions originales d'auteurs français du XIX^e siècle étaient mêlées aux romans policiers dans le fonds destiné au prêt. Je pourrais multiplier ces exemples.

Quant aux collections de travail, elles étaient tout à fait insuffisantes. Certes, un effort considérable d'équipement avait été commencé en 1937 et tous les bibliothécaires municipaux demeurent reconnaissants au service qui, à la Bibliothèque Nationale, était chargé de la répartition des crédits d'équipement obtenus par l'Administrateur général. Bien choisis, bien reliés, ces ouvrages se remarquent aujourd'hui encore dans les fonds de la plupart de nos bibliothèques, mais combien de fois m'a-t-il été donné de les découvrir soigneusement conservés au fond d'une armoire, le bibliothécaire les ayant trouvés trop beaux pour les mettre en circulation. ~~L'action du~~ le Comité d'inspection et d'achat orientait la bibliothèque vers l'érudition locale et les Belles Lettres mais, le plus généralement, négligeait les sciences exactes, les techniques et la littérature moderne. Enfin, la lecture publique, tenue à mépris par la plupart des bibliothécaires et ravalée par la plupart des Comités d'inspection au niveau du cabinet de lecture, n'intéressait personne.

Locaux insuffisants et mal aménagés ; personnel ignorant et médiocre ; crédits dérisoires ; heures d'ouverture trop peu nombreuses ; accès pratiquement réservé à un petit nombre d'oisifs ou de privilégiés ; équipement bibliographique inexistant ; catalogues fantaisistes et incomplets ; collections incohérentes ; voilà ce qu'il nous a été donné de constater presque partout lorsque nous avons commencé, en 1945, une prospection systématique des bibliothèques non classées.

Quelle était la cause de cette situation ? Tout d'abord - et au premier chef - l'incompréhension des administrations municipales. Si les municipalités avaient mieux compris leur devoir, si elles s'étaient inspirées des exemples de la plupart des pays étrangers, nos bibliothèques ne se seraient pas trouvées dans cet état lamentable.

Mais la carence de l'Etat n'est pas davantage excusable. Faute d'avoir su, ou pu, définir les obligations des collectivités locales vis à vis d'un service public ; faute d'avoir doté ce service d'un statut ; faute d'avoir su exercer efficacement un contrôle qu'il avait lui-même institué, l'Etat se bornait à constater une situation dont il ne devait pas cependant ignorer la gravité ; car chaque bibliothèque fournissait un rapport annuel où la triste éloquence des chiffres apparaissait ; car les Inspecteurs généraux des Archives et des Bibliothèques avaient eu, au cours de leurs tournées,

l'occasion de souligner cette misère des bibliothèques municipales non classées ; car l'Association des Bibliothécaires français l'avait dénoncée ; car, parmi les ministres et les parlementaires, il y avait de nombreux maires de grandes et petites villes qui auraient dû connaître cette situation et reconnaître l'importance du problème.

+
+ +
+

/ L O C A U X /

Pour une ville moyenne (de 40 à 80.000 habitants), une bibliothèque pourvue de tous les services publics considérés comme nécessaires, c'est à dire salle de travail, service de prêt avec accès aux rayons, section enfantine, salle d'expositions et magasins pour 3 à 400.000 volumes, coûte de 70 à 100 millions (la bibliothèque en cours de reconstruction de Brest répond exactement à ces caractéristiques et le devis s'élève à 68 millions, à quoi il faut ajouter une dizaine de millions pour les fournitures et la pose des rayonnages). Ceci est, relativement au budget général, peu considérable, et pourtant aucune ville entre 1920 et 1939 n'a cru devoir, ou pouvoir, s'engager dans une entreprise de cet ordre. Si, il y a une cinquantaine d'années, la ville de Cahors a construit sur la principale place publique une bibliothèque-musée, elle s'est empressée, sans doute pour s'excuser de cette dépense somptuaire, d'en louer le rez-de-chaussée à un bazar. Les résultats obtenus depuis dix ans sont appréciables et peuvent être considérés comme très importants si on les compare avec ce qui avait été fait au cours des trente années précédentes. Cependant, dans la très grande majorité des cas, tout ce qu'il a été possible de faire, ce sont des aménagements de locaux situés dans des bâtiments que la bibliothèque partage avec d'autres services.

C'est là une situation très commune. La bibliothèque est installée le plus généralement à la mairie ; c'était notamment le cas à Brest et Chartres avant le sinistre, et cette cohabitation demeure à Quimper, Vannes, Castres, La Roche-sur-Yon, Sète, Morlaix, Luçon, entre autres... Point n'est besoin de souligner longuement les inconvénients de cette situation. Les services municipaux se sont, depuis une quinzaine d'années, beaucoup développés et leur extension s'est faite toujours - est-il besoin de le dire - au détriment de la bibliothèque. Si bien disposé que soit, pour ^{celle-ci} ~~ses derniers~~ ~~services~~, le maire (comme c'est le cas à Sète ou à La Roche-sur-Yon), le mieux qu'il puisse faire, c'est de s'opposer aux empiètements des bureaux administratifs, et la bibliothèque se trouve le plus généralement privée des possibilités d'accroissement qui lui seraient indispensables, aussi bien pour la création de services nouveaux (lecture publique ou Heure Joyeuse)

que pour le développement de ses magasins.

Réunir, dans un même bâtiment, bibliothèque et musée a longtemps paru aux administrations municipales une solution logique et tout à fait satisfaisante. ^{Vue fautive ou tout au moins périlleuse.} Les aménagements traditionnels des locaux à usage de bibliothèques ne tenant pas compte de la nécessité d'utiliser au maximum l'espace réservé aux magasins, on voit très souvent de vastes salles, hautes de plafonds, dont les murs sont tapissés, du sol à la corniche, de rayonnages à livres d'ailleurs incommodes, mais dont la partie centrale est peu, ou mal, utilisée par des épis qu'il n'est pas possible de multiplier en raison de la faible résistance des planchers. D'autre part, ajoutons que ce voisinage présente un autre inconvénient. Le musée est souvent considéré par les villes comme plus flatteur que la bibliothèque pour leur bon renom touristique ; on lui concède plus volontiers des locaux ; on lui consacre plus facilement des crédits ou des aménagements nouveaux. Des rivalités de service, entretenues dans certains cas par le grand zèle de certains de nos collègues des musées, ont été génératrices de conflits où les bibliothèques ont été plusieurs fois perdantes. Il est certain par exemple que, sans notre intervention énergique, l'expulsion de la bibliothèque de Perpignan par le musée et son relogement se seraient opérés dans les conditions les plus fâcheuses pour le service. D'une manière générale, nous sommes d'accord avec l'Administration des Musées pour estimer que la cohabitation bibliothèque-musée comporte beaucoup d'inconvénients et peu d'avantages. L'orientation des bibliothèques vers des activités nouvelles, notamment la lecture publique et la lecture pour les enfants et les adolescents, les conceptions que nous nous attachons à faire prévaloir quant à l'organisation des services et à l'équipement des magasins, ne peuvent que très difficilement être traduites de manière rationnelle par l'architecte dans un bâtiment commun, ~~par deux services~~. Au reste, l'exemple de Grenoble prouve que la formule a fait son temps, à supposer qu'elle ait jamais été satisfaisante.

Le voisinage d'autres administrations, judiciaires ou financières, n'est pas plus satisfaisant. Contre les empiètements de services publics dont les usagers sont "tout le monde", la bibliothèque se défend mal. C'est

le cas, notamment, à Fougères où, malgré l'activité vraiment exceptionnelle d'un bibliothécaire remarquable et le bon vouloir de la ville, le service ne se développe pas comme il le pourrait s'il avait les locaux nécessaires.

Très rares sont les bibliothèques qui disposent de bâtiments autonomes. Quand ceux-ci sont de vieux hôtels particuliers, comme à Saintes, les inconvénients signalés ci-dessus (mauvaise disposition des locaux - perte de place - difficulté d'aménager rationnellement les magasins -) se retrouvent. Ils existent également dans le cas où la bibliothèque, comme à St Brieuc, ^{ou à Brest} occupe une aile entière d'un bâtiment administratif.

De toutes ces remarques, il faut conclure que la cohabitation ^{est} ~~est~~, pour une bibliothèque, ~~doit~~ des plus graves inconvénients et que, dans les projets de construction ou de reconstruction, cette solution doit être évitée, ~~évitée~~. Si l'on est ^{contraint de} ~~conduit à~~ l'accepter, les plus grandes précautions s'imposent pour éviter une reconversion ultérieure en locaux administratifs de telle partie du bâtiment qui, momentanément, ne paraîtrait pas utilisée au maximum.

Mais les constructions en neuf sont rares. Dans mon secteur, c'est la guerre qui en aura donné l'occasion. Saint-Nazaire, Lorient, Brest et Sète ont été complètement détruites. La première pierre de la nouvelle bibliothèque de Brest vient d'être posée ; le chantier pourra être terminé dans deux ans et ce sera, nous avons le droit de l'espérer, une bibliothèque modèle ; prenant place dans un groupe culturel où le musée, le conservatoire et l'école des beaux-arts sont prévus, elle aura cependant toute son autonomie et rien ne doit entraver son développement prévisible. A Saint-Nazaire, un local de fortune a été trouvé au lendemain de la Libération et la bibliothèque fonctionne normalement, tandis qu'à Lorient, aucune de nos démarches n'a pu persuader une seule des municipalités qui se sont succédées depuis la Libération de porter à ce problème la moindre attention. A Sète, les locaux affectés par le Maire à la bibliothèque, dans les bâtiments de l'hôtel de ville, sont particulièrement bien situés : au centre de la ville, au rez-de-chaussée, faciles d'accès, permettant d'ouvrir simultanément la salle de prêt, la salle de travail et la bibliothèque enfantine, ils constituent, dans le provisoire, une installation parfaite. Mais, avant dix ans, l'insuffisance des locaux affectés aux magasins fera peser sur la bibliothèque la menace d'une paralysie progressive.

A peu près partout, les locaux, étant ~~deux~~ insuffisants et mal disposés, ~~ils~~ ne permettaient pas une bonne articulation des services ; mal utilisés le plus généralement, ils paralysaient les accroissements. Comme il n'était pas question, dans la plupart des cas, d'obtenir une construction nouvelle ni l'achat d'un bâtiment, il a fallu se contenter d'aménagements. Les programmes que nous proposons insistent toujours sur les points suivants : améliorer les conditions de travail dans la salle de lecture par l'installation ou la rénovation du chauffage et de l'éclairage, la pose de rayonnages destinés aux usuels et l'adoption de dispositifs qui garantissent le calme et le silence ; ^{réserver} ~~l'ouverture d'une~~ ^{une} salle spéciale ^{pour le} ~~destinée au~~ prêt et, toutes les fois où la chose ~~est~~ possible, ^{ouvrir} ~~la création d'~~ une bibliothèque pour enfants ; quant aux magasins, les dimensions des salles rendent, dans la plupart des cas, très difficile une installation normalisée. Parmi les bibliothèques où notre intervention a permis d'améliorer considérablement l'organisation matérielle des services, je citerai notamment Béziers, Carcassonne, Montauban, Rodez, St Briec, Aurillac, Châteauroux, Morlaix et Sète ; au lieu de locaux souvent sordides, empoussiérés et rebutants, nous ~~avons~~ aujourd'hui des salles claires, propres, avenantes, convenablement chauffées et éclairées. Les statistiques prouvent que ces mesures sont immédiatement efficaces, à condition, cela va sans dire, qu'un effort parallèle soit fait pour développer les crédits et pour doter la bibliothèque d'un personnel compétent et actif.

Une expérience de plus vaste envergure est en cours à Narbonne ; elle mérite d'être analysée un peu longuement parce qu'elle illustre à la fois les possibilités qu'une action persévérante peut ouvrir et les difficultés qui risquent de compromettre à tous moments le succès d'une entreprise quand même elle semble se présenter dès l'abord sous les auspices les plus favorables.

Lorsque je suis allé à Narbonne pour la première fois, j'ai trouvé, à l'étage supérieur du Palais épiscopal qui abrite la mairie, le musée et la bibliothèque, une immense salle éclairée par une verrière encrassée et dont les murs étaient tapissés d'armoires vitrées ; au milieu, une grande table de bois noir avec quelques numéros dépareillés de la Revue des deux Mondes et de l'Illustration et un volume très fatigué du Tour du Monde ;

Comment ceux-ci ont-ils été réalisés.

autour, quelques chaises de paille boiteuses, vides ; derrière cette table destinée au public, sur une estrade, une table plus petite en bois noir et, assis à cette table, un vieil homme à l'air endormi ; à côté de lui, des fichiers en bois de sapin brut constituant le catalogue-auteurs de la bibliothèque. Ouverte quelques heures par jour et fréquentée quotidiennement par 4 à 5 personnes, la bibliothèque disposait en 1948 de 15.000 francs pour l'entretien matériel, les abonnements, la reliure et les achats. Une succession de salles situées sous les combles abritaient, mal, des collections disparates, groupées dans la plus grande confusion en raison de déménagements successifs. De réserve, point. Quant aux acquisitions, elles se réduisaient à une dizaine de volumes chaque année. Le bibliothécaire, archéologue, conservateur du musée, semblait trouver cette situation toute normale et m'assura que "à Narbonne, il n'y avait rien à faire". Effectivement, les premiers contacts avec la Municipalité furent décevants ; non pas que l'adjoint, membre de l'enseignement et S.F.I.O., auquel j'eus tout d'abord à faire, ne se montrât convaincu des exigences de la culture populaire - tout au moins en parlait-il volontiers -, mais il m'énumérait tout aussitôt les bâtiments scolaires, les locaux administratifs et les terrains de sport auxquels l'Administration municipale devait se consacrer par priorité. Nous visitâmes ensemble quelques vieilles bâtisses où l'on pouvait, à son dire, envisager d'installer la bibliothèque ; j'en dénonçai sans peine l'insuffisance et la médiocrité et nous nous quittâmes sur les assurances de notre bon vouloir réciproque. Cette visite se répéta plusieurs fois à quelques variantes près. Jusqu'au jour où j'eus la satisfaction d'entendre le Maire, qui cette fois m'avait reçu lui-même, me répéter mon propre discours ; c'était donc que celui-ci avait, de quelque manière, porté. On recommença les prospections et l'on finit par trouver un bâtiment dont la ville décida l'acquisition. Il était admirablement situé : au centre de la ville, en bordure de la rue principale, de plain-pied avec celle-ci, avec, en contrebas, la possibilité d'aménager un petit jardin. C'était un ancien moulin, donc une "coque" facile à vider ; son aménagement en bibliothèque ne présentait pas de difficultés alors qu'il eût été malaisé d'y faire des logements. La ville l'acheta pour un peu plus de 1 million, ce qui était une affaire exdellente. Le programme accepté, le

mairie assura me faire, sur ce plan, la plus totale confiance ; nous nous mîmes au travail avec l'architecte et nous réussîmes, dans ces vastes espaces, à distribuer selon nos vues, service public, service intérieur et magasins de la manière la plus logique. En bordure de la rue, avec les vitrines qui ne pouvaient manquer d'attirer l'attention, une vaste salle de prêt avec accès aux rayons ; au niveau inférieur, en contrebas, une bibliothèque enfantine bien isolée, ouvrant sur un petit jardin pour la lecture en plein air ; au premier étage, une vaste salle de travail et des bureaux ; sur toute la hauteur du bâtiment, des magasins de livres normalisés communiquant, aux différents plans, avec les salles publiques ; une construction en neuf n'aurait pas permis aménagement plus rationnel. Au départ, l'opération était évaluée à une cinquantaine de millions et, grâce à notre participation de 35 %, la mairie prit l'engagement d'en assurer le financement. J'étais, je dois dire, assez heureux de cette décision et, dans cette région où j'avais obtenu des résultats très appréciables - à Carcassonne, à Sète, à Béziers - j'éprouvais une grande satisfaction de pouvoir montrer une bibliothèque qui, pour l'installation, serait un modèle. Je suis beaucoup moins optimiste aujourd'hui. Tout d'abord, si nous avons fait l'effort maximum pour le financement et dans les délais les plus courts, la Ville n'a pas débloqué les crédits nécessaires à la marche régulière du chantier. Ajoutons-y l'indolence et la fantaisie des entrepreneurs méridionaux et les intermittences d'un architecte parisien, et constatons que la conjonction de ces éléments modérateurs ont fait traîner l'opération bien au-delà des limites prévues et admissibles. Alors que le Maire me répète à chacun de mes voyages - et depuis deux ans - qu'il a pris ses dispositions pour faire inaugurer la bibliothèque par M. Vincent Auriol dans les trois mois qui viennent, les salles ne sont même pas terminées et les magasins ne sont pas commencés. Mais il y a plus grave. Empêtrée dans des difficultés financières et semblant méconnaître les principes élémentaires d'une bonne administration, la Municipalité, aujourd'hui, n'a qu'un souci : ouvrir la salle de lecture publique dont elle attend certain succès électoral, et remettre à plus tard l'aménagement de la salle de travail dont les usagers la préoccupent beaucoup moins, et aux calendes l'ouverture de la bibliothèque pour^{les} enfants qui ne sont pas électeurs. Je n'ai même pas l'assurance que cette section de prêt, quand elle s'ouvrira, puisse répondre au programme que nous avons

fixé. Enfin, le Maire comprend très mal qu'une bibliothèque, ce n'est pas seulement un bâtiment, mais ce sont aussi des livres. Et pas n'importe lesquels. Mais ceci est une question sur laquelle nous reviendrons.

Il ne suffit donc pas d'avoir persuadé une municipalité, d'avoir obtenu un vote favorable d'un conseil municipal et d'avoir, pour ce qui nous concerne, dégagé ces crédits de participation qui sont le plus puissant levier d'une décision favorable ; encore faut-il que nous puissions obtenir la bonne utilisation des locaux ainsi aménagés ou construits. Il est certain que l'inscription de ces crédits de participation aux travaux a été l'une des plus heureuses réformes de la Direction. Nous pouvons, sans complaisance excessive, dire également que notre Service technique est en mesure de donner aux architectes les conseils les plus judicieux et que les plans élaborés avec notre concours sont raisonnables. Les municipalités reconnaissent généralement cette compétence et acceptent de bon gré notre intervention. L'obligatoire censure du Conseil des Bâtiments renforce encore notre autorité ~~de la commune~~. Après, commencent les difficultés, car nous n'avons en fait aucune garantie formelle de la bonne utilisation des bâtiments. Il nous serait difficile de nous opposer à une reconversion d'une partie d'entre eux ~~et~~ ; si la bibliothèque ne réalise pas tous les espoirs qu'on a mis en elle pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le programme d'aménagement et qui tiennent à la mauvaise organisation du service, à la médiocrité du personnel ou à l'insuffisance du crédit, nous n'en risquons pas moins d'être injustement, mais fâcheusement, mis en cause.

+

+

+

+

PERSONNEL

Le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire a été institué essentiellement pour les bibliothèques municipales petites et moyennes. Mesure d'opportunité, il fallait en adapter le mieux possible l'application à la situation telle qu'elle se présentait alors. Il s'agissait d'une part d'inciter certains bibliothécaires en fonction, qui avaient fait leur preuve d'efficacité, à acquérir un rudiment de formation professionnelle qui devait leur permettre de mieux accomplir leur tâche et leur donner certaines garanties de stabilité vis à vis de l'Administration municipale. Il fallait également poser le principe que la possession de ce certificat d'aptitude était une condition de notre agrément à une nomination. Comme beaucoup de ces bibliothèques avaient un personnel d'autodidactes, nous avons dû, tout en posant le principe du bachot obligatoire, admettre des équivalents, prévoir une épreuve probatoire et des mesures transitoires. Le niveau des premiers examens n'a pas été bien élevé ; il faudra certainement veiller à le rehausser sensiblement, mais l'institution a assurément fait la preuve de son efficacité. Parmi les bibliothèques que j'inspecte, celles de St Brieuc, La Roche sur Yon, Carcassonne, Sète et Fougères, avaient à leur tête un bibliothécaire non qualifié qu'on a pu persuader de préparer le certificat d'aptitude. Tous l'ont passé avec un bonheur inégal, mais tous aujourd'hui ont le sentiment d'appartenir à un corps et portent beaucoup plus d'attention qu'autrefois à suivre exactement les directives de la Direction. Localement, leur crédit en a été rehaussé et l'on n'envisage plus aujourd'hui de les faire permuter avec tel rédacteur ou tel sous-chef de bureau, sujet indésirable, ou de donner leur place comme une sinécure à tel retraité bien en cour. Nous avons également pu obtenir que trois candidats aux postes vacants de Cahors (où l'emploi se cumulait avec celui de conservateur du Musée), de Béziers et de Narbonne passent le certificat d'aptitude, ce qui leur a donné une nette avance sur leurs concurrents. A Montauban, Aurillac et Morlaix, nous avons

pu obtenir la nomination de bibliothécaires possédant à la fois une licence et le D.T.B. Leur qualification professionnelle est évidemment supérieure à celle de leurs collègues. Le choix à Aurillac a été particulièrement heureux, Mlle Pechdo ayant su ranimer une bibliothèque somnolente, prouver, contre tous les sceptiques, que les Auvergnats peuvent s'intéresser à la lecture et convaincre une Municipalité assez réticente de la nécessité d'inscrire des crédits relativement importants au budget. La situation à Montauban est également favorable. En ce qui concerne Morlaix, il est évident que les perspectives de développement de la bibliothèque sont limitées. Au point de départ, il y a simplement une mission confiée par nous à un bibliothécaire chargé de reclasser un fonds dont le désordre était indescriptible. Cette mission, subventionnée par la Direction des Bibliothèques, a eu un plein succès puisque la ville a tenu à conserver la bibliothécaire et a accepté d'inscrire à son budget un traitement décent. La formule semble donc intéressante et mérite d'être appliquée systématiquement toutes les fois où la chose est possible.

+

+ +

Toutes ces nominations sont à inscrire à l'actif de la Direction des Bibliothèques. Elles confirment la nécessité d'inspections relativement fréquentes, car il est certain qu'une visite de ces différentes villes tous les quatre ou cinq ans n'aurait pas permis à l'Inspecteur d'obtenir ces résultats.

Au passif, j'inscrirais ceci : parmi les départements que j'inspecte, l'Ariège, l'Aveyron, la Corrèze, la Lozère, la Sarthe, la Mayenne et les Pyrénées Orientales ne comptent aujourd'hui aucun bibliothécaire qualifié. J'ajoute que, dans le Finistère, si j'ai pu obtenir difficilement la nomination à Brest d'un bibliothécaire pourvu du D.S.B., ce malheureux vient d'être licencié et j'ai tout lieu de craindre que la Mairie ne nomme pour le remplacer un indigène sans compétence et sans diplôme. A Quimper, chef-lieu du département, la bibliothèque était confiée à un retraité, homme de bon vouloir mais de mince savoir.

+

+ +

A la lumière de cette expérience, quelles sont les solutions que nous pouvons envisager ? Assurément, toutes les fois où l'occasion s'en présente, il faut tenter de faire nommer un bibliothécaire pourvu des titres les plus élevés. La difficulté est qu'il n'aura en tête qu'une idée, passer le concours et entrer dans les cadres d'Etat. Bien que la situation des bibliothécaires municipaux, depuis les récentes dispositions, soit matériellement aussi intéressante que celle des bibliothécaires d'Etat, le prestige de la fonction publique demeure tel que nous avons beaucoup de peine à décider nos étudiants à accepter un poste municipal et plus de peine encore à les y tenir. C'est la raison pour laquelle le certificat d'aptitude - qui n'ouvre aucun poste dans aucun service d'Etat, est un titre peut-être plus valable pour le recrutement des bibliothécaires municipaux dans les villes de moyenne importance. Reste qu'on persuadera difficilement un jeune homme ou une jeune fille de s'installer à Laval, à Rodez, à Tulle ou à Quimper, sans parler de Mende ou de Foix, avec la perspective d'y faire toute sa carrière s'il n'a des raisons familiales de s'y fixer définitivement. Pour des bibliothèques de cette importance, un recrutement à l'échelon national est une chimère tout aussi longtemps que les possibilités de changement de poste demeurent théoriques.

D'autre part, un bibliothécaire compétent et zélé trouvera-t-il dans une ville comme Rodez, Saintes, Millau ou Quimper, un champ d'activité suffisant s'il est limité à la seule bibliothèque municipale ? Evidemment non. Aussi la tentation est-elle grande de confier à un même fonctionnaire la gestion du Musée et de la bibliothèque ; ce cumul est en soi concevable et c'est celui auquel nous avons consenti à Cahors. Reste à obtenir de l'Administration des musées de la ville et du fonctionnaire lui-même qu'il se partage équitablement. Une formule qui permettrait au bibliothécaire de se consacrer exclusivement à son métier me semble infiniment préférable. C'est dans cette perspective que j'avais envisagé la création de bibliothécaires fonctionnaires d'Etat qui seraient nommés dans ces départements déshérités où il n'existe aucune bibliothèque importante justifiant un classement. Ces fonctionnaires apporteraient leur concours à la gestion des bibliothèques municipales et devraient résider au chef-lieu. Ils seraient en outre chargés du contrôle permanent des petites bibliothèques communales du département et pourraient en même temps avoir la responsabilité d'un service départemental de lecture publique.

En réalité, les cas d'espèces sont nombreux. On peut donc hésiter à adopter une structure trop rigide et, pour ma part, je suis très loin d'en suggérer même le principe. L'administration devrait pouvoir disposer de formules souples qui seraient adaptées aux conditions locales et qui, d'ailleurs, pourraient être modifiées si les circonstances l'imposaient. Je pense que, de toute manière, il faut poursuivre avec ténacité la politique amorcée par la création du certificat d'aptitude et obtenir que les Municipalités ne nomment de bibliothécaires que diplômés. Mais il faut en même temps assurer à toutes les petites bibliothèques un contrôle technique permanent que l'Inspection générale n'a pas pour mission d'exercer et qu'elle ne saurait d'ailleurs assumer sans une perversion des principes qui doivent inspirer son action.

Enfin, dans les départements où il n'y a pas de grandes villes, la distinction entre lecture publique urbaine et lecture publique rurale peut sembler bien théorique et une organisation unique, raisonnablement articulée, devrait pouvoir desservir à la fois villes et campagnes. Tout au moins, y aura-t-il avantage à en confier le soin à la même personne.

Si l'on devait confier à un jeune bibliothécaire, dans un département comme l'Aveyron, la gestion de la bibliothèque municipale de Rodez, le contrôle des bibliothèques de Millau, de Villefranche de Rouergue et la direction d'un service départemental de la lecture publique, il lui faudrait faire preuve de connaissances variées, d'une large culture et de beaucoup d'activité, mais la diversité même de ces fonctions en ferait l'intérêt et pourrait être, pour un débutant, une excellente école. J'ajoute que, selon les aptitudes qu'il aurait ainsi révélées, il pourrait, au bout d'un certain nombre d'années, être ensuite valablement utilisé, soit comme conservateur d'une bibliothèque municipale, soit comme directeur d'une grande bibliothèque centrale de prêt. De toute manière, il aurait la perspective de responsabilités étendues en même temps que l'assurance de pouvoir, ses preuves une fois faites, accéder à un emploi plus important ou mieux conforme à ses goûts. Je suis persuadé que dans des départements où, après de multiples et vaines tentatives, nous avons constaté que la création d'un service de lecture publique subventionné demeure hypothétique et où le classement des bibliothèques ne saurait se justifier, une telle formule présenterait de grands avantages. Je souhaiterais qu'on en fît l'essai : une expérience n'exige ni texte de loi ni statut par-

ticulier. Il suffirait de locaux, de quelques personnes, pour la tenter. Pour ma part, je suis d'avis que les perspectives qu'elle offre sont assez intéressantes pour en justifier l'épreuve.

ETAT DES COLLECTIONS

Toutes les bibliothèques contrôlées et beaucoup de bibliothèques surveillées possèdent des fonds anciens plus ou moins importants. Si certaines collections ont pour origine des donations particulières, la plupart proviennent des confiscations révolutionnaires et, donc, sont des fonds d'Etat. Ils ont été presque toujours fort négligés et les rapports d'inspection depuis dix ans soulignent ^{substantiel} l'état misérable de volumes parfois très rares et très précieux. Il est bien évident qu'au cours d'une inspection, il est impossible d'opérer une sélection systématique portant sur plusieurs milliers de volumes et que l'Inspecteur doit se contenter de faire des sondages qui, parfois, lui permettent d'heureuses trouvailles. Les résultats non négligeables que nous avons obtenus pour la sauvegarde des fonds anciens sont le fait de l'inspection régulière à laquelle nous nous sommes astreints et qui nous a permis de souligner aux municipalités, en même temps qu'aux bibliothécaires, la valeur des fonds qu'ils détiennent. Mais l'action du bibliothécaire, guidé par l'Inspecteur, demeure essentielle. A ce titre l'institution du certificat d'aptitude et la nomination de gens qualifiés ont eu le plus heureux effet. Certains de nos nouveaux bibliothécaires se sont découverts une véritable vocation bibliophilique, tel M. Descadeillas à Carcassonne qui a entrepris la reconstitution de sa réserve et son catalogage avec une minutie et une conscience exceptionnelles. Autodidacte pour une part en ce domaine, ce bibliothécaire a cependant fait un travail remarquable.

La mise en valeur d'ouvrages précieux a un double intérêt. Tout d'abord, elle complète notre information : les publications et les recensements antérieurs sont en effet très sommaires et sont loin de constituer un état complet de nos "richesses". D'autre part, comme je l'ai déjà dit, le prestige du livre ancien est réel, même auprès de gens peu cultivés, et les municipalités sont flattées d'apprendre que leurs bibliothèques contiennent des livres rares. A Aurillac, à Fougères, à Narbonne, notamment, nos bibliothécaires ont tiré un bon parti des découvertes qu'ils ont pu faire.

D'autre part, le crédit consacré à la restauration des reliures nous a permis de faire remettre en état des livres très délabrés. Il serait souhaitable que nous puissions développer notre action sur ce plan ; mais, pour ce faire, la constitution de quelques ateliers de restauration régionaux est indispensable. Il ne serait pas possible de les multiplier, car la formation du personnel nécessaire est longue et, d'autre part, il faut assurer à un atelier ~~de restauration~~ un certain chiffre d'affaires pour qu'il puisse vivre. Dans mon secteur d'inspection, l'atelier de Toulouse nous donne, je crois, toute satisfaction ; mais le relieur est exceptionnel et il est conseillé par un bibliothécaire également exceptionnel. De toute manière, les expériences faites depuis quelques années sont extrêmement encourageantes et devraient nous inciter à élaborer un programme de restauration, complément nécessaire d'un programme de microfilms de sécurité.

Pour l'établissement de catalogues de livres rares et précieux, un programme me paraît ~~également devoir être établi~~ ^{nécessaire}. Car nos bibliothécaires, diplômés ou certifiés n'ont pas toujours le temps de s'y consacrer ; beaucoup n'en ont pas la vocation et manquent d'une formation solide. Si M. Descadeillas, comme je l'ai dit, fait exception, dans la plupart des cas nous ne pouvons guère attendre de nos bibliothécaires, dans les bibliothèques contrôlées ou surveillées, qu'un travail sommaire et la signalisation des principaux ouvrages méritant une mention particulière. Pour un recensement systématique et, surtout, pour l'établissement de bons catalogues, j'avais personnellement envisagé deux méthodes : l'une aurait consisté à faire des microfilms (en ne retenant, cela va sans dire, que les éléments strictement indispensables) et à prendre rapidement des notes pour, ensuite, faire à Paris, et d'après ces documents, les notices complètes. L'autre consiste à envoyer dans les bibliothèques, où nous connaissons l'existence d'un fonds ancien relativement important d'ouvrages rares, un chargé de mission. Cette seconde formule a plusieurs avantages évidents. Le travail est plus précis sur pièces que sur photographies ; on évite les occasions d'erreurs ou de confusion ; enfin, le missionnaire n'est pas tenu de se consacrer exclusivement à sa tâche de catalographe érudit et peut contribuer utilement au développement de la bibliothèque. C'est vers cette solution que nous nous orientons présentement et les expériences que nous allons pouvoir faire dès cette année, nous permettront, ~~de~~ ^{nécessaire}, d'intéressantes conclusions.

Si les fonds modernes sont souvent très convenables pour le XIX^e siècle, ils sont tout à fait insuffisants, et même scandaleusement pauvres, pour le XX^e siècle. Ceci s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, nombre de bibliothèques ont reçu en dons/ des bibliothèques particulières souvent bien constituées, mais ces dons se font de plus en plus rares et sont de moins en moins intéressants. Le Ministère de l'Instruction publique avait, avant la guerre de 1914, un budget de souscription relativement important et les envois de l'Etat étaient d'une tenue remarquable. Sans doute doit-on ajouter que la répartition n'était pas toujours faite avec discernement et que l'ignorance, où étaient les services centraux de l'état de chacune des bibliothèques, a fait attribuer d'importantes collections d'ouvrages d'étude à des villes où personne n'a jamais eu la curiosité de les ouvrir. Entre 1920 et 1939, les envois de l'Etat se caractérisent par leur insignifiance et leur incohérence. Si l'équipement systématique, amorcé en 1937, a reçu un peu partout un accueil enthousiaste, c'est parce que les bibliothécaires ont, dans leur très grande majorité, compris qu'on entreprenait un effort cohérent.

Celui que nous poursuivons depuis dix ans s'inspire des mêmes principes. Mieux informés par des rapports d'inspections plus nombreux et plus précis, mieux servis par des bibliothécaires plus avertis, nous pouvons espérer que la politique d'équipement des bibliothèques municipales petites et moyennes portera ses fruits. Les listes-types d'ouvrages usuels et d'ouvrages de référence que nous avons établies et envoyées sont certainement très utiles. Elles sont, partout, bien accueillies et je n'ai jamais remarqué que nous fussions soupçonnés de dirigisme. Bien au contraire, nous sommes très souvent sollicités de donner des listes sélectives que beaucoup de bibliothécaires peu expérimentés préféreraient aux bibliographies. Quant à la composition des fonds, il est possible de faire quelques remarques. La part que nous faisons, dans nos listes et dans nos envois, aux ouvrages scientifiques et techniques, est certainement légitime ; elle peut même paraître très insuffisante, eu égard à l'orientation générale des activités du pays et aux curiosités qui se manifestent dans les grandes villes. Cependant les livres de sciences, les manuels et les encyclopédies techniques et scientifiques sont, en général, les moins consultés. Même quand le biblio-

thécaire fait effort pour attirer sur eux une particulière attention, il ne réussit pas à leur trouver de nombreux lecteurs. Les livres les plus lus et les plus demandés restent les ouvrages de littérature, d'histoire, de géographie et, surtout, les livres d'art. A en juger par les préférences des usagers de ces bibliothèques publiques provinciales, la France reste "humaniste" dans le sens le plus traditionnel et, peut-être, le plus désuet du terme. Que vaut cette remarque ? Sans doute doit-on enregistrer ~~le~~ fait, mais quelle interprétation en donner ? Tout se passe comme si la bibliothèque municipale, en dehors des érudits locaux et des retraités qui viennent y tuer le temps, ne savait attirer à elle que les étudiants et les élèves des disciplines littéraires ; si les "potaches" des lycées et des collèges classiques la fréquentent, les élèves des écoles techniques et des collèges modernes, généralement, l'ignorent.

Il importe certainement de donner aux bibliothécaires une plus large compréhension de leur rôle et, en utilisant d'honnêtes moyens de publicité, de s'efforcer de faire comprendre à de larges fractions de la population - qui n'en a pas la moindre idée - que la bibliothèque publique peut intéresser tout le monde. Il serait sans doute intéressant, pour cette propagande, d'avoir des liaisons plus directes avec l'Enseignement technique. Si notre collaboration avec le 1er degré a été souvent orageuse, elle existe ; celle que nous entretenons avec le second degré est cordiale et lentement efficace ; avec l'Enseignement technique, nous n'entretiens aucun rapport régulier et sans doute est-ce fâcheux.

Ce que je viens de dire s'applique à la bibliothèque de travail et, tout particulièrement, aux usuels dont nous avons beaucoup développé l'usage. En ce qui concerne la lecture publique, je considère que notre action a été également très efficace dans les bibliothèques contrôlées et surveillées. Sans doute de grandes villes, comme Le Mans, n'ont toujours pas de bibliothèques vraiment publiques ; mais, à Aurillac, à Béziers, à Brive, à Fougères, à la Roche sur Yon, à Morlaix, à St Nazaire, à Sète - pour ne citer que celles là - les sections de lecture publique, dont nous avons provoqué la création et que nous avons subventionnées et soutenues, sont aujourd'hui très actives. A Sète, en 4 ans, la section de prêt a gagné 1.500 abonnés ; à Aurillac, en moins de temps encore, plus de 1.200. Ce sont des villes à peine moyenne :

pour une population de 30.000 habitants à Sète, et de moins de 20.000 à Aurillac, les résultats sont très encourageants. Ils n'ont été obtenus que parce que les bibliothécaires ont suivi nos directives et que les municipalités ont consenti l'effort financier nécessaire.

+
+ +

Pour qu'elle soit efficace, une politique d'équipement et de développement des bibliothèques municipales doit être, en même temps, très systématique et très souple. Très systématique, parce qu'il est indispensable de les amener à respecter les règles communes dans leur gestion et leur fonctionnement ; très souple, parce que chaque bibliothèque pose un cas particulier. D'abord, elle a toujours une histoire. Cette histoire est longue ou brève mais elle situe, dans la ville, la bibliothèque et c'est dans cette perspective qu'il faut se placer. Ensuite, parce que la bibliothèque n'est pas une fin en soi et qu'elle doit être, autant que possible, adaptée aux besoins de la population qu'elle doit desservir.

Pour définir un programme d'aménagement ou de construction, pour fixer l'effectif du personnel indispensable au bon fonctionnement d'une bibliothèque, pour fixer et justifier son budget, encore faut-il savoir quelle est l'activité qu'on lui assigne. Sans doute, cette activité est variable selon les centres, et le chiffre de population ne suffit pas à en marquer l'orientation.

A populations égales, un centre industriel comme Alès a des besoins plus limités qu'une ville, chef-lieu de département et siège de nombreuses administrations, comme St Brieuc. Compte tenu toutefois des indications déjà données sur les usagers d'une bibliothèque municipale, on admettra que, dans une ville chef-lieu de département, où existent des établissements d'enseignement secondaire importants (ils peuvent l'être du fait de leurs pensionnaires venus de l'extérieur plutôt que de la population scolaire autochtone), avec tous les services administratifs, judiciaires, techniques et militaires qui s'y trouvent, s'impose la nécessité d'une bibliothèque de travail pourvue de grands traités, de dictionnaires, de manuels et de publications périodiques relativement nombreuses ; ceux-ci,

indépendamment d'un service de lecture publique et d'une Heure joyeuse, pour une population donnée, sont toujours indispensables quelle que soit la structure sociale, économique et administrative de l'agglomération.

Les exigences que je viens de définir, valables pour une ville comme Aurillac dont le chiffre de population atteint à peine 20.000, ou pour Rodez plus modeste encore, se retrouvent dans des centres démographiquement plus importants, mais où les professions libérales et intellectuelles sont moins favorablement représentées ; telles Sète ou Béziers dont les activités sont essentiellement industrielles et commerciales.

+

+

+

+

/ C O N C L U S I O N /

Mise en place d'un personnel bien formé et qui garde le sentiment d'appartenir à un corps ; contrôle permanent et attentif de l'inspection pour assurer la continuité et la cohérence de notre action ; intervention du Ministère de l'Education Nationale par une politique suivie de subventions qui renforce le pouvoir de contrôle de ses Inspecteurs ; tels sont les moyens d'application essentiels d'une politique générale de développement des bibliothèques municipales. Il est certain que l'absence de textes précis, définissant les obligations des Collectivités, est une gêne considérable et comporte, comme je l'ai dit déjà, un risque permanent. Une réglementation et une législation sont-elles concevables ? Je pense que oui. Mais elles ne seront efficaces que si leur nécessité est bien comprise de ceux qui auront l'obligation de les appliquer. Aussi une propagande systématique auprès des électeurs et des élus, visant à bien faire comprendre le rôle de la bibliothèque et son importance dans la vie moderne, devrait être entreprise et poursuivie avec patience et obstination. Les succès enregistrés, ceux dont, personnellement, je peux me porter garant, n'ont été obtenus que par l'heureuse conjonction et les efforts de l'Inspection générale, de la Direction et de Municipalités compréhensives ; mais là où nous nous heurtons au scepticisme ou à l'indifférence, nous ne pouvons strictement rien obtenir.

M. LELIEURE

Rapport sur
les services de
lecture publique
(1945 - 1954)

R A P P O R T

S U R

LES SERVICES DE LECTURE PUBLIQUE

RELEVANT DU SECTEUR D'INSPECTION

DE

M. L E L I E V R E

(1945-1954)

Relèvent actuellement de mon inspection, les Bibliothèques centrales de Prêt des départements suivants :

- Bouches du Rhône
- Haute Garonne
- Hérault
- Haut Rhin
- Bas Rhin
- Tarn

ainsi que les services de lecture publique départementaux, dûs à l'initiative des collectivités locales et subventionnés par la Direction des Bibliothèques :

- de l'Ariège
- du Cantal
- de la Charente Maritime
- de la Lozère

J'aurai également l'occasion de citer les services départementaux de la Meurthe et Moselle et de la Charente qui ont été créés alors que ces départements se trouvaient dans mon secteur d'inspection.

En ce qui concerne les bibliothèques centrales de prêt, deux -celles du Haut Rhin et du Tarn - ont été inscrites au plan initial élaboré en 1945 ; quatre, celles des Bouches du Rhône, de l'Hérault, de la Haute Garonne et du Bas Rhin, proviennent de la transformation des bibliothèques régionales supprimées en 1946. Parmi celles-ci, l'une, l'Hérault, est confiée à la direction d'un bibliothécaire universitaire ; la Haute Garonne demeure placée sous l'autorité d'un conservateur de bibliothèque municipale, et la troisième, les Bouches du Rhône, n'est autonome que depuis trois ans. En ce qui concerne le Tarn, la situation est administrativement différente ; mais, en fait, Mlle Masson, comme l'on sait, continue de diriger la bibliothèque municipale en même temps que la bibliothèque centrale de prêt à laquelle elle est administrativement affectée. Ces dualités de direction ne sont, à la vérité, explicables que si l'on se replace dans la perspective où les organisateurs de la lecture publique se sont trouvés au lendemain de la Libération. En fait, les choix qui furent faits furent essentiellement dictés par les circonstances. La possibilité

d'installer matériellement le service dans les locaux disponibles a été considérée, mais, plus encore, ce qui a dicté le choix, c'est la personnalité de tel ou tel bibliothécaire, et l'intérêt qu'ils avaient marqué pour la lecture publique. La transformation des anciennes bibliothèques régionales en bibliothèques de lecture publique a introduit un événement nouveau. En effet, les centres régionaux avaient été choisis en fonction de la géographie qu'ils avaient à desservir, de l'importance de la bibliothèque et de son rayonnement, et, enfin, de l'aptitude du bibliothécaire. Ces exigences ne coïncidaient pas nécessairement avec les conditions optima de fonctionnement pour un service départemental de lecture publique. Il faut tenir compte de ces faits pour justifier la présence d'une bibliothèque centrale de prêt dans le département des Bouches du Rhône où le bibliobus dessert une centaine de communes rurales peu importantes, alors que l'organisation de la lecture publique dans l'agglomération marseillaise demeure à l'état de projet. Il est bien certain que le transfert à un autre département d'un service, dont le rendement quantitatif et, peut-être, qualitatif reste médiocre, pourrait être envisagé. Par contre, la transformation en bibliothèque centrale de prêt des bibliothèques régionales de Montpellier et de Toulouse a bien donné les meilleurs résultats. Dans ces deux cas, la personnalité des bibliothécaires a une part importante dans le succès, mais les départements desservis justifiaient pleinement l'organisation et le développement des services. Il me paraît intéressant de comparer le fonctionnement et le rendement de ces diverses bibliothèques, et d'essayer de dégager les enseignements que l'on peut tirer d'expériences qui, tout en suivant les directives générales que nous avons données, se sont développées dans des climats particuliers et ont été marquées par la personnalité de celui qui en avait la direction.

Si l'installation matérielle n'est pas, en soi, un problème fondamental, elle conditionne cependant dans une large mesure le bon fonctionnement du service et, surtout, le bon rendement d'un personnel appelé à fournir un travail très lourd ; ce rendement est influencé dans une certaine mesure par les conditions matérielles dans lesquelles le personnel est placé. De ce point de vue, les bibliothèques centrales de prêt autonomes se sont trouvées en état d'infériorité par rapport aux bibliothèques régio-

nales transformées. En effet, alors que celles-ci trouvaient une installation convenable dans les bibliothèques universitaires ou municipales auxquelles elles étaient rattachées, les bibliothèques centrales de prêt, créées en 1945, devaient se contenter de locaux de fortune. Malgré la bonne volonté - d'ailleurs relative - des autorités locales, qui, tout en comprenant l'intérêt de la lecture publique, appréciaient mal l'importance de l'entreprise et la place qu'il convenait de lui réserver dans la hiérarchie de l'administration départementale, les bibliothécaires à qui nous avons confié le soin d'organiser le service, se heurtèrent à des difficultés aggravées encore par l'état de l'après-guerre. En particulier, dans des villes sinistrées comme Strasbourg ou Colmar, le problème du logement était presque insoluble. En fait, la bibliothèque du Haut Rhin fut installée dans un pavillon dont la moitié était utilisée comme logement ; celle du Bas-Rhin, dans un local vétuste mais relativement convenable et d'accès facile ; et la bibliothèque du Tarn, dans un bâtiment tout à fait insuffisant comme dimensions. La nécessité d'avoir le bibliobus à proximité, pour faciliter le chargement et le déchargement des caisses, celle également de procéder à ces opérations au rez-de-chaussée pour éviter des manipulations fatigantes et lentes, limitait d'autre part le choix de ceux qui avaient la charge de trouver pour les nouveaux services un local approprié. Depuis, les choses se sont améliorées ; la bibliothèque centrale de prêt du Tarn a trouvé, dans un bâtiment administratif où elle cohabite avec les services de l'Inspection académique, une installation, non pas seulement décente, mais confortable et bien aménagée. Le Conseil général a accepté d'assumer l'entretien sur le budget départemental. La bibliothèque du Haut Rhin a loué un bâtiment qui avait servi à des services agricoles et qui, reconverti en bibliothèque centrale de prêt, est également confortable. Seule, la bibliothèque du Bas Rhin se voit sommée par la Préfecture et la ville de Strasbourg d'avoir à vider les lieux et le problème de lui trouver une installation définitive n'est pas résolu.

En résumé, il est bon que le service de la Bibliothèque centrale de prêt ait pignon sur rue et que les usagers et les visiteurs le tiennent en considération.

+

+ +

+

DU PERSONNEL

Si l'Etat fournissait au départ tous les crédits d'installation et de fonctionnement et prenait à sa charge les traitements du personnel, du bon vouloir des autorités locales et, notamment, des services de la Préfecture, dépendaient, dans une large mesure, l'installation et la mise en marche du service. Il était donc très important que le bibliothécaire qui en était chargé eût déjà une certaine audience auprès des autorités départementales, auprès du Préfet et du Conseil général, et un crédit moral certain. En fait, ceux à qui nous avons fait confiance en 1945-46 ont prouvé qu'ils la méritaient, en particulier Mlle Masson dans le Tarn et Mlle Berna dans le Haut Rhin : l'estime où ces deux bibliothécaires sont tenues, aussi bien par le Préfet que par les conseillers généraux influents, sont à cet égard tout à fait symptomatiques. Pour les bibliothèques régionales transformées, le problème était un peu différent, mais la personnalité de M. Wickersheimer dans le Bas Rhin, celle de M. Pitangue, diversement apprécié sans doute, mais fort connu, ont facilité grandement le départ du service. Par contre, en dépit des louables efforts faits par Mme Bouyssi à Marseille, la bibliothèque centrale de prêt des Bouches du Rhône n'a jamais été prise en considération par les autorités locales et, en Haute Garonne, il a fallu l'arrivée de M. Caillet pour que le service trouve un crédit et prenne une extension que Mme Kravtchenko n'avait pas pu ou su lui donner. Il est certain que si, à la tête de ces services nouveaux, nous avions dû mettre à l'origine de jeunes bibliothécaires sans expérience et que leur âge privait de l'autorité morale nécessaire, nous aurions moins bien et moins vite réussi.

Dans les départements où la lecture publique s'est le plus et le mieux développée, ce succès est dû certainement à l'action personnelle de celui qui dirige la bibliothèque centrale de prêt ou qui en est le répondant auprès des autorités locales, mais il y a un aspect du problème qui apparaît aujourd'hui et qui doit nous être présent à l'esprit. La direction d'une bibliothèque centrale de prêt exige un effort physique, surtout lorsqu'on s'impose de faire personnellement un certain nombre de tournées cha-

que mois comme il est, je crois, souhaitable. Il est certain que le personnel des bibliothèques centrales de prêt mériterait d'être classé dans la catégorie des "services actifs". Il est non moins certain que l'on ne peut demander à un conservateur de bibliothèque, ayant dépassé la soixantaine, de faire lui-même des tournées et de mettre la main à la pâte, comme il est encore nécessaire de le faire. Le problème de la retraite, du remplacement ou de la mutation des personnels de la lecture publique se pose déjà, mais il doit se poser d'une manière beaucoup plus sérieuse à mesure que les années passent. Des mesures devront être envisagées et prises pour des raisons de convenance, d'humanité et de bonne marche du service.

Ces remarques, d'une portée générale, s'appliquant plus encore au personnel de sous-bibliothécaires. Ici, nous avons enregistré de nombreuses déceptions : manque de résistance physique des fonctionnaires les amenant à prendre de nombreux congés de maladie, demandes multipliées de mutations dans des services sédentaires, bref, instabilité et rendement très inégal de ce personnel. Si d'excellents éléments se sont révélés, comme M. Fontvieille - qui vient de réussir assez brillamment au concours et qui a eu l'énergie de préparer successivement sa licence et son D.S.B., tout en assumant les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque centrale de prêt de l'Hérault - et comme M. Fillet - qui, avant d'être nommé à Tours, a été plusieurs années sous-bibliothécaire dans l'Isère. Les difficultés de recrutement semblent s'aggraver ; peut-être conviendrait-il d'envisager des mesures qui nous permettraient un recrutement local et favoriseraient ainsi la stabilité de ce personnel.

Nous avons moins de difficultés avec le personnel de secrétaire dactylographe dont les fonctions sont tout naturellement sédentaires, encore que, dans un certain nombre de cas, il soit appelé à participer aux tournées, soit pour remplacer le sous-bibliothécaire indisponible, soit pour varier une tâche qui, sans cela, serait particulièrement monotone. Ici, les avantages du recrutement local se retrouvent et nous assurent une relative stabilité.

Dans l'ensemble, les chauffeurs nous donnent satisfaction. Plusieurs d'entre eux s'intéressent très sérieusement à la tâche du bibliobus et col-

laborent volontiers, non seulement aux tâches matérielles (transport et manutention des caisses, etc...), mais quelquefois montrent un réel intérêt pour l'orientation et le choix des livres et apportent spontanément aux bibliothécaires un point de vue qui n'est pas négligeable. Le médiocre état de notre parc automobile, son usure relativement rapide et les frais d'entretien toujours plus élevés auxquels nous avons à faire face, pourraient nous donner à penser que nos chauffeurs n'apportent pas tous le soin que nous sommes en droit d'attendre d'eux dans l'entretien matériel des véhicules. Il est vrai que les voitures achetées au lendemain de la guerre étaient d'une qualité médiocre et que nos bibliobus sont souvent soumis à de très rudes épreuves. Je tiens aussi à dire que certains chauffeurs, comme celui de la Haute Garonne, et plus encore celui du Tarn, entretiennent et ménagent leur voiture avec un orgueil et un soin jaloux.

La structure des bibliothèques centrales de prêt, telle que nous l'avons prévue, et la répartition des tâches entre bibliothécaire-directeur, sous-bibliothécaire, secrétaire dactylographe et chauffeur se fait aisément ; mais cette structure, forcément un peu schématique, si elle s'applique à tous les cas, apparaît trop rigide quant aux effectifs prévus. 4 personnes suffisent pour assurer la bonne marche d'une bibliothèque centrale de prêt lorsque le nombre des communes ne dépasse pas 350 et que le réseau des voies de communication est suffisant et bien entretenu. C'est le cas du Tarn. Mais l'effectif est nettement insuffisant pour un département comme la Haute Garonne qui compte plus de 700 communes et dont le relief et l'étendue compliquent à l'extrême le service et l'alourdissent considérablement. En ce cas, 6 personnes constitueraient un minimum raisonnable, en admettant qu'elles soient toutes robustes et de bon vouloir. Il est certain qu'une révision s'impose et que des mesures devraient être prises à bref délai, soit que l'on accorde à certaines bibliothèques centrales de prêt un personnel supplémentaire appointé par le Ministère de l'Education nationale (titulaire ou contractuel), soit que les ressources locales permettent l'affectation de personnels détachés. Ce sont les sous-bibliothécaires dont la nécessité se fait le plus sentir.

En certains cas, on a pu trouver un accueil compréhensif auprès de l'Inspection académique, mais la collaboration d'instituteurs détachés, si elle est à bien des égards souhaitable, pose cependant des problèmes délicats et peut être génératrice de conflits avec la Direction du 1er degré, avec la Ligue de l'Enseignement et avec les syndicats d'instituteurs. Ceci, il ne faut pas l'ignorer.

LA B.C.P. ET LES AUTORITES DEPARTEMENTALES

L'intérêt marqué par le Préfet est certes un élément très important. C'est certainement à l'action personnelle de M. Weiss dans l'Hérault qu'est dû le rapide démarrage du service. Egalement Mlle Berna a trouvé auprès du Préfet du Haut Rhin un appui constant et efficace. Mlle Masson a vu sa tâche grandement facilitée par le Préfet, de même que M. Caillet reçoit un appui très sérieux de M. Pelletier. Toutefois, l'efficacité de cet appui ne se confirme que lorsque le Préfet est en bonne intelligence avec la majorité du Conseil général. On a pu voir dans le Vaucluse tous les inconvénients d'une initiative préfectorale non soutenue par le Conseil.

Le soutien du Conseil général, très nécessaire lorsque l'on veut implanter solidement la lecture publique, et qui devient indispensable pour l'orientation nouvelle que nous entendons suivre en demandant aux collectivités locales une participation financière importante, suppose que le bibliothécaire-directeur de la bibliothèque centrale de prêt dispose d'une assez large audience et d'un crédit personnel bien établi. C'est une des raisons pour lesquelles j'avais jugé, lorsque j'ai étudié la structure qu'il convenait de donner aux bibliothèques centrales de prêt, nécessaire de hausser, dans toute la mesure du possible, le standing du bibliothécaire-directeur ; en faire un personnage trop subalterne, c'était lui enlever la possibilité de faire considérer la lecture publique comme un service important.

+++

RAPPORTS AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE

Ce serait une erreur de croire à une doctrine bien définie et, surtout, à une discipline strictement observée par les Inspecteurs d'Académie en ce qui concerne leurs rapports avec les activités culturelles et, notamment, les bibliothèques centrales de prêt. En fait, s'ils reçoivent à ce sujet des directives de la Direction du 1er degré, une grande latitude

d'interprétation semble leur être laissée et, pratiquement, les relations entre la bibliothèque centrale de prêt et l'Inspecteur d'Académie se placent essentiellement sur un plan personnel. Mais il importe grandement que l'Inspecteur d'Académie soit bien disposé puisque c'est, dans une large mesure, de ses directives que dépend l'attitude des instituteurs dépositaires ; d'autre part, pour l'octroi des crédits Barangé, son accord est également indispensable. Dans tous les départements pourvus d'une bibliothèque centrale de prêt dont j'ai eu à m'occuper, s'il y a eu parfois quelques incidents mineurs, il n'y a jamais eu hostilité délibérée et active, et le service a toujours trouvé le concours du Corps enseignant du 1er degré ; généralement, ce concours a été enthousiaste et efficace. L'expérience de dix années permet de conclure que les relations entre Inspection Académique et bibliothèque centrale de prêt peuvent être confiantes et fructueuses et qu'en tout cas, une subordination de la bibliothèque centrale de prêt à l'Inspection académique n'aurait aucun avantage et présenterait même des inconvénients très sérieux. Nous avons eu certainement raison de nous opposer à ce rattachement et nous devons veiller à toujours maintenir l'autonomie des bibliothèques centrales de prêt par rapport à l'Inspection académique.

+
+ +
+

DES COLLECTIONS

Le chiffre de 50 volumes par dépôt à desservir est un chiffre théorique qui peut permettre de fixer l'importance du fonds de départ indispensable mais ne saurait, c'est l'évidence, être considéré comme un plafond. En fait, dans les départements actifs, aujourd'hui les collections comprennent 50 à 60.000 volumes. Il sera au resté nécessaire de fixer un plafond et d'éviter d'encombrer les magasins, dont la capacité est toujours très limitée, avec des ouvrages vieillissés et peu consultés. Jusqu'à présent, nous avons pu éviter l'encombrement et des reconversions de collections, mal adaptées à la lecture publique rurale, ont été opérées. Il faudra certainement, dans un avenir assez proche, préciser nos directives à ce sujet. De toute manière, il reste bien entendu que la bibliothèque centrale de prêt est une bibliothèque de consommation. Lorsqu'elle travaille en étroite liaison avec une bibliothèque municipale pourvue de sections de prêt, comme c'est le cas à Toulouse, l'utilisation tout à fait rationnelle des collections est certainement plus aisée.

Quant à la composition des collections, on sait comme les débats s'animent au cours des journées d'étude lorsque l'on discute "des caisses préfabriquées". En fait, il est bien certain que les mêmes titres des mêmes auteurs considérés comme classiques de la lecture publique se retrouvent partout, et que ces titres ne sont pas innombrables. Ce qu'il est le plus difficile de préciser, c'est l'orientation des acquisitions nouvelles en fonction de l'actualité. J'ai l'impression que, faute de temps, beaucoup de bibliothécaires hésitent à faire un choix un peu rigoureux et achètent ou laissent acheter des ouvrages médiocres ou insignifiants. Ceci déjà est un problème. Nous avons toujours répugné, et avec d'excellentes raisons, à proposer des choix ; nous renvoyons nos bibliothécaires aux bibliographies critiques, comme le Bulletin critique ou le Bulletin bibliographique de l'Education nationale ; mais ces publications ne sont pas faites pour la lecture publique et les renseignements qu'elles donnent ne sont pas toujours très faciles à utiliser, notamment pour la lecture publique rurale. Convierait-il d'avoir pour celle-ci un organe d'information spécialisé ? C'est une question qui devrait être étudiée de très près.

Une autre question qui fait également l'objet d'un débat qui demeurera ouvert et qui, sans doute, n'est pas susceptible d'une conclusion unanimement acceptée, est celle que pose le niveau des lectures. On a quelque scrupule à contester l'expérience de gens cultivés et exigeants lorsqu'ils vous assurent qu'il est nécessaire de mettre dans les caisses des romans roses ou des romans d'aventures médiocres ou même vulgaires ; il paraît que c'est la seule manière d'attirer les lecteurs. Pour ma part, j'ai toujours condamné cette facilité et j'estime qu'une oeuvre de l'éducation de l'enfant et de l'adulte doit se montrer exigeante dans le choix des moyens. Si j'ai pu me montrer parfois moins intransigent sur ce point, c'est parce qu'un homme comme M. Caillet, que j'estime infiniment, est d'un avis différent et qu'il tient pour indispensable un certain pourcentage de romans du type Delly dans les collections de la bibliothèque centrale de prêt.

Si nous devons l'admettre, ce ne peut être que comme une tolérance et en en contrôlant rigoureusement le nombre et en insistant pour qu'il soit progressivement réduit. Certes, une adaptation très souple du niveau des lectures est nécessaire et, seul, le bibliothécaire bien averti des goûts et du degré de culture de la population à laquelle il s'adresse, peut la faire avec tact et pertinence, mais il ne doit sous aucun prétexte céder à la facilité ou se laisser entraîner au mirage des statistiques flatteuses. Ce qui justifie la lecture publique, ce n'est pas tant l'existence des bibliothèques centrales de prêt, ce n'est pas tant le grand nombre des lecteurs abonnés, que le bénéfice intellectuel et moral qu'une élite en pourra tirer, qui, sans l'existence du bibliobus, en eût été presque totalement frustrée. Il vaut de faire circuler le bibliobus sur des routes difficiles s'il apporte à quelques lecteurs une véritable nourriture intellectuelle ; s'il devait se contenter de distribuer des romans policiers ou des romans sentimentaux, mieux vaudrait se borner à le laisser au garage.

+

+ +

+

F O N C T I O N N E M E N T

Du point de vue strictement technique, j'estime qu'il n'y a pas d'observations particulières à présenter sur le cadre de classement adopté, non plus que sur l'équipement des livres et l'établissement des catalogues. Nous avons laissé à chaque bibliothécaire une certaine initiative pour publier et distribuer des catalogues sommaires de certains fonds. Les résultats sont très satisfaisants dans l'ensemble. Les centrales de prêt ne me paraissent ^{pas} poser de problèmes bibliothéconomiques et j'estime qu'il n'y a aucune réforme à envisager sur ce plan.

Quant aux méthodes de prêt, bibliobus-rayons et bibliobus-caisses gardent leurs partisans ; la formule mixte a également ses avantages. La latitude laissée à chaque bibliothèque centrale de prêt d'adopter le parti qu'il juge préférable me paraît sage et doit être maintenue. Il est certain que, dans le cadre d'un département comme la Haute Garonne - avec près de 700 dépôts à desservir, l'usage généralisé de caisses et même l'utilisation de caisses préfabriquées est une nécessité. Si l'on voulait, dans un cas comme celui-là, utiliser le bibliobus-rayons, il faudrait avoir deux voitures et doubler le personnel.

Le schéma adopté et l'organisation telle qu'elle a été décidée dans ses grandes lignes sont, je le répète, parfaitement valables. Ils laissent d'autre part une certaine liberté d'adaptation aux conditions locales, ce qui est indispensable. Je crois que la bonne marche d'un service ne peut être assurée que si une adaptation intelligente au cadre géographique, aux hommes et aux circonstances locales permet de donner à chaque bibliothèque centrale de prêt une personnalité, tout en préservant le service d'une initiative aventureuse que pourrait prendre un bibliothécaire zélé mais sans expérience.

Administrativement, les bibliothécaires-directeurs n'ont pas de problèmes difficiles à régler. Il faudrait cependant, comme je l'ai dit à diverses reprises, qu'on leur donnât, pour la tenue de leur comptabilité, des instructions précises. Un contrôle périodiques demeure nécessaire, qui est du ressort de l'inspection générale.

En diverses occasions, il m'est arrivé de dire publiquement que le bibliothécaire-directeur d'une bibliothèque centrale de prêt avait des responsabilités intellectuelles et morales plus grandes et plus difficiles à assumer qu'un bibliothécaire universitaire, de souligner également que, pour bien remplir cette tâche, il fallait une ouverture d'esprit, une expérience et une culture générale solide ; ceci, pour réagir contre une opinion très généralement répandue - d'ailleurs adoptée par de nombreux bibliothécaires de bibliothèques "savantes" - que la lecture publique était comparable à l'enseignement du 1er degré et qu'il était déraisonnable d'y affecter des gens de qui on exigeait, comme bagage universitaire minimum, une licence d'enseignement et, comme titre professionnel, le diplôme supérieur de bibliothécaire.

En fait, ce que ces titres doivent sanctionner, c'est moins les connaissances théoriques que le niveau intellectuel et la culture, car il est bien évident que, sur le plan de la technique bibliothéconomique, les problèmes que l'on a à résoudre dans le cadre d'une bibliothèque centrale de prêt sont élémentaires et qu'il n'y a aucune relation directe entre l'activité du bibliothécaire de lecture publique et les connaissances qu'il a pu acquérir en matière d'histoire du livre et de bibliographie scientifique.

Peut-être la nécessité d'une démonstration qu'il fallait convaincante pour un public mal informé nous a-t-elle entraînés quelquefois à insister sur la haute qualification professionnelle que nous exigeons des bibliothécaires de lecture publique. Il n'en reste pas moins que, si l'on se réfère à l'histoire de la lecture publique rurale en France depuis vingt ans, on constate que les expériences les mieux conduites, celles qui ont donné les résultats les plus satisfaisants et celles qui nous ont permis enfin de définir en 1945 une structure dont la valeur a été pleinement contrôlée par la suite, ces expériences, dis-je, ont été organisées et poursuivies par des hommes que leur formation d'historiens et d'érudits - ils étaient chartistes - ne semblait pas préparer spécialement à ce rôle.

Il reste que le recrutement du personnel pose de nombreux problèmes que j'ai déjà évoqués plus haut. Les meilleures réussites seront toujours dues, non pas tant à des gens abondamment titrés, qu'à des gens joignant à

une vocation authentique, un grand jugement, un sens social éclairé, une certaine expérience et une large culture. Mais, hors de cas exceptionnels, il est évident que les conditions actuelles de recrutement ne nous garantissent pas que toutes ces qualités, plus la vocation, sont l'apanage des candidats au concours. Peut-être, avec des individus de qualités moyennes, des résultats meilleurs pourraient-ils être obtenus par une formation plus longue que celle du diplôme supérieur de bibliothécaire et dans le cadre d'une véritable école. De toute manière, le recrutement des personnels de la lecture publique sera toujours difficile et devra être examiné avec une particulière attention.

+
+ +
+

LES SERVICES DE LECTURE PUBLIQUE CREEES EN DEHORS DES B.C.P.

Le plan présenté en 1944-45 prévoyait que l'équipement de tous les départements métropolitains serait réalisé par étapes et dans un délai relativement court. Le refus systématique du Ministère des Finances d'inscrire de nouvelles créations de budget, l'impossibilité de maintenir les quelques créations que nous avons pu obtenir en première discussion, nous ont conduit à chercher d'autres formules. En fait, la première initiative revient au département de la Meurthe et Moselle, et plus spécialement à M. Philippe Serre. L'adhésion du Conseil général fut relativement facile à obtenir et le vote d'un premier crédit fut acquis lors d'une séance où j'avais été appelé à exposer la structure, le fonctionnement et l'intérêt d'un service de lecture publique départemental. Le succès est dû à un heureux concours de circonstances, aussi bien qu'à la conjonction de plusieurs volontés actives.

Tout d'abord, M. Philippe Serre a fait auprès de ses collègues et des maires des principales communes une propagande persuasive et très efficace. Puis le Préfet, qui a tout de suite compris l'intérêt de l'entreprise, l'a grandement facilitée en mettant à la disposition de l'Association du bibliobus un local et un chauffeur. Enfin, le très remarquable esprit d'organisation de M. Rousseau, conservateur de la bibliothèque municipale, l'expérience qu'il avait acquise lors de son séjour à la bibliothèque centrale de prêt de Rouen, ont permis d'éviter les erreurs techniques et d'obtenir rapidement un excellent rendement.

Les seules difficultés sont venues de la personnalité du sous-bibliothécaire, instituteur détaché dont les services de résistance et les services militaires appelaient la sympathie et l'estime, mais qui s'est révélé à l'usage un gestionnaire désastreux et négligent des crédits mis à sa disposition.

Quant aux règles de fonctionnement, nous n'avons eu aucune difficulté à faire admettre celles qui sont en usage dans les bibliothèques centrales de prêt, et M. Rousseau le premier a veillé à ce qu'elles soient respectées.

Il a su, du reste, les adapter quand c'était nécessaire pour une meilleure efficacité et un rendement accéléré. La Direction a largement participé à cette mise en oeuvre et, tout d'abord, en mettant à la disposition de l'association, dès le départ, une bibliothèque bien composée, acquise d'occasion dans de bonnes conditions et dont les 25.000 volumes constituaient un fonds initial particulièrement important.

Ce premier exemple pouvait donc être considéré comme tout à fait encourageant et méritait d'être invoqué toutes les fois où la question d'une création pouvait être posée.

+++

Le second service, créé dans un département à l'initiative des autorités locales, est celui de la Charente Maritime. La question intéressait le président du conseil général, M. le sénateur Dullin, qui commença par s'en entretenir avec la bibliothécaire de La Rochelle, Mlle de Saint Affrique. M. Dullin, qui s'appuie sur une majorité étendue et stable, obtint sans peine du conseil général des crédits considérables. Le Préfet, M. Hirsch, était favorable à l'entreprise sans se passionner pour elle. Notre accord de principe étant donné, il semblait que l'affaire pût évoluer rapidement. Malheureusement, un conflit s'éleva entre M. Dullin et Mlle de Saint Affrique qui fut accusée de manquer de docilité et de ne pas tenir suffisamment compte des vœux du Conseil général. Mal soutenue par le Préfet, elle dut donner sa démission.

La véritable raison de cette offensive contre notre bibliothécaire, était le désir de mettre à la tête du bibliobus un ancien chef de service du ravitaillement dont l'emploi venait d'être supprimé. En même temps, et pour être certain que le bibliobus échapperait au contrôle de Mlle de Saint Affrique, le conseil général décidait d'en fixer le siège à Saintes. Il fallut de longues et persévérantes négociations avec M. Champenoit, conseiller général, président de l'association du bibliobus, pour lui faire comprendre la nécessité d'avoir une personne qualifiée pour diriger le service. Le bibliobus avait déjà commencé à desservir un certain nombre de communes ; les collections étaient mal équilibrées, mal classées et mal "traitées" ; le désordre et la confusion commençaient de s'installer ; des

crédits relativement considérables risquaient d'être gaspillés. La situation était d'autant plus délicate que le conseil général et M. Dullin, pour garder une entière liberté de manoeuvre, étaient décidés à refuser l'aide du Ministère et à mener l'affaire selon leurs vues personnelles sans le conseil de quiconque. J'eus la chance de trouver en M. Champbenoit un interlocuteur de bonne foi qui, bien que tout à fait ignorant des problèmes de bibliothèques, voulut bien comprendre la valeur de mes arguments.

Il fallait, pour redresser la situation, un homme actif, connaissant bien son métier, comprenant bien le problème et capable d'imposer au chef de service nommé par le conseil général une autorité à la fois ferme et cordiale. Nous eûmes la chance de pouvoir alors disposer de M. Fillet qui, en l'espace de 18 mois, sut réorganiser le service, obtenir la pleine confiance des conseillers généraux et du conseil d'administration du bibliobus et faire équipe avec le personnel nommé par les autorités locales. Les méthodes expéditives de M. Fillet, sa rapidité de travail et l'enthousiasme qu'il sut communiquer à tous ceux qui travaillaient avec lui, permirent la desserte de la plupart des communes du département en un temps extrêmement court. Le succès fut très vif ; la partie semblait gagnée et le conseil général, satisfait des premiers résultats, votait des crédits complémentaires considérables.

Toutefois, cette brillante réussite risquait d'être compromise au départ de M. Fillet. Nous crûmes trouver en la personne de M. Watelet quelqu'un capable de poursuivre l'oeuvre entreprise. Le choix se révéla malheureux. Quelques maladresses provocantes commises par M. Watelet le rendirent rapidement suspect sur le plan confessionnel et politique aux instituteurs, à la majorité radicale du conseil général et à M. Champbenoit, protestant très susceptible toutes les fois où un problème de laïcité lui paraît se poser. Nous dûmes mettre fin aux fonctions de M. Watelet et entamer de nouvelles négociations, l'association du bibliobus ayant saisi cette occasion pour revendiquer à nouveau son entière autonomie. M. Fillet put heureusement, tout en assumant la direction de la bibliothèque centrale de prêt du Loir et Cher, demeurer le conseiller technique du bibliobus de la Charente Maritime. Nous pûmes convaincre l'association du bibliobus d'accepter le remplacement de M. Watelet, et les relations entre la Direction, l'Inspection générale et l'organisme charentais redevinrent confiantes et cordiales.

La brochure publiée, voici un an, par le Conseil général montre que le département de la Charente Maritime est aujourd'hui l'un des mieux desservis et l'un de ceux où la lecture publique a rencontré le plus de succès. Elle prouve également l'efficacité d'une formule de collaboration, difficilement réalisée il est vrai, entre les autorités locales et la Direction. On doit cependant souligner en toute équité que les mêmes résultats n'auraient sans doute pas été obtenus aussi rapidement si les autorités locales n'avaient pas été directement et, j'oserai dire, électoralement intéressées au succès. Mais il ne faut pas non plus sous-estimer les risques courus par l'entreprise à son origine. On a, à plusieurs reprises, été tout près d'un échec et il faudra à la fois beaucoup de fermeté et de diplomatie dans l'avenir pour maintenir dans la bonne ligne un service prêt à revendiquer son indépendance et à réduire notre rôle à un contrôle technique.

+++

Si je fus amené à m'occuper à l'origine de la lecture publique en Charente, c'est que le sous-Préfet de Confolens, initiateur du projet, vint tout d'abord m'en entretenir. M. Vigneau a, depuis, prouvé une nouvelle fois en Corse que sa ténacité et son enthousiasme réfléchi pouvaient venir à bout des difficultés les plus décourageantes. A Confolens, il eût la bonne fortune de trouver la collaboration d'un jeune instituteur, également enthousiaste, M. Barbey. Quand on pense que ces deux hommes ont passé tout un hiver à apprendre les principes de la bibliothéconomie et à s'interroger l'un l'autre le soir sur le classement décimal pour être certains d'en bien posséder l'usage ; quand on sait que M. Vigneau a, lui-même, catalogué une partie des livres d'un premier fonds, on comprend mieux qu'avec des ressources qui, pendant longtemps, furent incertaines et toujours insuffisantes, le bibliobus de l'arrondissement de Confolens ait réussi à prendre la route et à la tenir. Malheureusement, le développement de ce service à l'échelon départemental se réalise très difficilement. Le Préfet de la Charente, bien qu'ami personnel de M. Vigneau, n'a pas apporté la même conviction que lui à défendre le projet devant le conseil général. D'autre part, M. Barbey, instituteur détaché, aujourd'hui bibliothécaire contractuel, se heurte à la jalousie et même à la défiance de certains de ses collègues, et les conflits avec la Ligue de

l'enseignement et les syndicats d'instituteurs se sont multipliés. Ils ont, à diverses reprises, paru compromettre le sort du bibliobus. Jusqu'ici, ils n'ont pu venir à bout de la ténacité de M. Barbey, mais il est évident que si, pour une raison quelconque, M. Barbey était amené à changer de poste ou à donner sa démission, le sort de la lecture publique dans la Charente serait très compromis. L'édifice paraît, en tout cas, beaucoup moins résistant et, il faut le dire, beaucoup plus fragile en ses fondations que celui de la Charente Maritime.

+++

Le dernier en date de ces services de lecture publique dont j'ai eu à m'occuper, est dû à l'initiative d'un Inspecteur d'Académie. M. Schibi, alsacien agrégé d'anglais, faisait à Foix ses premières armes dans l'administration académique. Ayant fait la connaissance de M. Caillet à Toulouse, ayant vu fonctionner le bibliobus de la Haute Garonne, il a compris tout l'intérêt d'un service de ce genre pour un département particulièrement déshérité. Au cours de plusieurs entretiens que j'ai eus avec lui, à Paris d'abord, à Toulouse et à Foix ensuite, j'ai pu comprendre que son ouverture d'esprit, sa fermeté, son sérieux nous donnaient les meilleurs gages de succès. Il lui a fallu cependant beaucoup de ténacité pour obtenir du conseil général un accord de principe et une subvention. Il ne pouvait d'autre part nullement compter sur l'appui du Préfet dont l'attitude a été, en ce domaine comme, semble-t-il, en quelques autres, assez négative. Relativement à celui du département, l'effort fait par la Direction a été considérable. En fait, c'est l'Inspection académique mettant à la disposition de l'association un instituteur et un chauffeur, et c'est la Direction des Bibliothèques envoyant à Foix un jeune bibliothécaire, M. Pons - qui avait fait préalablement un stage à Toulouse - et, en même temps que des crédits, une collection de 4.000 volumes reliés, qui ont permis au service de lecture publique de l'Ariège de prendre son départ sous des auspices favorables. Ce succès est dû également, pour une part, aux conseils et aux contrôles très fréquents de M. Caillet auprès de qui l'Inspecteur d'Académie et le bibliothécaire ont toujours trouvé appui.

Ce qui manque à ce service, c'est une assise départementale solide. Contrairement à ce que nous avons constaté dans la Charente Maritime, le Conseil général de l'Ariège refuse de mesurer l'importance des crédits qui seraient nécessaires au développement du bibliobus et compte essentiellement sur le Ministère et sur l'Inspecteur d'Académie. Des conflits de caractère politique se sont élevés récemment, qui peuvent compromettre l'avenir. L'entreprise paraît encore fragile malgré son indéniable et rapide succès. La personne du bibliothécaire n'est pas en cause ; il a excellemment travaillé et obtenu très vite de remarquables résultats. Mais un Inspecteur d'Académie hostile ou, simplement, indifférent pourrait paralyser le développement du service.

+++

Dans le Cantal comme dans l'Ariège, le Conseil général ne montre aucun véritable intérêt pour la lecture publique. Ici, c'est à l'autorité du Préfet, à son insistance et à sa volonté de réalisation que nous devons le lancement du bibliobus. Si, techniquement, l'entreprise semble viable, c'est grâce à la jeune bibliothécaire d'Aurillac, Mlle Pechdo, qui a pris auprès de nous ses directives. Enfin, autre élément favorable, la personnalité de l'Inspecteur d'Académie, homme jeune et actif, qui seconde de son mieux l'entreprise et a mis à la disposition du service une institutrice détachée. Le succès, beaucoup moins rapide que dans l'Ariège, demeure cependant encourageant. Il faut dire aussi que Mlle Pechdo, très prise par la bibliothèque municipale d'Aurillac dont elle poursuit la réorganisation et qu'elle s'attache à développer, ne peut pas, comme son collègue de l'Ariège, consacrer tout son temps à la lecture publique rurale.

+++

Dans les 5 départements de la Meurthe et Moselle, de la Charente Maritime, de la Charente, du Cantal et de l'Ariège, où j'ai eu à m'occuper dès l'origine de l'organisation du service de la lecture publique et où j'ai pu en suivre les développements, seuls les deux premiers me paraissent nous

donner des garanties sérieuses de stabilité. Le Conseil général s'est en effet engagé suffisamment pour se trouver tenu de soutenir désormais une entreprise qu'il considère comme essentiellement son oeuvre.

Dans les autres, l'heureuse conjoncture de quelques bonnes volontés a seule permis une réalisation que le départ d'un fonctionnaire (préfet, inspecteur d'académie ou bibliothécaire) peut remettre en question.

+

+ +

Une autre expérience est en cours en Lozère. Beaucoup plus modeste, elle ne semble pas vouée à un grand avenir. Le point de départ se trouve dans une conversation que j'ai eue en 1953 avec le Préfet et l'Inspecteur d'Académie ; ils m'ont exposé avec éloquence le sort misérable des populations rurales dans ce département qui se dépeuple et s'appauvrit. Ils m'ont également souligné que "l'autorité du clergé y était plus forte et plus tyrannique qu'en Vendée et que les fonctionnaires de la République se trouvaient inévitablement en conflit permanent avec la majorité du Conseil général". Je n'ai pas fait une enquête politique plus approfondie pour vérifier s'il y a ou non quelque excès dans ces propos pessimistes. Quoi qu'il en soit, l'indigence du budget départemental et l'hostilité systématique et permanente de la majorité du Conseil général ne nous permettent pas d'espérer une contribution importante du département à un service de lecture publique. D'autre part, toutes les bonnes volontés doivent être groupées et c'est la raison pour laquelle nous avons accepté d'apporter notre appui à un service qui, tout en étant nominalement autonome, collabore étroitement avec la Fédération des Oeuvres laïques dont il utilise une voiture acquise pour le cinéma éducatif. C'est à l'Ecole Normale d'institutrice que l'association de lecture publique a son siège et, pour l'instant, il n'est pas question de lui attribuer un personnel qualifié. Où trouver d'ailleurs le bibliothécaire compétent qui consentirait à travailler dans ces conditions peu encourageantes ? Il y a cependant à Mende une bibliothèque municipale dont le fonds ancien est de réelle valeur, mais ces activités diverses ne sauraient apparemment servir au plein emploi d'un jeune bibliothécaire aimant son métier.

+

+ +

DE QUELQUES ECHECS.

Dans mon secteur d'inspection, j'ai eu à connaître des projets élaborés dans l'Aude, la Corrèze, les Cotes du Nord, le Gard, les Pyrénées orientales, la Sarthe. Parmi ces projets, les plus chimériques sont ceux qui semblaient, à l'origine, les plus précis et les plus aisés. En effet, voilà déjà plusieurs années que le Président du Conseil général des Pyrénées Orientales m'a demandé une documentation complète, se faisant fort d'obtenir rapidement le vote des crédits nécessaires. Après lui, un Conseiller général, Sénateur et Maire de Thuir, reprit l'idée sous une forme plus modeste mais séduisante, celle d'un syndicat de communes dont le siège eût été d'abord à Thuir où un groupe scolaire important était en construction. Le Préfet, ancien Secrétaire général de l'Hérault, connaissait bien la question, semblait favorable à cette création mais s'avouait sceptique sur les possibilités de réalisation immédiate. Il avait apparemment raison et sans doute faut-il faire la part de l'optimisme méridional dans les assurances que j'avais tout d'abord reçues.

Même note dans l'Aude où j'ai donné à plusieurs conseillers généraux, au président du conseil général, au président de la commission départementale et à certains parlementaires une documentation qu'ils avaient été les premiers à solliciter. Mêmes assurances quant à l'urgence de la lecture publique et à la possibilité d'obtenir l'agrément du Conseil général. Même indifférence foncière, et finalement même échec.

En Corrèze, à la suite d'une conversation que j'avais eue en 1950 avec le Préfet et deux Conseillers généraux, conversation à laquelle assistait l'Inspecteur d'Académie, j'avais pu tirer cette conclusion que, sans l'hostilité catégorique et à peine courtoise de l'Inspecteur d'Académie résolument attaché à la formule des bibliothèques scolaires, la cause pouvait être gagnée. En fait, malgré divers rappels, il ne semble pas que la lecture publique intéresse suffisamment, ni le Conseil général, ni les services préfectoraux, pour qu'on puisse espérer une réalisation prochaine.

Quant au département des Côtes du Nord, l'échec est en apparence plus déconcertant. C'est en effet, je le rappelle, à la demande expresse

de M. René Pleven que je me suis rendu à Dinan pour lui exposer le problème. Il semblait impatient d'une réalisation et, membre du gouvernement, bien placé pour l'obtenir. Est-ce l'indifférence du Conseil général ou la sourde hostilité du Préfet que j'avais cru discerner ? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, malgré de multiples rappels, ce projet semble complètement abandonné.

Dans la Sarthe, nous avons été l'objet de sollicitations parallèles du Préfet et de certains Conseillers généraux. A la demande du Préfet, je me suis rendu en décembre 1952 au Mans pour faire un exposé devant une commission désignée par le Conseil général pour étudier la création d'un service de lecture publique. L'accueil avait été favorable et le projet était soutenu par des Conseillers généraux de divers partis. L'animateur était le duc de Gramont qui affirmait un grand optimisme. Une offensive des libraires de la région, protestant que le bibliobus allait leur enlever leur clientèle, semble avoir intimidé certains conseillers généraux. Un changement de majorité est ensuite intervenu et l'affaire est aujourd'hui au point mort sans que l'on puisse espérer la voir reprise avec quelque chance de succès.

+

+ +

Je ferai une place à part aux départements du Finistère et du Gard où la Fédération des Oeuvres laïques a lancé un bibliobus dont elle entend bien garder le contrôle et le bénéfice moral. Dans le Gard, une intervention du Préfet aurait sans doute permis de donner une assiette plus large à ce service qui, pour autant que nous en soyons informés, fonctionne de manière intermittente et quasi confidentielle. Dans le Finistère, il semble que le Conseil général et le Préfet soient d'accord pour considérer la question comme tout à fait dépourvue d'intérêt. La Fédération des Oeuvres laïques a fait un effort louable et demande aujourd'hui à être subventionnée par nous. Elle semble d'ailleurs disposée à suivre nos instructions sur le plan technique.

Je rappelle pour mémoire l'échec assez retentissant d'une initiative prise par le Préfet du Vaucluse, initiative qui échoua par les manœuvres de l'Inspecteur d'Académie.

+

+ +

Je serais tenté de tirer de ces divers échecs les conclusions suivantes :

- L'initiative d'un homme, si bien disposé soit-il et quel que puisse être son crédit, suffit rarement. Il faut, pour que l'entreprise ait quelque chance de durer, qu'elle s'appuie sur le consentement d'une large fraction du Conseil général et que ce consentement ne soit pas à la merci d'un changement de personne ou de majorité.

- Il faut être parfaitement sceptique d'autre part sur l'efficacité des instructions ou des circulaires ministérielles en ce domaine, car il faut beaucoup de ténacité et de patience pour faire aboutir un projet, et on ne peut attendre le plein emploi de ces deux vertus que si la cause semble, à celui à qui on demande de s'y dévouer, en valoir véritablement la peine.

- Quant à l'action de l'Inspection générale, elle est certainement très grande, qu'il s'agisse de persuader, de convaincre ou de redresser des erreurs d'interprétation ou des maladresses.

Quoi qu'il en soit, si la formule de remplacement que nous avons trouvée pour développer la lecture publique - en dépit du refus qui nous a été constamment opposé de créer de nouvelles bibliothèques centrales de prêt - nous a permis de démontrer le mouvement en marchant, les réalisations ainsi obtenues, pour brillantes qu'elles soient et efficaces qu'elles paraissent, demeurent précaires. Si une formule plus souple et, surtout, moins onéreuse pour l'Etat que celle qui fut adoptée en 1945 doit être cherchée, il est indispensable qu'elle donne aux services de lecture publique d'initiative départementale une stabilité et une permanence qui lui manquent. Le système des subventions et de la délégation de bibliothécaires contractuels a ses avantages, mais les inconvénients m'en paraissent trop évidents pour qu'on puisse s'en satisfaire et qu'on se risque à définir une politique qui s'appuierait sur une institution aussi peu assise et aussi mal formulée.

Peut-être faut-il conclure que l'Administration, ayant fait tout et plus que tout ce qu'elle pouvait faire avec les moyens mis à sa disposition, et le Gouvernement s'étant depuis huit ans refusé à développer les institutions créées en 1945, c'est au Parlement qu'il appartiendrait aujourd'hui de définir par un texte - où seraient fixés les droits et les devoirs des collectivités locales et où seraient déterminés la part de l'Etat et son pouvoir de contrôle - une organisation de la lecture publique qui en permettrait le développement sur des bases solides.

Paris, le 25 - 11 - 54